

L'Islam

Description sommaire de l'Islam tel qu'il est mentionné dans le Noble Coran et la Tradition prophétique

Ce livre important contient une définition concise de l'Islam, indique ses principaux fondements, ses enseignements et ses vertus. Il est tiré de ses deux sources : Le Noble Coran et la Tradition prophétique. Adressé à l'ensemble des personnes responsables, aussi bien les musulmans que les non musulmans, dans leurs langues respectives, il reste valable à toute époque et en tout lieu, quelles que soient les circonstances et les situations.

(Copie contenant les preuves issues du Noble Coran et de la Tradition prophétique.)

1 - L'Islam est le message d'Allah [Dieu L'Unique] adressé à toute l'humanité, c'est le message divin éternel qui clôture tous les messages divins précédents.

L'Islam est le message d'Allah adressé à toute l'humanité. Il a dit, Exalté soit-Il :{ Nous ne t'avons envoyé à l'humanité entière qu'en tant qu'annonciateur [du Paradis] et avertisseur [de l'Enfer]. Mais la plupart des hommes ne le savent pas. }[Sourate Sabâ' : 34/28].Allah, Exalté soit-Il, a dit :{ Dis [leur, Ô Muḥammad] : « Ô hommes ! Je suis certes le Messenger envoyé à vous tous par Allah ! }[Sourate Al-A'râf (Les parties hautes [de la Muraille]) : 7/158].Allah, Exalté soit-Il, a dit :{ Ô hommes ! Le Messenger est venu à vous avec la vérité de la part de votre Seigneur. Croyez donc, cela est meilleur pour vous. Et si vous ne croyez pas, sachez que c'est à Allah qu'appartient tout ce qui est dans les cieux et sur la terre. Allah est Omniscient et Sage. }[Sourate An-Nissâ` (Les femmes) : 4/170].L'Islam est le message divin éternel ; c'est le sceau des messages du Seigneur. Allah, Exalté soit-Il, a dit :{ Mouḥammad n'est le père d'aucun de vos hommes, mais il est le Messenger d'Allah et celui qui clôt la lignée des Prophètes. Allah est Omniscient. }[Sourate Al-Aḥzâb (Les Coalisés) : 33/40]

2 - L'Islam n'est pas une religion spécifique à une ethnie ou à un peuple en particulier. Plutôt, c'est la religion qu'Allah agréé pour toute l'humanité.

L'Islam n'est pas une religion spécifique à un genre ou à un peuple ; plutôt, c'est la religion d'Allah pour l'humanité entière. Et le premier ordre dans le majestueux Coran est Sa parole, Exalté soit-Il :

{ Ô hommes ! Adorez votre Seigneur, Celui qui vous a créés vous et ceux qui vous ont précédés. Ainsi, vous atteindrez la piété. }

[Sourate Al-Baqarah (La Vache) : 2/21]

Allah, Exalté soit-Il, a dit :

{ Ô hommes ! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être, et a créé de celui-ci son épouse, et qui de ces deux-là a fait se répandre [sur la terre] beaucoup d'hommes et de femmes. Craignez Allah au Nom duquel vous vous implorez les uns les autres, et craignez de rompre les liens du sang. Certes Allah vous observe parfaitement. }

[Sourate An-Nissâ` (Les femmes) : 4/1]

Ibn 'Oumar (qu'Allah l'agréé, lui et son père) relate que le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) s'est adressé aux gens le jour de la conquête de La Mecque et a dit :

« Ô hommes ! Allah à certes ôté de vous l'orgueil de l'époque pré-Islamique et sa considération excessive de ses aïeux ; ainsi donc, les gens se résument à deux types d'hommes : bienfaisant, pieux et noble pour Allah et débauché, malheureux et bien peu de chose pour Allah. Les gens sont les enfants d'Adam et Allah a créé Adam de terre. Allah, Exalté soit-Il a dit : { Ô hommes ! Nous vous avons créés d'un homme et d'une femme, et Nous avons fait de vous des peuples et des tribus afin que vous vous entre-connaissiez. Certes le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux. Certes, Allah est Omniscient et connaît parfaitement toute chose. } [Sourate Al-Ḥoujourât (Les Appartements) : 49/13]. »

Rapporté par At-Tirmidhî (n°3270).

Et tu ne trouves pas dans les injonctions du majestueux Coran ou dans les ordres du noble Messager (sur lui la paix et le salut) une législation qui soit spécifique à un peuple ou un groupe et qui vise à préserver leur ethnie, leur appartenance nationale ou leur genre.

3 - L'Islam est le message divin qui vient parachever les messages qu'ont apporté les Prophètes et les Envoyés précédents (sur eux la paix et le salut) à leurs communautés respectives.

L'Islam est le message divin qui vient parachever les messages qu'ont apporté les Prophètes et les Envoyés précédents (sur eux la paix et le salut) à leurs communautés respectives. Allah, Éxalté soit-Il a dit :

{ Certes, Nous t'avons fait des révélations comme nous en avons fait à Noé et aux Prophètes après lui. Nous avons aussi fait des révélations à Abraham, à Ismaël, à Isaac, à Jacob, aux [douze] Tribus, à Jésus, à Job, à Jonas, à Aaron, à Salomon et nous avons donné les Psaumes à David. }

[Sourate An-Nissâ` (Les femmes) : 4/163]

Cette religion qu'Allah a révélée au Messager Mouhammad (sur lui la paix et le salut) est la religion qu'Allah a prescrit et enjoint aux Prophètes précédents. Allah, Éxalté soit-Il, a dit :

{ Il vous a légiféré, en matière de religion, ce qu'Il a enjoint à Noé et ce que Nous t'avons révélé ainsi que ce que Nous avons enjoint à Abraham, à Moïse et à Jésus : « Observez les prescriptions de la religion et ne vous divisez pas à son sujet ! » Combien ce à quoi tu invites les polythéistes leur paraît énorme. Allah choisit et rapproche de Lui qui Il veut et guide vers Lui celui qui revient repentant. }

[Sourate Ach-Choûrâ (La consultation) : 42/13]

Ce qu'Allah a révélé au Messager Mouhammad (sur lui la paix et le salut) c'est de déclarer véridique ce qui l'a précédé comme Livres divins, comme la Torah et l'Évangile, avant qu'ils n'aient été altérés et dénaturés. Allah, Éxalté soit-Il, dit :

{ Ce que Nous t'avons révélé du Livre est la vérité confirmant (les Écritures) antérieures. Certes, Allah est Parfaitement Connaisseur et Clairvoyant au sujet de Ses serviteurs. }

[Sourate Fâṭir (Le Créateur) : 35/31].

4 - Tous les Prophètes (sur eux la paix) ont la même religion, mais leurs législations sont différentes.

La religion des Prophètes (sur eux la paix) est la même, mais leurs législations sont différentes. Allah, Éxalté soit-Il dit : { Nous t'avons révélé le Livre [Le Coran] en toute vérité, pour confirmer les livres révélés avant lui et prévaloir sur eux. Juge donc entre eux d'après ce qu'Allah a révélé et ne suis pas leurs passions loin de la vérité qui t'es venue. À chacun d'entre vous Nous avons assigné une législation et une voie à suivre. Et si Allah l'avait voulu, Il aurait fait de vous une seule communauté. Mais Il a voulu vous éprouver par les dons qu'Il vous a prodigués. Rivalisez donc dans les bonnes œuvres. C'est vers Allah que sera votre retour à tous, Il vous informera alors de ce à propos de quoi vous divergiez. } [Sourate Al-Mâ'idah (La Table Servie) : 5/48] Le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) dit : « Je suis l'homme le plus en droit de [se réclamer de] Jésus fils de Marie, ici-bas et dans

l'au-delà. Les Prophètes sont des frères d'une même famille, leurs mères sont différentes, mais leur religion est une. »Rapporté par Al-Boukhârî (3443).

5 - A l'instar de tous les Prophètes, dont Noé, Abraham, Moïse, Salomon, David et Jésus (sur eux la paix), l'Islam appelle à croire que le Seigneur est Allah le Créateur, le Pourvoyeur, Celui qui donne la vie, Celui qui donne la mort, le Détenteur de la souveraineté, Celui qui administre l'affaire, Le Compatissant et Celui qui fait Miséricorde.

A l'instar de tous les Prophètes, dont Noé, Abraham, Moïse, Salomon, David et Jésus (sur eux la paix), l'Islam appelle à croire que le Seigneur est Allah le Créateur, le Pourvoyeur, Celui qui donne la vie, Celui qui donne la mort, le Détenteur de la souveraineté, Celui qui administre l'affaire, Le Compatissant et Celui qui fait Miséricorde. Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Ô hommes ! Rappelez-vous le bienfait d'Allah à votre égard. Y a-t-il un créateur autre qu'Allah qui vous accorde votre subsistance du ciel et de la terre ? Il n'est de divinité [qui soit digne d'adoration] excepté Lui ! Comment pouvez-vous vous détourner ? }[Sourate Fâtîr (Le Créateur) : 35/3].Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Demandez-leur : « Qui vous attribue votre subsistance du ciel et de la terre ? Qui possède et accorde l'ouïe et de la vue ? Qui fait sortir le vivant du mort et le mort du vivant ? Et qui administre tout ? » Ils diront : « C'est Allah ! » Alors, dis : « Ne Le craignez-vous donc pas ? » }[Sourate Yûnus (Jonas) : 10/31]Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Qui d'autre que Lui initie la création puis la recommence ? Et qui vous attribue votre subsistance du ciel et de la terre ? Y aurait-il donc, avec Allah, une autre divinité [digne d'adoration] ? Dis : « Apportez-en la preuve, si vous êtes véridiques ! » }[Sourate An-Naml (Les fourmis) : 27/64]Et tous les Prophètes et Messagers (sur eux la paix) ont été envoyés pour appeler à l'adoration d'Allah Seul. Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Et assurément, Nous avons envoyé à chaque communauté un Messager disant : « Adorez Allah et écarterez-vous de tout ce qui est adoré en dehors de Lui ! » Parmi eux, certains furent guidés par Allah, tandis que d'autres furent voués à l'égarément. Parcourez donc la Terre et voyez quel fut le sort de ceux qui traitaient Nos Messagers de menteurs ! }[Sourate An-Nahl (Les Abeilles) : 16/36].Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Nous n'avons envoyé avant toi aucun Messager sans lui révéler : « Il n'est de divinité [digne d'adoration] autre que Moi, adorez-Moi donc ! » }[Sourate Al-Anbiyâ` (Les Prophètes) : 21/25]Allah nous a informés du fait que Noé (sur lui la paix) a dit :{ « Ô mon peuple ! Adorez Allah ! Vous n'avez d'autre divinité que Lui, et je crains pour vous le châtement d'un jour terrible. » }[Sourate Al-A'râf (Les parties hautes [de la Muraille]) : 7/59].Et le bien aimé singulier, Abraham (sur lui la paix) - comme en a informé Allah à son sujet - a dit :{ « Adorez Allah Seul et craignez-Le, cela vaut mieux pour vous, si vous saviez ! » }[Sourate Al-Ankabût (L'Araignée) : 29/16]Et Şâlih (sur lui la paix) - comme en a informé Allah à son sujet - a dit :{ « Ô mon peuple ! Adorez Allah ! Vous n'avez d'autre divinité que Lui. Une preuve évidente vous est venue de la part de votre Seigneur, cette chamelle d'Allah est un Signe pour vous. Laissez-la paître sur la terre d'Allah et ne lui faites aucun mal ; sinon, un châtement douloureux vous saisira ! » }[Sourate Al-A'râf (Les parties hautes [de la Muraille]) : 7/73]Et Chu'ayb (sur lui la paix) - comme en a informé Allah à son sujet - a dit :{ « Ô mon peuple ! Adorez Allah ! Vous n'avez d'autre divinité que Lui. Une preuve manifeste vous est venue de la part de votre Seigneur. Donnez donc la pleine mesure et le poids exact et ne restituez pas aux gens moins que ce qui leur est dû. Ne semez pas la corruption sur terre après qu'elle ait été réformée. Cela est meilleur pour vous, si vous êtes croyants. » }[Sourate Al-A'râf (Les parties hautes [de la Muraille]) : 7/85]La première chose qu'Allah, Gloire et Pureté à Lui, a dite à Moïse (sur lui la paix) lorsqu'il s'est adressé à lui est :{ Je t'ai élu, écoute donc ce qui va être révélé.Certes, Je suis Allah, il n'est de divinité [digne d'adoration] en dehors de Moi. Adore-Moi donc et accomplis la prière afin de te rappeler de Moi. }[Sourate Ta-Ha : 20/13-14]Et Allah a dit, informant

au sujet de Moïse (sur lui la paix), qu'il a cherché refuge auprès d'Allah et a dit :{ « Je cherche refuge auprès de mon Seigneur et du vôtre contre tout orgueilleux qui ne croit pas au Jour du Jugement. » }[Sourate Ghâfir (Le Pardonneur) : 40/27]Et Allah a dit, informant au sujet de Jésus fils de Marie (sur lui la paix), qu'il a dit :{ « Certes, Allah est mon Seigneur et le vôtre, adorez-Le donc ! Voilà le droit chemin. » }[Sourate Âli 'Imrân (La Famille de 'Imrân) : 3/51].Et Allah, à Lui la Puissance et la Grandeur, a dit, informant encore au sujet de Jésus fils de Marie (sur lui la paix), qu'il a dit :{ « Ô Fils d'Israël ! Adorez Allah, mon Seigneur et votre Seigneur ! Certes, quiconque associe (d'autres divinités) à Allah, Allah lui interdit le Paradis et son refuge sera le Feu. Et pour les injustes, il n'y a pas de secourus ! » }[Sourate Al-Mâ'idah (La Table Servie) : 5/72]Bien plus, même la Torah et l'Évangile insistent sur le fait d'adorer Allah Seul. En effet, il a été rapporté dans le Deutéronome la parole de Moïse (sur lui la paix) : " Écoute, ô Israël ! Le Seigneur notre Dieu est un Seigneur Unique. "Et cette insistance sur le monothéisme a aussi été rapportée dans l'Évangile selon Marc de sorte que le Messie (sur lui la paix) a dit : " La première recommandation est : Écoute, ô Israël ! Le Seigneur notre Dieu est un Seigneur Unique. "Et Allah, à Lui la Puissance et la Grandeur, a expliqué que tous les Prophètes ont été envoyés avec cette mission d'appeler au monothéisme. Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Et assurément, Nous avons envoyé à chaque communauté un Messenger disant : « Adorez Allah et écartez-vous de tout ce qui est adoré en dehors de Lui ! » Parmi eux, certains furent guidés par Allah, tandis que d'autres furent voués à l'égarement. }[Sourate An-Naḥl (Les Abeilles) : 16/36].Et Il a dit, Éxalté soit-Il :{ Dis : « Qu'en est-il de ceux que vous invoquez en dehors d'Allah ? Montrez-moi donc ce qu'ils ont créé de la terre ! Ou ont-ils pris part à la création des cieux ? Apportez-moi un Livre antérieur à celui-ci (le Coran) ou quelque trace d'une science [provenant des Livres anciens] si vous êtes véridiques ! » }[Sourate Al-Aḥqâf (Les Dunes) : 46/4]Cheikh As-Sa'dî (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : " Sache donc que les polémiques des polythéistes concernant leur polythéisme ne reposent sur aucune preuve ni argument fiable ; en fait, ils se sont basés sur des conjectures mensongères, des opinions fallacieuses et des raisons corrompues. Pour saisir leur corruption, il suffit d'observer leurs états ainsi que leurs connaissances et leurs œuvres, de même qu'il suffit de porter le regard sur l'état de ceux qui ont passé leur vie dans cette adoration. Est-ce que (ce qu'ils adoraient en dehors d'Allah) leur a été utile en quoi que ce soit en ce bas monde ou dans l'au-delà ? "Taysîr Al-Karîm Al-Mannân, p : 779.

6 - Allah, Gloire et Pureté à Lui et qu'Il soit Exalté, est le Créateur. Il est le Seul qui mérite d'être adoré et que rien ni personne d'autre ne soit adoré avec Lui.

Allah est le Seul qui mérite d'être adoré et que rien ni personne d'autre ne soit adoré avec Lui. Allah, Éxalté soit-Il, dit :{ Ô hommes ! Adorez votre Seigneur, Celui qui vous a créés vous et ceux qui vous ont précédés. Peut-être atteindrez-vous la piété.Celui qui a fait pour vous de la Terre un lit, et du ciel un toit. Et qui a fait descendre du ciel de l'eau par laquelle Il a fait surgir toutes sortes de fruits pour votre subsistance. N'attribuez donc pas d'égaux à Allah alors que vous savez ! }[Sourate Al-Baqarah (La Vache) : 2/21-22]Ainsi, Celui qui nous a créés et a créé les générations qui nous ont précédés, Celui qui a fait de la Terre un lit pour nous, Celui qui nous a fait descendre du ciel une eau par le biais de laquelle Il a fait surgir pour notre subsistance toutes sortes de fruits est le Seul qui mérite l'adoration. Il a dit, Éxalté soit-Il :{ Ô hommes ! Rappelez-vous le bienfait d'Allah à votre égard. Y a-t-il un créateur autre qu'Allah qui vous accorde votre subsistance du ciel et de la terre ? Il n'est de divinité [qui soit digne d'adoration] excepté Lui ! Comment pouvez-vous vous détourner ? }[Sourate Fâṭir (Le Créateur) : 35/3]Ainsi, Celui qui crée et accorde la subsistance est le Seul à mériter l'adoration. Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Tel est Allah, votre Seigneur ! Il n'est de divinité [digne d'adoration] excepté Lui ! Créateur de Toute chose, adorez-Le donc, et c'est Lui qui a la charge de Tout. }[Sourate Al-An'âm (Les Bestiaux) : 6/102]Et tout ce qui est adoré en dehors d'Allah ne mérite pas l'adoration. Ceci, car il ne possède même pas le poids d'une fourmi dans les cieux, ni sur la Terre. Il n'est en rien un associé à Allah, ni un assistant et ni un soutien pour Lui. Par conséquent, comment peut-il être invoqué avec Allah ou comment peut-on faire de lui un associé à Allah ? Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Dis : « Invoquez ceux que vous prétendez être des divinités en dehors d'Allah !

Ils ne possèdent même pas le poids d'une fourmi dans les cieux, ni sur la Terre et ils n'ont jamais été associés à leur création ; tout comme [Allah n'a eu besoin] d'aucun d'entre eux pour Le soutenir. »}[Sourate Sabâ' : 34/22]Allah, Gloire et Pureté à Lui et qu'Il soit Éxalté, est Celui qui a créé ces créatures et les a fait exister à partir du néant ; leur existence indique Son existence, Sa seigneurie et Son droit à la divinité. Allah, Éxalté soit-Il :{ Parmi Ses Signes, Il vous a créés de terre et vous voilà des hommes qui se répandent de par le monde.Et parmi Ses Signes, Il a créé pour vous, à partir de vous, des épouses auprès desquelles vous trouvez calme et repos. Il a suscité entre vous affection et miséricorde. Il y a certes en cela des preuves pour les gens qui réfléchissent.Et parmi Ses signes, la création des cieux et de la Terre, la diversité de vos langues et de vos couleurs. Il y a certes en cela des preuves pour ceux qui savent.Et parmi Ses signes, votre sommeil, de nuit et de jour, et votre recherche de Ses bienfaits. Il y a certes en cela des preuves pour les gens qui entendent.Et parmi Ses signes, Il vous montre l'éclair suscitant en vous crainte et espoir. Il fait descendre du ciel une eau par laquelle il redonne vie à la terre après qu'elle ait été morte. Il y a certes en cela des preuves pour les gens qui raisonnent.Et parmi Ses signes, le ciel et la Terre sont maintenus par son ordre. Puis, lorsqu'Il vous appellera d'un appel, alors de la terre vous sortirez.C'est à Lui qu'appartient tout ce qui est dans les cieux et sur la Terre, et tous Lui sont entièrement soumis.Et Il est Celui qui commence la création, puis la refait ; et cela Lui est très facile. }[Sourate Ar-Rûm (Les Byzantins) : 30/20 à 27]Nemrod nia l'existence de son Seigneur ; alors, comme en a informé Allah à son sujet, Abraham (sur lui la paix) lui a dit :{ « J'ai pour Seigneur Celui qui donne la vie et la mort ! - Moi aussi, dit l'autre [Nemrod], je donne la vie et la mort ! » Alors, Abraham répliqua : « Puisqu'Allah fait venir le soleil du Levant, fais-le donc venir du Couchant ! » Le mécréant resta alors confondu. Et Allah ne guide pas les gens injustes. }[Sourate Al-Baqarah (La Vache) : 2/258]De même, Abraham (sur lui la paix) a tiré argument contre son peuple du fait qu'Allah est Celui Qui l'a guidé, nourri, abreuvé et qu'Il était Celui Qui, lorsqu'il tombait malade le guérissait ; tout comme Il était Celui Qui le ferait mourir et lui redonnerait la vie. Il dit donc, comme en a informé Allah à son sujet :{ [Le Seigneur des mondes est] Celui Qui m'a créé et me guide,Celui Qui me nourrit et me donne à boire,Celui Qui, lorsque je tombe malade, me guérit,et Celui Qui me fera mourir puis me redonnera la vie. }[Sourate Ach-Chou'arâ` (Les Poètes) : 26/78 à 81]Et Allah a dit, concernant Moïse (sur lui la paix), qu'il argumenta face à Pharaon en avançant que son Seigneur était :{ Celui qui a donné à chaque chose sa forme, puis l'a guidée. }[Sourate Ta-Ha : 20/50]Allah a assujetti l'ensemble de ce qu'il y a dans les cieux et sur la Terre à l'Homme, et Il l'a comblé de bienfaits afin que ce dernier adore Allah et ne mécroit pas en Lui. Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Ne voyez-vous pas qu'Allah vous a assujetti ce qui est dans les cieux et sur la terre et qu'Il a répandu sur vous Ses bienfaits apparents et cachés ? Il est des hommes qui disputent au sujet d'Allah sans aucune science, ni guidée, ni Livre pour les éclairer. }[Sourate Luqmân : 31/20]Et tout comme Allah a assujetti à l'Homme tout ce qu'il y a dans les cieux et sur la Terre, Il l'a créé et lui a préparé tout ce dont il avait besoin comme l'ouïe, la vue et le cœur afin qu'il soit en mesure d'acquérir la science, celle qui lui est bénéfique et qui lui indique [l'existence de] son Seigneur et Créateur. Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Allah vous a fait sortir des ventres de vos mères, dénués de tout savoir, et Il vous a dotés de l'ouïe, de la vue et des cœurs afin que vous soyez reconnaissants. }[Sourate An-Naḥl (Les Abeilles) : 16/78]

Allah, Gloire et Pureté à Lui et qu'Il soit Éxalté, a créé l'ensemble de ces mondes. Il a créé l'Homme et l'a paré de tout ce dont il avait besoin comme membres et forces. Ensuite, Il l'a pourvu de tout ce qui pouvait l'aider à s'acquitter de l'adoration d'Allah et à peupler la Terre ; puis, Il lui a assujetti tout ce qu'il y a dans les cieux et la Terre.

Allah a argué d'avoir créé ces immenses créatures afin d'indiquer Sa Seigneurie qui implique Sa Divinité [et qu'Il est Seul digne d'être adoré]. Allah, Gloire et Pureté à Lui et qu'Il soit Éxalté, a dit :{ Demande leur : « Qui vous attribue votre subsistance du ciel et de la terre ? Qui possède et accorde l'ouïe et de la vue ? Qui fait sortir le vivant du mort et le mort du vivant ? Et qui administre tout ? » Ils diront : « C'est Allah ! » Alors, dis : « Ne Le craignez vous donc pas ? » }[Sourate Yûnus (Jonas) : 10/31]Et Il a dit vrai, Gloire et Pureté à Lui :{ Dis : « Qu'en est-il de ceux que vous invoquez en dehors d'Allah ? Montrez-moi donc ce qu'ils ont créé de la terre ! Ou ont-ils pris part à la création des cieux ? Apportez-moi un Livre antérieur à celui-ci [le Coran] ou quelque trace d'une science [provenant des Livres anciens] si vous êtes véridiques ! » }[Sourate Al-Aḥqâf (Les Dunes) : 46/4]Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ [Allah] a créé les cieux sans piliers que vous puissiez voir et Il a fermement ancré les montagnes dans la terre afin d'empêcher qu'elle ne vous emporte en s'ébranlant ; et Il y a fait se répandre des animaux de toute espèce. Et Nous avons fait descendre du ciel une eau par le biais de laquelle Nous

avons fait pousser des couples de plantes de toute espèce. « Voilà la création d'Allah ! Montrez-Moi donc ce qu'ont créé ceux qui sont adorés en dehors de Lui ! » Mais les injustes [les polythéistes] sont dans un égarement évident. }[Sourate Luqmân : 31/10-11]Et Il a dit, Gloire et Pureté à Lui :{ Ont-ils été créés de rien ou sont-ils leurs propres créateurs ? Ont-ils créé les cieux et la Terre ? Ils n'ont plutôt aucune certitude. Possèdent-ils les trésors de ton Seigneur ? Ou sont-ils, eux, les dominateurs ? }[Sourate At-Ṭoûr : 52/35 à 37]Cheikh Sa'dî a dit : " C'est une argumentation qui les réfute par une affaire devant laquelle ils ne peuvent que se soumettre à la vérité ou sortir de ce qu'implique la raison et la religion. "Tafsîr Ibn Sa'dî (p : 816)

7 - Allah est le Créateur de l'univers et de tout ce qui s'y trouve, ce que nous voyons et ce que nous ne voyons pas. Toute chose en dehors de Lui est une créature parmi Ses créatures ; et Allah a créé les cieux et la Terre en six jours.

Allah est le Créateur de l'univers et de tout ce qui s'y trouve, ce que nous voyons et ce que nous ne voyons pas. Toute chose en dehors de Lui est une créature parmi Ses créatures . Il a dit, exalté soit-Il. { Demande-leur : « Qui est le Seigneur des cieux et de la Terre ? » Dis : « Allah ! » Demande-leur : « Auriez-vous donc pris, en dehors de Lui, des protecteurs qui ne peuvent ni bien, ni mal pour eux-mêmes ? » Dis : « Sont-ils égaux, l'aveugle et celui qui voit ? Les ténèbres sont-elles égales à la lumière ? » Ont-ils attribué à Allah des associés qui auraient créé l'équivalent à Sa création si bien que les deux créations se confondent à leurs yeux ? Dis : « Allah est le Créateur de Toute chose ! Et c'est Lui l'Unique, le Dominateur Suprême ! » }[Sourate Ar-Ra'd (Le Tonnerre) : 13/16]. Et Allah, Éxalté soit-Il, dit :{(Et Il crée ce que vous ne savez pas.)}[Sourate An-Nahl (Les Abeilles) : 16/8]Et Allah a créé les cieux et la Terre en six jours. Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ C'est Lui Qui a créé les cieux et la terre en six jours, puis Il S'est établi au-dessus du Trône. Il sait ce qui pénètre dans la terre et ce qui en sort, ce qui descend du ciel et ce qui y monte, et Il est avec vous où que vous soyez. Allah observe parfaitement ce que vous faites. }[Sourate Al-Ḥadîd (Le Fer) : 57/4]Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Nous avons certes créé les cieux, la Terre et ce qu'il y a entre les deux en six jours, sans éprouver la moindre fatigue. }[Sourate Qaf : 50/38]

8 - Allah, Gloire et Pureté à Lui et qu'Il soit Exalté, n'a pas d'associé dans Sa souveraineté, Sa création, Son administration ou Son adoration.

Allah, Gloire et Pureté à Lui et qu'Il soit Éxalté, est le Détenteur de la souveraineté, Il n'a pas d'associé dans Sa création, ni dans Sa souveraineté et ni dans Sa gestion. Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Demande leur : « Qu'en est-il de ceux que vous invoquez en dehors d'Allah ? Montrez-moi donc ce qu'ils ont créé de la terre ! Ou ont-ils pris part à la création des cieux ? Apportez-moi un Livre antérieur à celui-ci (le Coran) ou quelque trace d'une science [provenant des Livres anciens] si vous êtes véridiques ! »}[Sourate Al-Aḥqâf (Les Dunes) : 46/4]Cheikh As-Sa'dî (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : " C'est-à-dire : {Dis} à ces gens qui ont associé à Allah des idoles et des égaux qui ne sont ni en mesure d'être profitables, ni de nuire, ni de donner la mort, ni de donner la vie, ni de redonner la vie après la mort. Demande-leur, en montrant l'impuissance de leurs idoles et qu'elles ne méritent rien d'une quelconque adoration : {Montrez-moi donc ce qu'ils ont créé de la terre ! Ou ont-ils pris part à la création des cieux ?} Ont-ils créé quelques substances des cieux et de la Terre ? Ont-ils

créé des montagnes ? Ont-ils fait circuler des fleuves ? Ont-ils propagé des animaux ? Ont-ils fait pousser des arbres ? L'un d'entre eux a-t-il été un soutien dans la création de quoi que ce soit de cela ? Non, Rien de cela ! De leur propre aveu et, à plus forte raison, de quiconque d'autre qu'eux ! C'est donc une preuve rationnelle et irréfutable que l'adoration de qui ou quoi que ce soit en dehors d'Allah est une adoration aussi fautive que vaine. Ensuite, il a mentionné l'absence d'une quelconque preuve scripturaire en disant : {Apportez-moi un Livre antérieur à celui-ci (le Coran)} un livre qui appelle au polythéisme {ou quelque trace d'une science [provenant des Livres anciens]} héritée des Messagers qui ordonnerait cela. Et, bien entendu, il est clair qu'ils sont incapables d'apporter de la part d'un des Messagers une preuve qui indique cela. Plutôt, nous sommes catégoriques et certains que tous les Messagers ont appelé à rendre un Culte exclusif à leur Seigneur et qu'ils ont interdit de Lui associer qui ou quoi que ce soit. Et c'est d'ailleurs la chose la plus importante qui nous soit parvenue d'eux en terme de savoir. "Tafsîr Ibn Sa'dî (p : 779) Allah, Gloire et Pureté à Lui et qu'Il soit Éxalté, est le détenteur de la souveraineté, Il n' a aucun associé dans Son royaume. Il a dit, Éxalté soit-Il : { Dis : « Ô Allah ! Détenteur Absolu de la Souveraineté ! Tu donnes le pouvoir à qui Tu veux, Tu retires le pouvoir à qui Tu veux ! Tu donnes la puissance à qui Tu veux, et Tu aviliss qui Tu veux ! Le bien est dans Ta Main et Tu es certes Capable de toute chose. } [Sourate Âli 'Imrân (La Famille de 'Imrân) : 3/26]. Et Allah, Éxalté soit-Il, a dit, montrant que la royauté complète sera à Lui u Jour de la Résurrection : { Le Jour où ils comparaitront sans que rien d'eux ne soit caché à Allah. A qui appartient la royauté aujourd'hui? A Allah, l'Unique, le Dominateur ! } [Sourate Ghâfir (Le Pardonneur) : 40/16] Et Allah, Gloire et Pureté à Lui et qu'Il soit Éxalté, n'a pas d'associé dans Sa souveraineté, Sa création, Sa gestion ou dans l'adoration qui Lui est due. Il a dit, Éxalté soit-Il : { Et dis : « Louange à Allah qui ne S'est jamais attribué d'enfant, qui n'a point d'associé dans la royauté et qui n'a nul besoin d'un protecteur [pour être préservé] de l'humiliation. » Et proclame hautement Sa grandeur ! } [Sourate Al-Isrâ` (Le Voyage Nocturne : 17/111) Allah, Éxalté soit-Il, a dit : { Celui à qui appartient la royauté des cieux et de la terre, qui ne s'est jamais attribué d'enfant, qui n'a point d'associé dans la royauté et qui a créé toute chose en lui donnant ses justes proportions. } [Sourate Al-Furqân (Le Critère) : 25/2] Il est Celui qui possède et toute chose est en Sa possession, Gloire et Pureté à Lui ; Il est le Créateur et, en dehors de Lui, tout est créé et Lui appartenant, de même qu'Il est Celui qui administre toute chose. Et Celui dont l'affaire est telle, l'adoration Lui est due. Et l'adoration de qui ou quoi que ce soit d'autre que Lui est un signe de déficience dans la raison, et le polythéisme [engendré par cela] corrompt ce bas monde et l'au-delà. Allah, Éxalté soit-Il, dit : { Ils ont dit : « Soyez Juifs ou Chrétiens et vous serez sur la bonne voie ! » - Dis : « Suivons plutôt la religion d'Abraham, le monothéiste pur, et qui ne fut point parmi les Associateurs. » } [Sourate Al-Baqarah (La Vache) : 2/135] Allah, Éxalté soit-Il, a dit : { Qui est meilleur en religion que celui qui se soumet entièrement à Allah, tout en se conformant à la Loi révélée, et suit la religion d'Abraham, en pur monothéiste ? Et Allah a certes pris Abraham comme ami singulier. } [Sourate An-Nissâ` (Les femmes) : 4/125] Et Il a clairement exposé la vérité, Gloire et Pureté à Lui ; à savoir que quiconque aura suivi une voie autre que celle d'Abraham, l'ami singulier (sur lui la paix), aura égaré sa propre personne. Allah, Éxalté soit-Il, a dit : { Et qui donc a de l'aversion pour la religion d'Abraham à part quelqu'un qui s'égaré lui-même ? Nous l'avons certainement élu en ce bas monde, et, dans l'au-delà, il est certes du nombre des gens de bien. } [Sourate Al-Baqarah (La Vache) : 2/130].

9 - Allah, Gloire et Pureté à Lui, n'a jamais engendré et n'a pas été engendré non plus. Rien n'est égal à Lui et rien ne Lui ressemble.

Allah, Gloire et Pureté à Lui, n'a jamais engendré et n'a pas été engendré non plus. Rien n'est égal à Lui et rien ne Lui ressemble. Il a clairement exposé la vérité, Gloire et Pureté à Lui et qu'Il soit Exalté, lorsqu'Il a dit : { Dis : « Il est Allah, l'Unique. Allah, Celui qui se passe de tout et dont rien ni personne ne peut se passer. Il n'a jamais engendré, n'a pas été engendré non plus. Et nul n'est égal à Lui. » } [Sourate Al-Ikhlâş (Le Monothéisme Pur) : 112/1 à 4] Allah, Éxalté soit-Il, a dit : { Seigneur des cieux et de la terre et de tout ce qui est entre les deux. Adore-Le donc, et sois constant dans Son adoration. Lui connais-tu un semblable ? » } [Sourate Mariam (Marie) : 19/65] Le [Seul Dieu] Véritable, que Son affaire soit exaltée, a dit : { Créateur des cieux et de la terre. Il vous a donné des épouses, issues de vous-mêmes, ainsi que des bestiaux par couples ; et par ce moyen, Il vous multiplie. Rien ni

personne ne Lui ressemble ; Il est Celui qui entend et voit tout. }}[Sourate Ach-Choûrâ (La consultation) : 42/11]

10 - Allah, Gloire et Pureté à Lui et qu'Il soit Exalté, ne s'incarne et ne se matérialise dans rien parmi Sa création.

Allah, Gloire et Pureté à Lui et qu'Il soit Éxalté, ne s'incarne et ne se matérialise dans rien parmi Sa création. Il ne fusionne pas non plus avec qui ou quoi que ce soit. Ceci, parce qu'Allah est le Créateur et qu'en dehors de Lui, tout est créé ; qu'Il est Celui qui demeure et qu'en dehors de Lui, tout est voué à l'évanescence ; que tout Lui appartient et qu'Il en est possesseur. Ainsi, Allah ne s'incarne en rien de Sa création et rien de Sa création ne pénètre Son Essence, Gloire et Pureté à Lui. Allah, Gloire et Pureté à Lui et qu'Il soit Éxalté, est plus grand et plus immense que tout. Allah, Éxalté soit-Il, a dit, en guise de réprobation à l'égard qui prétend qu'Il s'est incarné dans le Messie :{ Ils sont certes mécréants ceux qui disent : « Allah, c'est le Messie, le fils de Marie ! » - Dis : « Qui donc détient de quoi s'opposer à Allah s'Il voulait faire périr le Messie, fils de Marie, ainsi que sa mère et tous ceux qui sont sur la terre ? À Allah Seul appartient la royauté des cieus et de la terre et de ce qui se trouve entre les deux. Il crée ce qu'Il veut. Et Allah est Omnipotent. }}[Sourate Al-Mâ'idah (La Table Servie) : 5/17]Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ C'est à Allah et à Lui Seul qu'appartiennent le Levant et le Couchant. Où que vous vous tourniez, la Face d'Allah est là. Certes, Allah est Immense et Omniscient. Et ils ont dit : « Allah s'est donné un fils ! » Gloire et Pureté à Lui ! C'est plutôt à Lui qu'appartient ce qu'il y a dans les cieus et sur la Terre, et tous Lui sont soumis. Créateur des cieus et de la terre à partir du néant ; lorsqu'Il décide d'une chose, Il dit seulement : « Sois ! », et elle est aussitôt. }}[Sourate Al-Baqarah (La Vache) : 115 à 117]Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Et ils ont dit : « Le Tout Miséricordieux s'est donné un enfant ! » Vous dites certes là une chose abominable ! Peu s'en faut que les cieus ne s'entrouvrent à ces mots, que la terre ne se fende et que les montagnes ne s'écroulent, du fait qu'ils ont attribué un enfant au Tout Miséricordieux, alors qu'il ne convient nullement au Tout Miséricordieux d'avoir un enfant ! Tous ceux qui sont dans les cieus et sur la terre se présenteront devant le Tout Miséricordieux en serviteurs. Il les cerne [de Sa science] et connaît parfaitement leur nombre. Et chacun d'entre eux se présentera à Lui, au Jour de la Résurrection, seul. }}[Sourate Mariam (Marie) : 19/88 à 95]Et Il a dit, Éxalté soit-Il :{ Allah, il n'est de divinité digne d'adoration en dehors de Lui ! Le Vivant, Celui qui subsiste par lui-même. Ni somnolence ni sommeil ne Le saisissent. C'est à Lui qu'appartient tout ce qui est dans les cieus et sur la terre. Qui peut intercéder auprès de Lui sans Sa permission ? Il connaît leur passé ainsi que leur futur et, de Sa science, ils n'embrassent que ce qu'Il veut. Son Marchepied s'étend au-delà des cieus et de la terre, dont la garde ne Lui cause aucune peine. Et Il est le Très Haut, le Très Grand. }}[Sourate Al-Baqarah (La Vache) : 2/255]Ainsi, Celui dont l'affaire est telle face à l'affaire de Sa création, comment oser prétendre qu'Il s'incarne dans l'une de Ses créatures !? Ou que l'une d'entre elles est Son enfant !? Ou qu'Il en ai fait une divinité [à adorer] avec Lui !?

11 - Allah, Gloire et Pureté à Lui et qu'Il soit Exalté, est Compatissant envers Ses serviteurs et Celui qui leur fait Miséricorde. C'est pourquoi, Il a envoyé les Prophètes et révélé les Livres.

Allah, Gloire et Pureté à Lui et qu'Il soit Éxalté, est le Compatissant et Miséricordieux par excellence envers Ses serviteurs. Ainsi, parmi les manifestations de Sa miséricorde à l'égard de Ses serviteurs, on compte le fait qu'Il leur ait envoyé les Prophètes et leur ait révélé les Livres. Ceci, afin de les sortir des ténèbres de la mécréance et du polythéisme vers la lumière du monothéisme et de la guidée.

Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ C'est Lui qui révèle à Son serviteur des preuves manifestes afin de vous sortir des ténèbres vers la lumière ; et Allah est assurément Compatissant et Miséricordieux envers vous. }[Sourate Al-Ḥadīd (Le Fer) : 57/9]Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Et Nous ne t'avons envoyé qu'en tant que miséricorde pour l'Univers. }[Sourate Al-Anbiyâ` (Les Prophètes) : 21/107].Et Allah a ordonné à Son Prophète d'informer les serviteurs qu'Il est le Pardonneur et le Miséricordieux. Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Informe Mes serviteurs que c'est Moi le Pardonneur, le Très Miséricordieux. }[Sourate Al-Hijr : 15/49]Parmi les manifestations de Sa compassion et de Sa miséricorde, Il ôte le mal et fait descendre le bien sur Ses serviteurs. Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Et si Allah fait qu'un mal te touche, nul ne peut l'écartier en dehors de Lui. Et s'Il te veut un bien, nul ne peut repousser Sa grâce. Il en gratifie qui Il veut parmi Ses serviteurs. Et c'est Lui le Pardonneur, le Miséricordieux. }[Sourate Yûnus (Jonas) : 10/107]

12 - Allah est le Seigneur, Celui qui fait Miséricorde. C'est Lui Seul qui jugera les créatures le Jour de la Résurrection, lorsqu'Il les ressuscitera toutes de leurs tombes. Il récompensera chaque personne en fonction de ce qu'elle aura œuvré, en bien ou en mal. Quiconque aura accompli des bonnes œuvres tout en étant croyant, aura les délices éternels ; et quiconque aura mécréu et commis de mauvaises actions, subira le châtement immense dans l'au-delà.

Allah est le Seigneur qui fait miséricorde. C'est Lui Seul qui jugera les créatures le Jour de la Résurrection lorsqu'Il les ressuscitera toutes de leurs tombes. Il récompensera chaque personne en fonction de ce qu'elle aura œuvré, en bien ou en mal. Quiconque aura accompli les bonnes œuvres tout en étant croyant, à lui les délices éternels ; et quiconque aura mécréu et commis les mauvaises actions, à lui le châtement immense au Jour de la Résurrection. Et parmi les manifestations de la justice parfaite d'Allah, Gloire et Pureté à Lui et qu'Il soit Éxalté, de Sa sagesse et de Sa miséricorde envers Sa création, Il a fait de ce bas monde la demeure de l'action et Il a fait une seconde demeure qui sera celle de la récompense, du jugement et de la rétribution. Ainsi, le bienfaisant obtiendra la rétribution pour sa bienfaisance et le malfaisant, injuste et transgresseur récoltera la punition de sa transgression et de son injustice. Certaines personnes s'étonnent de cette affaire-là. Pourtant, Allah a dressé de nombreuses preuves qui indiquent que la Résurrection est vraie, sans l'ombre d'un doute. Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Et parmi Ses signes, [il y a le fait] que tu vois la terre aride et désolée. Puis, aussitôt que Nous faisons descendre l'eau sur elle, elle se remue et augmente [de volume]. Celui qui lui redonne la vie est certes Celui qui fait revivre les morts, car Il est Omnipotent. }[Sourate Fuṣṣilat (Les versets détaillés) : 41/39]Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Ô hommes ! Si vous êtes dans le doute au sujet de la Résurrection, C'est Nous qui vous avons créés de terre, puis d'une goutte de sperme, puis d'un caillot de sang, puis d'un embryon - qu'il soit normalement formé ou pas – afin de vous montrer Notre toute-puissance. Nous déposerons dans les matrices ce que Nous voulons jusqu'à un terme fixé. Puis Nous vous en sortirons [à l'état] d'enfant, pour qu'ensuite vous atteignez votre maturité. Il en est parmi vous qui meurent [jeunes] tandis que d'autres parviennent au plus vil de l'âge, à tel point qu'ils ne savent plus rien de ce qu'ils connaissaient auparavant. De même, tu vois la terre desséchée. Puis, dès que Nous y faisons descendre de l'eau, elle remue, se gonfle, et fait pousser toutes sortes de splendides couples de végétaux. }[Sourate Al-Ḥajj (Le Pèlerinage) : 22/5]Il a

clairement exposé la vérité, Gloire et Pureté à Lui, dans ces trois versets, en mentionnant des preuves rationnelles concernant la Résurrection qui sont :

1 - La première fois, Allah a créé l'homme à partir de terre. Or, celui qui l'a créé à partir de terre est tout à fait capable de le faire revenir à la vie lorsqu'il sera redevenu terre [à nouveau].

2 - Celui qui a pu créer un être humain à partir d'une [simple] goutte de sperme est tout à fait capable de faire revenir l'homme à la vie après qu'il soit mort.

3 - Celui qui redonne vie à la terre, par le biais de la pluie, après qu'elle soit morte est tout à fait capable de redonner la vie aux hommes après qu'ils soient morts. Et, dans ce verset, il y a une preuve de taille concernant le caractère miraculeux du Coran. En effet, comment ce verset - qui est loin d'être long - peut-il réunir trois preuves évidentes, rationnelles et prodigieuses au sujet d'une question essentielle.

Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Le Jour où Nous enrulerons le ciel comme on enroule la feuille d'un parchemin. Tout comme Nous avons procédé à la première création, Nous la répéterons. C'est une promesse qui Nous incombe et Nous l'accomplirons ! }[Sourate Al-Anbiyâ` (Les Prophètes) : 21/104]Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Il cite pour Nous un exemple, tandis qu'il oublie sa propre création ; il dit : « Qui va redonner la vie à des ossements une fois réduits en poussière ? »Dis : « Celui qui les a créés une première fois leur redonnera la vie. Et Il connaît parfaitement toute la création. »}[Sourate Yâ-Sîn : 36/78]Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Seriez-vous plus difficiles à créer que le ciel ? Il l'a pourtant édifié. Il a élevé bien haut sa voûte, puis l'a parfaitement ordonné. Il a assombri sa nuit et illuminé son jour. Et quant à la Terre, après cela, Il l'a étendue : Il en a fait sortir son eau et son pâturage, Et les montagnes, Il les a solidement ancrées dans le sol. }[Sourate An-Nâzi'ât (Les Anges qui arrachent les âmes) : 79/27 à 32]Il a montré que la création de l'homme n'est pas plus difficile que la création du ciel et de la Terre et ce qu'il y a entre eux deux. Ainsi, celui qui est capable de créer les cieux et la Terre n'est pas incapable de faire revenir l'homme une seconde fois.

13 - Allah, Gloire et Pureté à Lui et qu'Il soit Exalté, a créé Adam de terre. Il a multiplié sa descendance après lui. De ce fait, dans leur origine, tous les hommes sont égaux. Nulle préférence n'est accordée à une ethnie par rapport à une autre, ni à un peuple par rapport à un autre si ce n'est en fonction de la piété.

Allah, Gloire et Pureté à Lui et qu'Il soit Éxalté, a créé Adam de terre et a fait se multiplier sa descendance après lui. De ce fait, dans leur origine, tous les hommes sont égaux. Nulle préférence n'est accordée à une ethnie ou à un peuple, si ce n'est en fonction de la piété. Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Ô hommes ! Nous vous avons créés d'un homme et d'une femme, et Nous avons fait de vous des peuples et des tribus afin que vous vous entre-connaissiez. Certes le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux. Certes, Allah est Omniscient et connaît parfaitement toute chose. }[Sourate Al-Houjourât (Les Appartements) : 49/13]Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Allah vous a créés de terre, puis d'une goutte de sperme, puis vous a établis en couples. Pas une femme ne tombe enceinte ou n'accouche sans qu'Il ne le sache. Et aucune existence n'est prolongée ou abrégée sans que cela ne soit consigné dans un livre. Cela est vraiment facile pour Allah. }[Sourate Fâ'îr (Le Créateur) : 35/11]Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ C'est Lui qui vous a créés de terre, puis d'une goutte de sperme, puis d'un caillot de sang ; puis Il vous fait sortir petit enfant, pour qu'ensuite vous atteigniez votre maturité et qu'après cela, vous deveniez vieux, - bien que certains parmi vous meurent plus tôt, - et pour que vous atteigniez un terme fixé, afin que vous raisonniez. }[Sourate Ghâfir (Le Pardonneur) : 40/67]Et indiquant clairement qu'Il avait créé le Messie [Jésus, fils de Marie] en

ordonnant son existence, tout comme Il avait créé Adam en ordonnant son existence, Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Certes, l'exemple de Jésus, auprès d'Allah, est comme celui d'Adam qu'Il créa de terre. Il lui dit : « Sois ! », et il fût. }[Sourate Âli 'Imrân (La Famille de 'Imrân) : 3/59].J'ai déjà mentionné dans le paragraphe numéro deux que le Prophète (sur lui la paix et le salut) a expliqué que les hommes sont égaux et que nulle préférence n'est accordée à qui que ce soit si ce n'est en fonction de la piété.

14 - Tout nouveau-né naît selon la disposition naturelle innée (Al-Fiṭrah).

Tout nouveau-né naît selon la disposition naturelle innée. Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Dirige donc tout ton être vers la religion, en pur monothéiste, la saine nature originelle sur laquelle Allah a créé les hommes - pas de changement à création d'Allah. Telle est la religion de droiture ; mais la plupart des gens ne savent pas ! }[Sourate Ar-Rûm (Les Byzantins) : 30/30] Et le pur monothéisme (Al-Ḥanīfiyyah), c'est la religion du Prophète Abraham (sur lui la paix) qu'Allah a pris comme bien aimé singulier. Allah, Éxalté soit-Il, dit :{ Puis Nous t'avons révélé : « Suis la religion d'Abraham qui vouait un culte exclusif à Allah et n'était point du nombre des polythéistes. » }[Sourate An-Naḥl (Les Abeilles) : 16/123].Et le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit :« Aucun enfant ne naît sans être sur la saine nature originelle (Al-Fiṭrah). Ses parents en font alors un juif, un chrétien ou un mazdéen (c'est-à-dire : un adorateur du feu). Et c'est à l'image de la bête qui engendre un bébé parfaitement constitué, y percevez-vous une quelconque difformité ? »Ensuite, Abou Hourayrah (qu'Allah l'agrée) a récité :{ La saine nature originelle sur laquelle Allah a créé les hommes - pas de changement à création d'Allah. Telle est la religion de droiture ; mais la plupart des gens ne savent pas ! }[Sourate Ar-Roûm (Les Byzantins) : 30/30]Ṣaḥīḥ Al-Boukhârî (4775).Et le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit :« Certes, mon Seigneur m'a ordonné de vous enseigner ce que vous ignorez de ce qu'Il m'a enseigné en ce jour : "Tout bien que J'ai conféré à un serviteur est licite ; J'ai créé tous Mes serviteurs en purs monothéistes mais les diables vinrent à eux, les détournèrent de leur religion, leur interdirent ce que Je leur ai permis et leur ont ordonné de M'attribuer un associé alors que Je n'ai révélé aucune preuve à ce sujet ! " »Rapporté par Mouslim (n°2865).

15 - Aucun être humain ne naît fautif ou en héritant de la faute d'autrui.

Aucun être humain ne naît fautif ou en héritant de la faute d'autrui. Allah, Éxalté soit-Il, nous a informés que lorsqu'Adam (sur lui la paix) divergea de l'ordre divin et mangea de l'arbre avec sa femme Eve, il a regretté, s'est repenti et a demandé à Allah le pardon. Allah lui inspira alors de dire de bonnes paroles, qu'il a dites, et Allah agréa leur repentir à tous les deux. Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Et Nous dîmes : « Ô Adam, habite le Paradis toi et ton épouse, nourrissez-vous-en à votre guise et d'où bon vous semble. Mais n'approchez pas de cet arbre sinon vous seriez du nombre des injustes. »Peu de temps après, Satan les fit fauter et sortir du lieu où ils se trouvaient [le Paradis]. Nous dîmes : « Descendez-en, ennemis les uns des autres ! Pour vous, sur terre, il y aura un lieu de séjour ainsi que des jouissances éphémères. »Puis Adam reçut de son Seigneur des paroles, et Allah agréa son repentir. Car c'est Lui certes, Celui qui accueille le repentir, le Miséricordieux.Nous dîmes : « Descendez-en tous ! Toutes les fois que Je vous enverrai un guide, ceux qui le suivront n'auront rien à craindre et ne seront point affligés. » }[Sourate Al-Baqarah (La Vache) : 2/35 à 38]Étant donné qu'Allah a accueilli le repentir d'Adam (sur lui la paix) et l'a agréé, il n'est plus compté comme porteur d'une faute. Et sa descendance n'hérite pas non plus du péché. Non seulement il a été dissipé par le repentir, mais [avant même cela], la base est que l'individu ne porte pas le péché d'autrui. Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Chacun n'acquiert [le mal] qu'à son détriment, et personne ne portera le fardeau (la responsabilité) d'autrui. Puis vers votre Seigneur sera votre retour et Il vous informera de ce en quoi vous divergez. }[Sourate Al-An'âm (Les Bestiaux) : 6/164]Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Quiconque prend le droit chemin ne le prend que pour lui-même ; et quiconque s'égare, ne s'égare qu'à son propre détriment. Et nul ne portera le fardeau d'autrui. Et Nous n'avons jamais puni [un peuple] avant de [lui] avoir envoyé un Messenger. }[Sourate Al-Isrâ' (Le Voyage Nocturne) : 17/15]Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Personne ne portera le fardeau d'autrui. Et si une âme surchargée [de péchés] appelle à l'aide,

rien de sa charge ne sera supporté par une autre, même si c'est un proche parent. Tu n'avertis, en fait, que ceux qui craignent leur Seigneur, bien qu'ils ne Le voient pas, et qui accomplissent la Prière. Et quiconque se purifie, ne se purifie que pour lui-même. Et vers Allah est la destination. }}[Sourate Fâṭir (Le Créateur) : 35/18]

16 - L'objectif suprême de la création des hommes est l'adoration d'Allah, Seul.

Le but de la création des hommes est l'adoration d'Allah, Seul. Allah, Éxalté soit-Il, dit :{ Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent. }}[Sourate Adh-Dhâriyât (les vents qui éparpillent) : 51/56].

17 - L'Islam a honoré l'être humain, homme et femme, et lui a garanti tous ses droits. Il a fait de lui un être responsable de ses choix, de ses actes et de ses agissements. L'être humain est par conséquent responsable de toute action portant préjudice à lui-même ou aux autres.

L'Islam a honoré l'être humain, homme et femme. Allah, Éxalté soit-Il, a créé l'Homme afin qu'il soit un calife sur Terre. Il a dit, Éxalté soit-Il :{ Lorsque Ton Seigneur dit aux Anges : « Je vais établir sur terre un successeur ».}}[Sourate Al-Baqarah (La Vache) : 2/30]Cet honneur englobe tous les fils d'Adam. Allah, Éxalté soit-Il, dit :{ Certes, Nous avons honoré les fils d'Adam. Nous les avons transportés sur terre et par mer, leur avons attribué des biens licites et bons, et Nous les avons nettement préférés à bon nombre de Nos créatures. }}[Sourate Al-Isrâ` (Le Voyage Nocturne : 17/70]Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Nous avons certes créé l'homme sous la forme la plus parfaite }}[Sourate At-Tîn (Le Figuier) : 95/4]Allah a interdit à l'homme de s'abaisser à suivre qui ou quoi que ce soit d'adoré, suivi ou obéi en dehors de Lui. Allah, Éxalté soit-Il, dit :{ Parmi les hommes, il en est qui prennent, en dehors d'Allah, des égaux à Lui et les aiment comme on aime Allah. Or, les croyants aiment encore plus Allah [que ces gens n'aiment leurs idoles]. Et si les injustes pouvaient voir, [tout comme] lorsqu'ils subiront le châtement, que la force tout entière appartient à Allah, et qu'Allah est dur en châtement ! Lorsque les meneurs désavoueront les suiveurs à la vue du châtement et que les liens entre eux se briseront ! }}[Sourate Al-Baqarah (La Vache) : 2/165-166]Et Allah, Éxalté soit-Il, a dit exposant clairement tant l'état des suiveurs que celui de ceux qui étaient suivis dans le faux, au Jour de la Résurrection :{ Ceux qui s'enorgueillissaient diront à ceux qu'ils considéraient comme faibles : « Est-ce nous qui vous avons repoussés de la bonne direction après qu'elle vous fut venue ? Mais vous étiez plutôt des criminels ! »Et ceux que l'on considérait comme faibles diront à ceux qui s'enorgueillissaient : « C'était votre stratagème, plutôt, nuit et jours, de nous commander de ne pas croire en Allah et de Lui donner des égaux". Et ils cacheront leur regret quand ils verront le châtement. Nous placerons des carcans aux cous de ceux qui ont mécré : les rétribuera-t-on autrement que selon ce pour quoi ils œuvraient ? » }}[Sourate Sabâ' : 34/32-33]Et parmi les manifestations de la justice parfaite d'Allah, Gloire et Pureté à Lui et qu'Il soit Éxalté, figure qu'au Jour de la Résurrection Il fera porter aux prédicateurs et imams qui égaraient les autres non seulement leurs fardeaux mais aussi ceux des gens qu'ils auront égaré sans science. Allah, Éxalté soit-Il, dit :{ Qu'ils portent donc, au Jour de la Résurrection, l'intégralité des fardeaux de leurs propres œuvres ainsi qu'une partie des fardeaux de ceux qu'ils égarent sans savoir ; combien est mauvais [le fardeau] qu'ils portent ! }}[Sourate An-Naḥl (Les Abeilles) : 16/25].L'Islam a pleinement garanti à l'homme ses droits, ici-bas et dans l'au-delà, et le plus fondamental des droits que l'Islam a garanti et exposé clairement aux hommes est le droit d'Allah sur eux ainsi que leur droit sur Allah.Mou'âdh (qu'Allah l'agrée) relate : « J'étais monté en croupe derrière le Prophète (sur lui la paix et le salut) lorsqu'il m'a dit : "Ô Mou'âdh ! - J'ai répondu : Je réponds à ton

appel et j'accoure à toi !" Il répéta cela trois fois. Ensuite, le Prophète (sur lui la paix et le salut) me demanda : "Connais-tu le droit d'Allah sur Ses serviteurs ? - J'ai répondu : Non ! - Il a dit : Le droit d'Allah sur Ses serviteurs est qu'ils L'adorent sans ne rien Lui associer." Ensuite, un moment passa et il me dit : "Ô Mou'âdh ! - J'ai répondu : Je réponds à ton appel et j'accoure à toi ! - Il m'a demandé : Connais-tu le droit des serviteurs auprès d'Allah s'ils accomplissent cela ? C'est qu'Il ne les châtie pas." »Şaḥīḥ Al-Boukhârî (6840)L'Islam a donc garanti à l'homme sa religion de vérité, sa progéniture, son argent et son honneur.Le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit :« Et certes, Allah a rendu sacré votre sang, vos biens et votre honneur de la même manière qu'il a rendu sacré ce jour-ci, en ce mois et dans ce pays. »Şaḥīḥ Al-Boukhârî (6501)Et le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) a proclamé ce pacte remarquable durant le Pèlerinage d'adieu auquel ont assisté plus de cent mille Compagnons. Il a répété [ce qui va dans] ce sens et l'a réaffirmé le Jour du Sacrifice de ce Pèlerinage d'adieu.L'Islam a fait de l'homme une personne responsable de l'ensemble de ses choix, de ses œuvres et de ses agissements. Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Nous avons attaché l'œuvre de chaque homme à sa nuque. Et au Jour de la Résurrection, Nous lui sortirons un écrit qu'il trouvera déroulé : « Lis ton écrit ! Aujourd'hui, tu te suffis d'être ton propre comptable. » }[Sourate Al-Isrâ` (Le Voyage Nocturne : 17/13-14)Quoi que la personne ait accompli, en bien ou en mal, Allah a fait qu'il y soit lié et ne puisse le remettre sur autrui. Tout comme il ne sera pas jugé pour l'œuvre de d'autrui, personne d'autre ne sera jugé pour son œuvre à lui. Allah, Éxalté soit-Il, dit :{ Ô homme ! Toi qui t'efforces d'agir en te rapprochant de ton Seigneur, tu Le rencontreras alors ! }[Sourate Al-Inchiqâq (La Déchirure) : 84/6]Et Il a dit, Éxalté soit-Il :{ Quiconque fait une bonne œuvre, c'est pour son bien. Et quiconque fait le mal, il le fait à ses dépens. Ton Seigneur, cependant, n'est point injuste envers les serviteurs. }[Sourate Fuşşilat (Les versets détaillés) : 41/46]L'Islam fait porter à l'homme la responsabilité de toute œuvre qui cause du préjudice, que ce soit à lui-même ou aux autres. Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Quiconque acquiert un péché, ne l'acquiert que contre lui-même. Et Allah est Omniscient et Sage. }[Sourate An-Nissâ` (Les femmes) : 4/111]Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ C'est pourquoi Nous avons prescrit aux enfants d'Israël que quiconque tuerait une personne non coupable d'un meurtre ou de corruption sur la terre, c'est comme s'il avait tué l'humanité toute entière. Et quiconque préserve la vie d'un seul homme, c'est comme s'il préservait la vie de l'humanité tout entière. }[Sourate Al-Mâ'idah (La Table Servie) : 5/32]Et le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit :« Il n'est pas une personne qui soit tuée injustement sans que le premier des fils d'Adam n'en porte une part de responsabilité ; car c'est lui qui a instauré le meurtre. »Şaḥīḥ Mouslim (5150)

18 - L'homme et la femme sont égaux face à cette responsabilité. Ils sont égaux dans la récompense et la rétribution divines.

L'Islam a mis au même plan les hommes et les femmes concernant l'œuvre, la responsabilité, la récompense et la rétribution. Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Quiconque, homme ou femme, accomplit de bonnes œuvres tout en étant croyant entrera au Paradis ; et on ne leur fera aucune injustice, fût-t-elle [de la taille] du creux d'un noyau de datte. }[Sourate An-Nissâ` (Les femmes) : 4/124]Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Quiconque, homme ou femme, accomplit une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie. Et Nous les récompenserons, certes, en fonction du meilleur de leurs actions. }[Sourate An-Naḥl (Les Abeilles) : 16/97]Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Quiconque accomplit une mauvaise action ne sera rétribué que par son pareil ; et quiconque, homme ou femme, accomplit une bonne action tout en étant croyant, alors ceux-là entreront au Paradis pour y recevoir leur subsistance sans compter. }[Sourate Ghâfir (Le Pardonneur) : 40/40]Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Certes, ceux qui sont soumis et celles qui sont soumises, les croyants et les croyantes, les obéissants et les obéissantes, les loyaux et les loyales, les endurants et les endurantes, ceux qui craignent et celles qui craignent, ceux qui donnent l'aumône et celles qui donnent l'aumône, ceux qui jeûnent et celles qui jeûnent, ceux qui préservent leur chasteté et celles qui préservent, ceux qui invoquent Allah abondamment et celles qui invoquent : Allah a préparé pour eux un pardon et une énorme récompense. }[Sourate Al-Aḥzâb (Les Coalisés) : 33/35]

19 - L'islam a honoré la femme et a considéré les femmes comme étant les sœurs des hommes. Il a confié la responsabilité financière du foyer à l'homme, dans le cadre de ses moyens. L'homme doit donc subvenir aux besoins de sa fille, de sa mère - s'il est père et en a les moyens - ainsi qu'à ceux de son épouse.

L'islam a considéré les femmes comme étant les sœurs des hommes. Le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) dit : « Certes, les femmes sont les sœurs des hommes. » Rapporté par At-Tirmidhî (113) Parmi les manifestations de comment l'islam a honoré la femme, il y a le fait que cette religion ait rendu obligatoire à l'enfant les dépenses d'entretien de sa mère, dès lors où il en est capable. Le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) dit : « La main de celui qui donne est celle qui domine ! [Commence par] ta mère, ton père, ta sœur, ton frère, et ensuite de proche en proche. » Rapporté par l'imam Aḥmad. Un peu plus loin viendront les explications concernant la place et la position des parents [en islam], avec la permission d'Allah, dans le paragraphe numéro : 29. De même, parmi les manifestations de comment l'islam a honoré la femme, le fait qu'il a imposé au mari de dépenser en faveur de son épouse, dès lors où il en est capable. Allah, Éxalté soit-Il, dit : { Que celui qui est aisé dépense de sa fortune ; et que celui dont les biens sont restreints dépense selon ce qu'Allah lui a accordé. Allah n'impose à une personne qu'en fonction de ce qu'Il lui a donné, et Allah fera succéder l'aisance à la gêne. } [Sourate Aṭ-Ṭalâq (Le Divorce) : 65/7] Le Prophète (sur lui la paix et le salut) a été interrogé par un homme : « Quel est le droit de la femme sur le mari ? - Il a répondu : Tu la nourris lorsque tu te nourris ; tu la vêtis lorsque tu te vêtis ; et tu ne la frappes pas au visage, ni ne l'avilis ! » Rapporté par l'imam Aḥmad. Le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit, expliquant alors certains droits des femmes sur leurs maris : « Leur droit sur vous est que vous pourvoyiez à leurs besoins et que vous les habilliez de manière convenable. » Ṣaḥîḥ Mouslim Il a dit (sur lui la paix et le salut) : « Suffit à l'homme comme péché le fait de ne pas subvenir aux besoins de quiconque est à sa charge. » Rapporté par l'imam Aḥmad Al-Khaṭṭâbî a dit : Par sa parole : « de quiconque est à sa charge » : il veut dire de celui aux besoins de qui il lui est imposé de subvenir. C'est comme s'il avait dit à celui qui dépense : « Ne dépense pas au détriment de la subsistance de ta famille, là où il n'y a pas de mérite bien que tu y recherches la récompense. En effet, dès lors où tu les auras négligé, cela se retournera comme un péché ! » Encore parmi les manifestations de comment l'islam a honoré la femme, le fait que les dépenses liées à la fille ont été rendues obligatoires au père. Allah, Éxalté soit-Il, dit : { Et les mères, qui veulent donner un allaitement complet, allaiteront leurs bébés deux ans pleins. Au père de l'enfant revient de les nourrir et vêtir de manière convenable. } [Sourate Al-Baqarah (La Vache) : 2/233] Ainsi, Allah a montré que le père qui vient d'avoir un enfant devait le nourrir et le vêtir de manière convenable. Allah, Éxalté soit-Il, a dit : { Puis, si elles allaitent [l'enfant né] de vous, alors donnez-leur leurs salaires. } [Sourate Aṭ-Ṭalâq (Le Divorce) : 65/6] Allah a rendu obligatoire au père d'indemniser l'allaitement de l'enfant [par une tierce personne]. Ceci indique que la dépense en faveur de l'enfant revient au père et englobe aussi bien le garçon que la fille. Et dans le hadith qui suit, il y a une preuve que le père doit obligatoirement dépenser pour son épouse et ses enfants. Â'ichah (qu'Allah l'agrée) relate : « Hind (qu'Allah l'agrée) a dit au Prophète (sur lui la paix et le salut) : "Abû Sufyân est certes un homme avare et j'ai parfois besoin de prendre de son argent. - Il lui a répondu : Prends ce dont tu as besoin ainsi que pour ton enfant, mais de manière convenable." » Rapporté par Al-Boukhârî. Le noble Prophète a clairement expliqué le mérite qu'il y a à dépenser pour les filles ou les sœurs. En effet, le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Quiconque s'est chargé de deux ou trois filles, ou de deux ou trois sœurs, jusqu'à mourir ou en être séparé, lui et

moi serons comme ça au Paradis ! » Et il montra son index et son majeur qu'il avait rassemblés. »As-Silsilah As-Şahîḥah (296)

20 - La mort n'est pas l'extinction éternelle. Il s'agit du passage de la demeure de l'action à la demeure de la rétribution et concerne le corps et l'âme. La mort de l'âme réside dans sa séparation du corps. Puis, à la Résurrection, au Jour du Jugement, elle retournera à ce corps. Après la mort, l'âme ne se réincarne pas dans un autre corps.

La mort n'est pas l'extinction éternelle. Allah, Éxalté soit-Il, dit :{ Dis : « L'Ange de la mort vous fera mourir, lui qui est chargé de vous. Ensuite, c'est vers Votre Seigneur que vous serez ramenés. » }[Sourate As-Sajdah (La Prostration) : 32/11]La mort concerne le corps et l'âme. La mort de l'âme consiste en sa séparation du corps, puis à la Résurrection, au Jour du Jugement, elle retournera à ce corps. Allah, Éxalté soit-Il, dit :{ Allah reçoit les âmes au moment de leur mort ; celles qui ne meurent pas, [Il les reçoit] au cours de leur sommeil. Il retient celles à qui Il a décrété la mort, tandis qu'Il renvoie les autres jusqu'à un terme fixé. Il y a certainement là des preuves pour des gens qui réfléchissent. }[Sourate Az-Zoumar (Les Groupes) : 39/42]Et le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit :« Certes, lorsque l'âme est saisie, le regard la suit. »Rapporté par Mouslim (920)Et après la mort, l'homme passe de la demeure de l'œuvre à la demeure de la récompense. Allah, Éxalté soit-Il, dit :{ C'est vers Lui que vous retournerez tous ; la promesse d'Allah [se réalisera] en toute vérité ! C'est Lui qui fait la création, une première fois, puis la refait [ressuscitant les morts] afin de rétribuer en toute équité ceux qui ont cru et fait de bonnes œuvres. Quant à ceux qui n'ont pas cru, ils auront un breuvage d'eau bouillante et un châtiment douloureux à cause de leur mécréance ! }[Sourate Yûnus (Jonas) : 10/4]

Après la mort, l'âme ne se déplace pas vers un autre corps, ni ne s'y réincarne. La réincarnation n'est ni prouvée par la raison, ni par les sens et il n'y a aucune preuve scripturaire venant des Prophètes (sur eux la paix) qui atteste de cette croyance.

21 - L'Islam appelle à la foi et aux fondements majeurs de la foi, à savoir : la foi en Allah, en Ses Anges, aux Livres divins tels que la Torah, l'Évangile, les Psaumes - avant leur altération - et au Coran ; la foi en l'ensemble des Prophètes et Messagers (sur eux la paix) dont le dernier d'entre eux est Mouḥammad, le Messager d'Allah (sur lui la paix et salut), le sceau des Prophètes et des Envoyés ; la foi au

Jour Dernier, et nous savons que si le bas monde était une fin en soi, la vie et l'existence n'auraient aucun sens ; et la foi au Destin.

L'Islam invite à croire aux fondements majeurs de la foi ; [fondements] auxquels ont appelé l'ensemble des Prophètes et des Envoyés (sur eux la paix) et qui sont :

1 - La foi en Allah, à savoir qu'Il est le Seigneur, le Créateur, le Pourvoyeur et le Gestionnaire de cet univers. Il est le Seul à mériter l'adoration tout comme l'adoration de toute chose en dehors de Lui est fautive et vaine. Tout ce qui est adoré en dehors de Lui ne l'est que dans le faux. Par conséquent, l'adoration ne convient qu'à Lui et L'adorer est la seule adoration qui soit légitime. Et nous avons déjà montré les preuves à ce sujet au paragraphe (n°8).

Allah, Gloire et Pureté à Lui et qu'Il soit Éxalté, a mentionné ces fondements majeurs ici et là, dans de nombreux versets du majestueux Coran. Et notamment dans Sa parole, Exalté soit-Il :{ Le Messager a cru en ce qui lui a été révélé de son Seigneur, ainsi que les croyants ; tous ont cru en Allah, en Ses Anges, en Ses livres et en Ses Messagers. Nous ne faisons aucune distinction entre Ses Messagers. Et ils ont dit : « Nous avons entendu et obéi, nous implorons Ton pardon, ô notre Seigneur ! Et c'est à Toi que sera le retour. »}[Sourate Al-Baqarah (La Vache) : 2/285]Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ La bonté pieuse ne consiste pas à tourner vos visages vers le Levant ou le Couchant. Mais la bonté pieuse est de croire en Allah, au Jour dernier, aux Anges, au Livre et aux Prophètes ; de donner de son bien, quel qu'Amour qu'on en ait, aux proches, aux orphelins, aux nécessiteux, aux voyageurs indigents, à ceux qui demandent l'aide et afin de délier les jougs. [C'est aussi] d'accomplir la Prière et d'acquitter la Zakat ; [d'être de] ceux qui remplissent leurs engagements lorsqu'ils se sont engagés, ceux qui sont endurants face à la misère, la maladie et lorsque les combats font rage. [Ceux qui se comportent ainsi,] les voilà les véridiques et les voilà les vrais pieux ! }[Sourate Al-Baqarah (La Vache) : 2/177].Allah, Éxalté soit-Il, a appelé à avoir foi en ces fondements ; et Il a expliqué que quiconque n'y croyait pas s'égarait d'un égarement profond. Il a dit, Éxalté soit-Il :{ Ô vous qui croyez ! Restez fermes sur votre foi en Allah, en Son Messager, au Livre qu'il a fait descendre sur Son messager et au Livre qu'il a fait descendre avant. Quiconque ne croit pas en Allah, en Ses Anges, en Ses Livres, en Ses Messagers et au Jour dernier s'est certes égaré d'un égarement profond. }[Sourate An-Nissâ` (Les femmes) : 4/136]Et dans le hadith, 'Oumar ibn Al-Khattâb (qu'Allah l'agrée) relate :« Un jour que nous étions assis auprès du Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) voici qu'apparut à nous un homme aux habits d'une vive blancheur et aux cheveux d'une noirceur intense, sans trace visible de voyage, personne parmi nous ne le connaissait. Il vint s'asseoir en face du Prophète (sur lui la paix et le salut), plaça ses genoux contre les siens, posa les paumes de ses mains sur ses deux cuisses, et lui dit : "Ô Mouhammad ! Informe-moi au sujet de l'Islam !" Le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) lui répondit : "L'Islam est que tu témoignes qu'il n'est de divinité digne d'adoration qu'Allah et que Mouhammad est le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut), que tu accomplisses la prière, que tu verses la Zakât, que tu jeûnes durant le mois de Ramadan et que tu effectues le Pèlerinage vers La Maison Sacrée, si tu en as la possibilité. - Tu as dit vrai !", dit l'homme. Nous nous étonnâmes de le voir interroger le Prophète puis l'approuver. L'homme continua : "Informe-moi au sujet de la foi. - Il répondit : C'est que tu croies en Allah, en Ses Anges, en Ses Livres, en Ses Messagers, au Jour Dernier et que tu croies au destin, son bien et son mal. - Tu as dit vrai !", répéta l'homme qui poursuivit en demandant : "Informe-moi au sujet de la vertu ! - Il répondit : C'est que tu adores Allah comme si tu le vois, car si tu ne le vois pas, certes, Lui Il te voit. " »Şahîh Mouslim (8)Ainsi, dans ce hadith, l'Ange Gabriel (sur lui la paix) est venu au Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) et l'a interrogé au sujet des différents degrés de la religion qui sont : la soumission, la foi et la vertu. Et le Messager Mouhammad (sur lui la paix et le salut) lui a répondu. Ensuite, il a informé ses Compagnons (qu'Allah les agrée) que c'était Gabriel (sur lui la paix) qui était venu à eux afin de leur enseigner leur religion. Ceci est donc l'Islam, le message divin que Gabriel (sur lui la paix et le salut) a transmis et que le Messager Mouhammad (sur lui la paix et le salut) a transmis aux gens et que ses Compagnons (qu'Allah les agrée) ont mémorisé et qu'eux-mêmes ont ensuite transmis aux gens après lui.2 - La foi en les Anges qui appartiennent au monde de l'Invisible. Allah les a créés, leur a donné une forme précise et les a chargés d'immenses œuvres. Parmi la plus sublime d'entre elles, il y

a la transmission des Messages divins aux Messagers et aux Prophètes (sur eux la paix). Le plus majestueux des Anges est Gabriel (sur lui la paix) ; et parmi ce qui indique que Gabriel (sur lui la paix) descend avec la Révélation vers les Messagers (sur eux la paix et le salut), il y a la parole d'Allah, Éxalté soit-Il, qui dit :{ Il fait descendre les Anges avec la Révélation, par son ordre, sur qui Il veut parmi Ses serviteurs afin d'avertir [les hommes en leur disant] : « Il n'est de divinité digne d'adoration que Moi, craignez-Moi donc ! »}[Sourate An-Naḥl (Les Abeilles) : 16/2]Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ [Ce Coran] est certes une Révélation du Seigneur de l'univers,descendu par L'Esprit fidèle [L'Ange Gabriel],sur ton cœur, afin que tu sois du nombre des avertisseurs,en une langue arabe claire.Et il était certes déjà mentionné dans les Écrits des anciens.[Sourate Ach-Chou'arâ` (Les Poètes) : 26/192 à 196]3 - La foi dans les Livres divins, comme : la Torah, l'Évangile, les Psaumes - avant leur altération - et le Coran. Allah, Éxalté soit-Il, dit :{ Ô vous qui croyez ! Restez fermes sur votre foi en Allah, en Son Messenger, au Livre qu'il a fait descendre sur Son Messenger et au Livre qu'il a fait descendre avant. Quiconque ne croit pas en Allah, en Ses Anges, en Ses Livres, en Ses Messagers et au Jour dernier s'est certes égaré d'un égarement profond. }[Sourate An-Nissâ` (Les femmes) : 4/136]Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Il t'a révélé le Livre avec la vérité, confirmant les Livres révélés avant lui. Et Il a révélé la Thora et l'Évangile,auparavant, en tant que guide pour les gens, et Il a révélé ce qui permet de distinguer [le vrai du faux]. Ceux qui ne croient pas aux Révélations d'Allah auront, certes, un dur châtiment! Et, Allah est Puissant, Détenteur du pouvoir de punir. }[Sourate Âli 'Imrân (La Famille de 'Imrân) : 3/3-4].Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Le Messenger a cru en ce qui lui a été révélé de son Seigneur, ainsi que les croyants ; tous ont cru en Allah, en Ses Anges, en Ses livres et en Ses Messagers. Nous ne faisons aucune distinction entre Ses Messagers. Et ils ont dit : « Nous avons entendu et obéi, nous implorons Ton pardon, ô notre Seigneur ! Et c'est à Toi que sera le retour. » }[Sourate Al-Baqarah (La Vache) : 2/285]Et Il a dit, Éxalté soit-Il :{ Dis : « Nous croyons en Allah, en ce qui nous a été révélé, en ce qui a été révélé à Abraham, Ismaël, Isaac, Jacob et aux Tribus [des fils d'Israël], ainsi qu'en ce qui a été apporté à Moïse, à Jésus et aux Prophètes de la part de leur Seigneur. Nous ne faisons aucune différence entre eux ; et c'est à Lui que nous sommes Soumis ! » }[Sourate Âli 'Imrân (La Famille de 'Imrân) : 3/84]4 - La foi en l'ensemble des Prophètes et des Messagers (sur eux la paix). Ainsi donc, on doit avoir foi en l'ensemble des Prophètes et des Messagers (sur eux la paix), croire qu'ils sont tous Messagers d'Allah et qu'ils ont transmis Ses messages, Sa religion et Sa législation à leurs communautés respectives. Allah, Éxalté soit-Il, dit :{ Dis : « Nous croyons en Allah, en ce qui nous a été révélé, en ce qui a été révélé à Abraham, Ismaël, Isaac, Jacob et aux Tribus [des fils d'Israël], ainsi qu'en ce qui a été apporté à Moïse et à Jésus et en ce qui a été donné aux Prophètes de la part de leur Seigneur. Nous ne faisons aucune différence entre eux ; et c'est à Lui que nous sommes Soumis ! » }[Sourate Al-Baqarah (La Vache) : 2/136]Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Le Messenger a cru en ce qui lui a été révélé de son Seigneur, ainsi que les croyants ; tous ont cru en Allah, en Ses Anges, en Ses livres et en Ses Messagers. Nous ne faisons aucune distinction entre Ses Messagers. Et ils ont dit : « Nous avons entendu et obéi, nous implorons Ton pardon, ô notre Seigneur ! Et c'est à Toi que sera le retour. »}[Sourate Al-Baqarah (La Vache) : 2/285]Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Dis : « Nous croyons en Allah, en ce qui nous a été révélé, en ce qui a été révélé à Abraham, Ismaël, Isaac, Jacob et aux Tribus [des fils d'Israël], ainsi qu'en ce qui a été apporté à Moïse, à Jésus et aux Prophètes de la part de leur Seigneur. Nous ne faisons aucune différence entre eux ; et c'est à Lui que nous sommes Soumis ! » }[Sourate Âli 'Imrân (La Famille de 'Imrân) : 3/84].Et on doit croire en leur Sceau, Mouḥammad, Messenger d'Allah ainsi que Sceau des Prophètes et des Envoyés (sur eux la paix et le salut). Allah, Éxalté soit-Il, dit :{ Et lorsqu'Allah prit cet engagement des Prophètes : « Chaque fois que Je vous accorderai un Livre et de la Sagesse, et qu'ensuite un Messenger vous viendra confirmer ce qui est avec vous, vous devez certes croire en lui et lui porter secours. » Il leur demanda : « Consentez-vous et acceptez-vous Mon pacte à cette condition ? - Nous consentons ! dirent-ils. - Soyez-en donc témoins, dit Allah. Et Me voici, avec vous, parmi les témoins. » }[Sourate Âli 'Imrân (La Famille de 'Imrân) : 3/81]Ainsi, de manière générale, l'Islam rend obligatoire la foi en l'ensemble des Prophètes et des Messagers ; et plus spécifiquement, il rend obligatoire la foi en celui qui est le sceau d'entre eux : le Messenger Mouḥammad (sur lui la paix et le salut). Allah, Éxalté soit-Il, dit :{ Dis : « Ô gens du Livre, vous ne tenez sur rien tant que vous ne vous conformez pas à la Thora et à l'Évangile ainsi qu'à ce qui vous a été révélé de la part de votre Seigneur. » }[Sourate Al-Mâ'idah (La Table Servie) : 5/68]Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Dis : « Ô gens du Livre ! Venez à une parole commune entre nous et vous à ce que nous n'adorions qu'Allah [Seul], et que nous ne Lui associions rien et que nous ne nous prenions pas les uns les autres comme seigneurs en dehors d'Allah. » Et s'ils se détournent, dites : « Soyez donc témoins que, nous, nous

sommes [entièrement] soumis [à Allah] ! » }[Sourate Âli 'Imrân (La Famille de 'Imrân) : 3/ 64].Et quiconque a mécré ne serait-ce qu'en un seul Prophète, a assurément mécré en l'ensemble des Prophètes et des Messagers (sur eux la paix). C'est pour cela que lorsqu'Allah mentionne Son jugement concernant le peuple de Noé (sur lui la paix), Il nous informe du fait que :{ Le peuple de Noé traita les Messagers de menteurs }[Sourate Ach-Chou'arâ` (Les Poètes) : 26/105].Et il est bien connu que Noé (sur lui la paix) n'a pas été précédé d'un Messager. Malgré cela, dès lors où son peuple l'a traité de menteur, c'est comme s'il avait traité l'ensemble des Prophètes et Messagers de menteurs. Ceci, car leur appel est un et qu'ils ont été envoyés aux mêmes fins.5 - La foi au Jour Dernier, qui est le Jour de la Résurrection. A la fin de ce bas monde, Allah ordonnera à l'Ange Isrâfil (sur lui la paix) de souffler le souffle du foudroiement. C'est alors que sera foudroyé et mourra quiconque Allah aura voulu. Allah, Éxalté soit-Il, dit :{ On soufflera dans la Trompe et voilà que ceux qui seront dans les cieus et sur la terre seront foudroyés, sauf ceux qu'Allah voudra [épargner]. Puis on y soufflera une autre fois, et les voilà debout à regarder. }[Sourate Az-Zumar (Les Groupes) : 39/68]Et lorsque tout ceux qui sont dans les cieus et sur la Terre seront anéantis, à l'exception de ceux qu'Allah aura voulu épargner, Il enroulera les cieus et la Terre, comme Il l'a dit dans Sa parole, Éxalté soit-Il :{ Le Jour où Nous enroulerons le ciel comme on enroule la feuille d'un parchemin. Tout comme Nous avons procédé à la première création, Nous la répéterons. C'est une promesse qui Nous incombe et Nous l'accomplirons ! }[Sourate Al-Anbiyâ` (Les Prophètes) : 21/104]Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Ils n'ont pas estimé Allah comme Il devrait l'être ; alors qu'au Jour de la Résurrection, Il fera de la terre entière une poignée, et les cieus seront pliés dans sa [Main] droite. Gloire et Pureté à Lui ! Il est au-dessus de ce qu'ils Lui associent. }[Sourate Az-Zumar (Les Groupes) : 39/67].Le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit :« Au Jour de la Résurrection, Allah - Exalté et Magnifié soit-Il, pliera les cieus, puis les saisira de Sa main droite, et dira : "C'est Moi Le Roi ! Où sont les tyrans ? Où sont les orgueilleux ?" Puis Il pliera les sept Terres, et les saisira avec Sa [main] gauche, et dira : "C'est Moi Le Roi ! Où sont les tyrans ? Où sont les orgueilleux ?" »Rapporté par MouslimEnsuite, Allah ordonnera à l'Ange d'y souffler une seconde fois, et les gens se tiendront alors debout, à regarder. Allah, Éxalté soit-Il, dit :{ Puis on y soufflera une autre fois, et les voilà debout à regarder. }[Sourate Az-Zoumar (Les Groupes) : 39/68]Ainsi, une fois qu'Allah aura ressuscité [toute] la création, Il les rassemblera pour le Jugement. Allah, Éxalté soit-Il, dit :{ Le Jour où la terre se fendra [afin de rejeter leurs corps] et qu'ils se précipiteront [pour à répondre à l'appel]. Ce sera un rassemblement facile pour Nous. }[Sourate Qâf : 50/44]Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Le Jour où ils comparaitront sans que rien d'eux ne soit caché à Allah. A qui appartient la royauté aujourd'hui ? A Allah, l'Unique, le Dominateur ! }[Sourate Ghâfir (Le Pardonneur) : 40/16]En ce jour, Allah jugera tout le monde et appliquera le talion en faveur de tout opprimé contre son oppresseur, de même qu'Il rétribuera chaque personne pour ce qu'elle aura œuvré. Allah, Éxalté soit-Il, dit :{ Ce Jour-là, chaque âme sera rétribuée selon ce qu'elle aura acquis. Pas d'injustice en ce Jour. Allah est certes prompt à demander compte. }[Sourate Ghâfir (Le Pardonneur) : 40/17]Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Certes, Allah ne lèse (personne), fût-ce du poids d'une minuscule fourmi. S'il s'agit d'une bonne action, Il la double et accorde [en plus] une grosse récompense de Sa part. }[Sourate An-Nissâ` (Les femmes) : 4/40]Allah, Éxalté soit-Il, dit : { Quiconque aura accompli un bien, fût-ce du poids d'une minuscule fourmi, le verra,et quiconque aura commis un mal, fût-ce du poids d'une minuscule fourmi, le verra. }[Sourate Az-Zalzalah (Le Séisme) : 99/7-8]Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Au Jour de la Résurrection, Nous placerons les balances exactes. Nulle âme ne sera lésée et tout sera pris en compte, fût-ce du poids d'un grain de moutarde. Et nous suffisons largement pour dresser les comptes. }[Sourate Al-Anbiyâ` (Les Prophètes) : 21/47]Et après la résurrection et le jugement, il y aura la rétribution. Quiconque aura œuvré en bien obtiendra le délice éternel, qui jamais ne cessera ; et quiconque aura œuvré en mal et aura mécré obtiendra le châtiment. Allah, Éxalté soit-Il, dit :{ La souveraineté ce Jour-là n'appartiendra qu'à Allah qui jugera entre eux. Ceux qui auront cru et accompli de bonnes œuvres seront dans les Jardins du délice,et quant à ceux qui auront mécré et traité Nos révélations de mensonges, ils auront un châtiment avilissant ! }[Sourate Al-Hajj (Le Pèlerinage) : 22/56-57]Et nous savons que si ce bas monde était une fin en soi, la vie et l'existence seraient purement futiles. Allah, Éxalté soit-Il, dit :{ Pensez-vous que Nous vous avons créés sans but, et que vous ne seriez pas ramenés vers Nous ? }[Sourate Al-Mu`minûn (Les Croyants : 23/115]6 - La foi en la Prédestinée et au Destin. C'est l'obligation d'avoir comme croyance qu'Allah a su tout ce qui est arrivé, arrive et arrivera dans cet univers [et au-delà] ; et qu'Allah a déjà écrit tout cela avant même la création des cieus et de la Terre. Allah, Éxalté soit-Il, dit :{ C'est Lui qui détient les clefs de l'Inconnaissable. Nul autre que Lui ne les connaît. Et Il connaît ce qui est dans la terre ferme, comme dans la mer. Et pas une feuille ne tombe qu'Il ne le sache. Et

pas une graine dans les ténèbres de la terre, rien de frais ou de sec, qui ne soit consigné dans un livre explicite. }}[Sourate Al-An'âm (Les Bestiaux) : 6/59]Et qu'Allah cerne toute chose de Son savoir. Allah, Éxalté soit-Il, dit :{ Allah est Celui qui a créé sept cieux et autant de terres. Entre eux [Son] commandement descend, afin que vous sachiez qu'Allah est en vérité Omnipotent et qu'Allah cerne toute chose de [Son] savoir. }}[Sourate Aṭ-Ṭalâq (Le Divorce) : 65/12].Et rien ne se passe dans cet univers [ni au-delà] sans qu'Allah ne l'ait voulu, souhaité, créé et n'en ait facilité les causes. Allah, Éxalté soit-Il, dit :{ Celui à qui appartient la royauté des cieux et de la terre, qui ne s'est jamais attribué d'enfant, qui n'a point d'associé dans la royauté et qui a créé toute chose en lui donnant ses justes proportions. }}[Sourate Al-Furqân (Le Critère) : 25/2].Et pour cela, Il possède la sagesse absolue, celle que les gens ne peuvent ni cerner, ni embrasser. Allah, Éxalté soit-Il, dit :{ [Ce Coran est] une sagesse absolue, mais les avertissements ne [leur] servent à rien. }}[Sourate Al-Qamar (La Lune) : 54/5].Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Il est Celui qui commence la création, puis la refait ; et cela Lui est très facile. Il possède les Attributs les plus élevés dans les cieux et sur la terre ; et c'est Lui le Tout Puissant, le Sage. }}[Sourate Ar-Rûm (Les Byzantins) : 30/27]Allah, Éxalté soit-Il, s'est décrit Lui-même comme possédant la Sagesse et Il s'est Lui-même appelé : Le Sage. Allah, Éxalté soit-Il, dit :{ Allah atteste, ainsi que les Anges et les gens de science, qu'il n'est de divinité [digne d'adoration] à part Lui, Celui qui maintient la justice. Il n'est de divinité [digne d'adoration] à part Lui, le Puissant, le Sage ! }}[Sourate Âli 'Imrân (La Famille de 'Imrân) : 3/18].Allah, Éxalté soit-Il, dit au sujet de Jésus (sur lui la paix) qu'il s'adressera à Allah, au Jour de la Résurrection, en disant :{ Si Tu les châties, ils sont Tes serviteurs. Et si Tu leur pardonnes, c'est Toi le Puissant, le Sage }}[Sourate Al-Mâ'idah (La Table Servie) : 5/118]Et Allah, Éxalté soit-Il, a dit à Moïse (sur lui la paix) lorsqu'il l'a appelé pendant qu'il était sur le côté du mont [Aṭ-Ṭoûr] :{ « Ô Moïse ! C'est Moi, Allah ! Le Puissant, le Sage. » }}[Sourate An-Naml (Les Fourmis) : 27/9].Et Il a qualifié le Majestueux Coran de sagesse. Allah, Éxalté soit-Il, dit :{ Alif, Lâm, Râ. C'est un Livre dont les versets sont parfaits en style et en sens, [détaillés et] émanant d'un Sage, Parfaitement Connaisseur. }}[Sourate Hûd : 11/1].Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Tout cela fait partie de ce que ton Seigneur t'a révélé de la Sagesse. N'associe donc pas à Allah d'autre divinité. Sinon, tu seras jeté dans l'Enfer, blâmé et éloigné [de tout bien]. }}[Sourate Al-Isrâ` (Le Voyage Nocturne) : 17/39]

22 - Les Prophètes (sur eux la paix) sont infaillibles dans ce qu'ils transmettent de la part d'Allah. Ils sont préservés de tout ce qui diverge de la raison saine et que la morale réproouve. Ils sont chargés de transmettre les ordres d'Allah à Ses serviteurs. Ils ne partagent aucune caractéristique parmi les caractéristiques de la Seigneurie ou de la Divinité. Plutôt, ils sont des êtres humains comme les autres, à qui Allah, Exalté soit-Il, a révélé Ses messages.

Les Prophètes (sur eux la paix) sont infaillibles dans ce qu'ils transmettent de la part d'Allah. En effet, Allah élit les meilleurs de Sa création afin qu'ils transmettent Ses messages. Allah, Éxalté soit-Il, dit :{ Allah choisit des Messagers parmi les Anges et parmi les hommes. Allah Entend et Voit tout. }}[Sourate Al-Hajj (Le Pèlerinage) : 22/75].Et Il a dit, Éxalté soit-Il :{ Certes, Allah a élu Adam, Noé, la famille d'Abraham et la famille de 'Imrân au-dessus de tout le monde. }}[Sourate Âli 'Imrân (La Famille de 'Imrân) : 3/ 33].Et Il a dit, Éxalté soit-Il :{ « Ô Moïse ! Je t'ai élu, d'entre les hommes, par Mes

messages et Ma parole. Prends donc ce que Je t'ai accordé, et sois du nombre des reconnaissants ! »}[Sourate Al-A'râf (Les parties hautes [de la Muraille]) : 7/144]. Les Messagers (sur eux la paix et le salut) savent que ce qui descend sur eux est la Révélation divine et les Anges assistent à la descente de la Révélation. Allah, Éxalté soit-Il, dit : { [Lui Seul] connaît l'insaisissable et Il n'en dévoile rien à personne, sauf à celui qu'Il agrée comme Messenger et qu'Il fait précéder et suivre de gardiens vigilants, afin que [ce Messenger] sache que [les Messagers précédents] ont bien transmis les messages de leur Seigneur ; [qu'Il sache qu'Allah] cerne certes [de Son savoir] tout ce qui les concerne et qu'Il dénombre exactement toute chose. }[Sourate Al-Jinn (Les Djinns : 72/26 à 28]. Et Allah leur a ordonné de transmettre Ses Messages. Allah, Éxalté soit-Il, dit : { Ô Messenger ! Transmets ce qui t'a été révélé de la part de ton Seigneur. Si tu ne le fais pas, tu n'auras alors pas communiqué Son message. Et Allah te protégera des gens. Certes, Allah ne guide pas les gens mécréants. }[Sourate Al-Mâ'idah (La Table Servie) : 5/67] Et Il a dit, Éxalté soit-Il : { [Nous avons envoyé ces] Messagers [en tant] qu'annonceurs et avertisseurs ; afin que les gens n'aient plus d'argument devant Allah après la venue des Messagers. Et Allah est Puissant et Sage. }[Sourate An-Nissâ` (Les femmes) : 4/165] Les Messagers (sur eux la paix et le salut) craignent Allah de la plus grande des craintes et ils ont peur de Lui. Ainsi donc, ils n'ajoutent ou ne diminuent rien à Son message. Allah, Éxalté soit-Il, dit : { S'il Nous avait faussement attribué quelques paroles, Nous l'aurions saisi de Notre Main Droite, ensuite, Nous lui aurions tranché l'aorte. Et nul d'entre vous n'aurait pu lui servir de rempart. }[Sourate Al-Ḥaqqah (L'Inéluctable) : 69/44 à 47] Ibn Kathîr (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Allah, Éxalté soit-Il, a dit : { S'il Nous avait faussement attribué quelques paroles } C'est-à-dire : Si Mouḥammad (sur lui la paix et le salut) était, comme ils le prétendent, quelqu'un qui invente à Notre sujet, ajoutant ou diminuant quoique ce soit du Message, ou disant quoique ce soit de son propre chef en Nous l'attribuant - ce qui n'est pas le cas - alors, Nous Nous serions empressés de le punir. Voilà pourquoi, [Allah] a dit : { Nous l'aurions saisi de Notre Main Droite } Il a été dit : cela signifie : Nous nous serions vengés de Lui de la Main droite, [pour indiquer la force] car elle saisit avec plus de puissance. Il a [aussi] été dit : Nous l'aurions pris de Notre Main Droite. Et Il a dit, Éxalté soit-Il : { Et lorsqu'Allah dira : « Ô Jésus, fils de Marie ! Est-ce toi qui as dit aux gens : "Prenez-moi, ainsi que ma mère, comme divinités en dehors d'Allah !" ? - Il répondra : "Gloire et Pureté à Toi ! Il ne m'appartient pas de dire ce au sujet de quoi je n'ai aucune légitimité ! Si je l'avais dit, Tu l'aurais certes su. Tu sais ce qui est en moi et je ne sais pas ce qui est en Toi. Tu es certes Celui qui connaît parfaitement ce qui est insaisissable. Je ne leur ai dit que ce Tu m'avais commandé, (à savoir) : 'Adorez Allah, mon Seigneur et votre Seigneur !' Et je fus témoin contre eux aussi longtemps que je fus parmi eux. Puis, lorsque Tu m'as rappelé à Toi, c'est Toi qui les observais. Et Tu es témoin de toute chose." » }[Sourate Al-Mâ'idah (La Table Servie) : 5/116-117] Et parmi les manifestations de la grâce d'Allah à l'égard de Ses Prophètes et de Ses Messagers (sur eux la paix et le salut), il y a le fait qu'Il les affermit lors de leur transmission de Son message. Allah, Éxalté soit-Il, dit : { Il dit : « Je prends Allah à témoin - et vous aussi soyez témoins - qu'en vérité, je désavoue ce que vous associez, en dehors de Lui. Rusez donc tous contre moi et ne m'accordez aucun répit ! Je place ma confiance en Allah, mon Seigneur et le vôtre. Il n'y pas d'être vivant qu'Il ne tienne par son toupet. Mon Seigneur est certes sur un droit chemin. }[Sourate Hoûd : 11/54 à 56]. Allah, Éxalté soit-Il, a dit : { Ils ont failli te détourner de ce que Nous t'avons révélé, [dans l'espoir] que tu inventes quelque chose d'autre et Nous l'attribue. Et alors, ils t'auraient pris pour ami intime. Et si Nous ne t'avions pas raffermi, tu aurais bien failli pencher quelque peu vers eux. Nous t'aurions alors certes fait goûter un double [supplice] en cette vie et un double [supplice] après la mort ; et ensuite, tu n'aurais pas trouvé de secoureur contre Nous. }[Sourate Al-Isrâ` (Le Voyage Nocturne : 17/73 à 75]. Et ces versets, ainsi que ceux qui les précèdent, témoignent et sont autant de preuves que le Coran est une Révélation du Seigneur de l'Univers. En effet, si celui-ci était l'œuvre du Messenger Mouḥammad (sur lui la paix et le salut), il ne contiendrait pas une telle parole à son encontre. Et Allah, Gloire et Pureté à Lui et qu'Il soit Éxalté, préserve Ses Messagers des hommes. Allah, Éxalté soit-Il, dit : { Ô Messenger ! Transmets ce qui t'a été révélé de la part de ton Seigneur. Si tu ne le fais pas, tu n'auras alors pas communiqué Son message. Et Allah te protégera des gens. Certes, Allah ne guide pas les gens mécréants. }[Sourate Al-Mâ'idah (La Table Servie) : 5/67]. Allah, Éxalté soit-Il, a dit : { Raconte-leur l'histoire de Noé, lorsqu'il dit à son peuple : « Ô mon peuple ! Si mon séjour parmi vous et [le fait que je vous rappelle les] signes d'Allah vous pèsent trop, [sachez que] c'est en Allah que je place ma confiance. Concertez-vous avec vos associés, et ne cachez pas vos desseins. Puis, décidez de mon sort et ne me laissez aucun répit ! }[Sourate Yoûnous (Jonas) : 10/71]. Allah, Éxalté soit-Il, a dit, informant de ce qu'a dit Moïse (sur lui la paix) : { [Moïse et son frère] dirent : « Ô notre Seigneur ! Nous craignons qu'il ne nous maltraite

indûment, ou qu'il ne dépasse les limites. - Il dit : Ne craignez rien. Je suis avec vous : J'entends et Je vois ! » }[Sourate Ta-Ha : 20/45-46]. Ainsi, Allah - Éxalté soit-Il - a expliqué qu'Il est le Gardien de Ses Messagers (sur eux la paix) contre leurs ennemis de sorte qu'ils ne les atteignent pas en mal. Et le Seul Dieu véritable, Gloire et Pureté à Lui et qu'Il soit Éxalté, a informé qu'Il préserve Sa Révélation de telle sorte que rien ne peut y être ajouté ni en être retiré. Allah, Éxalté soit-Il, dit :{ Certes, c'est Nous qui avons révélé le Coran, et c'est Nous qui le préservons [de toute altération]. }[Sourate Al-Hijr : 15/9]. Les Prophètes (sur eux la paix) sont préservés de tout ce qui diverge de la raison saine ou du bon comportement. Allah, Éxalté soit-Il, dit en dressant l'éloge de Son Prophète Mouhammad :{ Et tu es certes, d'un comportement éminent. }[Sourate Al-Qalam (La Plume) : 68/4]. Il a aussi dit :{ Votre compagnon (Mouhammad) n'est nullement fou. }[Sourate At-Takwîr (L'Obscurcissement) : 81/22]. Et ceci afin qu'ils s'acquittent [de la transmission] du message de la meilleure des façons. Les Prophètes (sur eux la paix) sont ceux qui sont chargés de transmettre les injonctions d'Allah à Ses serviteurs. Ils ne possèdent aucune des spécificités de la seigneurie ou de la divinité. Ils sont des êtres humains comme les autres, mais à qui Allah révèle Ses messages. Allah, Éxalté soit-Il, dit :{ Leurs Messagers leur dirent : « Certes, nous ne sommes que des hommes comme vous. Mais Allah favorise qui Il veut parmi Ses serviteurs. Nous ne pouvons vous apporter de preuves que par la permission d'Allah. Et c'est en Allah que les croyants doivent placer leur confiance. }[Sourate Ibrâhîm (Abraham) : 14/11]. Allah, Éxalté soit-Il, a ordonné à Son Messenger Mouhammad (sur lui la paix et le salut) de dire à son peuple :{ « Je ne suis qu'un être humain comme vous. Il m'a été révélé que votre Dieu est un Dieu unique ! Quiconque, donc, espère rencontrer son Seigneur, qu'il fasse de bonnes actions et qu'il n'associe dans son adoration aucun autre à son Seigneur ». }[Sourate Al-Kahf (La Caverne) : 18/110].

23 - L'Islam appelle à l'adoration d'Allah, Seul, à travers les fondements culturels majeurs que sont : La prière (Aṣ-Ṣalâh), composée de [récitation du Coran en] position debout, d'inclinaisons, de prosternations, de rappel d'Allah, d'éloges et d'invocations. Le musulman l'accomplit cinq fois par jour. Pendant la prière collective, toutes les différences entre les êtres humains s'effacent : le riche, le pauvre, le gouvernant et le gouverné, tous se tiennent dans le même rang en prière ; L'aumône obligatoire (Az-Zakâh) qui correspond à une petite part des biens des plus riches qu'Allah a ordonné de dépenser en faveur des pauvres et de ceux qui la méritent. Elle est exigée une fois par an ; Le jeûne (Aṣ-Ṣiyâm) qui consiste à s'abstenir de manger, de

boire et d'avoir des rapports sexuels de l'aube au coucher du soleil, tout au long du mois de Ramadan. Le jeûne éduque l'âme en fortifiant la volonté et l'endurance ; Le Pèlerinage (Al-Ḥajj) qui consiste à se rendre à la Maison [sacrée] d'Allah, à La Mecque, afin d'y accomplir des rites spécifiques, une fois dans la vie, pour quiconque en a la capacité. Dans ce Pèlerinage se manifeste l'égalité entre tous les êtres humains qui s'orientent tous vers leur Créateur, Gloire et pureté à Lui. Toutes les différences et toutes les appartenances s'effacent.

L'Islam appelle à l'adoration d'Allah, Seul, à travers les fondements culturels majeurs et autres actes d'adoration. Ces adorations d'importance capitale ont été rendues obligatoires par Allah à tous les Prophètes et à tous les Messagers (sur eux la paix et le salut). Et la plus importante des adorations est :

1 - La prière qu'Allah a imposée aux musulmans tout comme Il l'a imposée au reste des Prophètes et des Messagers (sur eux la paix). Il a notamment ordonné à Son Prophète Abraham (sur lui la paix), l'ami intime, de purifier Sa Demeure pour les fidèles qui tournent autour, [y font retraite pieuse,] s'y inclinent et s'y prosternent. Allah, Éxalté soit-Il, dit :{ [Et rappelle-toi], quand nous fîmes de la Maison [sacrée] un lieu de visite et un asile pour les gens. Prenez, pour lieu de prière, cet endroit où Abraham se tint debout ! Et Nous confiâmes à Abraham et à Ismaël ceci : « Purifiez Ma Maison pour ceux qui tournent autour, y font retraite pieuse, s'y inclinent et s'y prosternent ». }[Sourate Al-Baqarah (La Vache) : 2/125]Il l'a rendue obligatoire à Moïse (sur lui la paix) dès le premier appel qu'Il lui a adressé. Allah, Éxalté soit-Il, dit :{ Je suis ton Seigneur ! Enlève donc tes sandales, car tu es dans la vallée sacrée de Ṭuwâ.Et Je t'ai choisi, écoute donc ce qui va être révélé.Certes, Je suis Allah ! Il n'est de divinité [digne d'adoration] en dehors de Moi. Adore-Moi donc et accomplis la prière pour te rappeler de Moi. }[Sourate Ṭa-Ha : 20/12 à 14].Le Messie Jésus (sur lui la paix) a relaté qu'Allah lui a ordonné la Prière et l'aumône légale [la Zakât] Il a dit, comme Allah, Éxalté soit-Il, nous en a informé :{ Il a fait que je sois béni où que je me trouve ; et Il m'a enjoint la Prière et l'aumône légale [la Zakât] aussi longtemps que je vivrai. }[Sourate Mariam (Marie) : 19/31].La Prière en Islam, c'est le fait de se tenir debout, incliné, prosterné, évoquant Allah, Le louant et L'invoquant, [selon des règles et paroles spécifiques]. L'individu accomplit cette prière cinq fois par jour. Allah, Éxalté soit-Il, dit :{ Soyez assidus aux Prières, notamment la Prière médiane ; et tenez-vous debout devant Allah, avec humilité. }[Sourate Al-Baqarah (La Vache) : 2/238].Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Accomplis la Prière au déclin du soleil jusqu'à l'obscurité de la nuit, et accomplis aussi la Prière à l'aube, car la Prière à l'aube a des témoins. }[Sourate Al-Isrâ` (Le Voyage Nocturne : 17/78].Le Prophète (sur lui la paix et le salut) a dit :« Quant à l'inclinaison, Exaltez-y le Seigneur ! - à Lui la Puissance et la Grandeur - ; et quant à la prosternation, efforcez-vous d'y faire des invocations ! Car peu s'en faut que l'on vous exauce. »Ṣaḥîḥ Mouslim2 - L'aumône légale [la Zakâh], qu'Allah a imposée aux musulmans tout comme Il l'a imposée aux précédents Prophètes et Envoyés (sur eux la paix et le salut). C'est une somme d'argent - en fonction des conditions et des montants qu'Allah a déterminés - qui est une obligation sur la fortune

des riches et est donnée aux pauvres et ceux qui y sont éligibles. Elle doit être versée une seule fois dans l'année. Allah, Éxalté soit-Il, dit :{ Prélève de leurs biens une somme [à titre d'aumône légale, la Zakâh] par laquelle tu les purifies et les bénis, et invoque en leur faveur. Ton invocation est certes une [source de] quiétude pour eux. Allah entend et sait tout. }[Sourate At-Tawbah (Le Repentir) : 9/103].Et lorsque le Prophète (sur lui la paix et le salut) envoya Mu'adh (qu'Allah l'agrée) au Yémen, il lui dit :« Tu vas te rendre chez un peuple faisant partie des gens du Livre. Fais donc en sorte que la première chose à laquelle tu les appelles soit d'attester qu'il n'est de divinité [digne d'adoration] qu'Allah - et dans une version, on trouve : qu'ils vouent un culte exclusif à Allah. S'ils t'obéissent en cela, alors informe les qu'Allah leur a rendu obligatoire l'accomplissement de cinq prières, de jour comme de nuit. S'ils t'obéissent en cela, alors informe-les qu'Allah leur a rendu obligatoire [le versement d']une aumône prélevée sur les plus riches d'entre eux et redistribuée aux plus pauvres. S'ils t'obéissent en cela, alors attention à ne pas prendre leurs biens les plus précieux et redoute l'invocation de l'opprimé car il n'y a pas de voile entre son invocation et Allah, à Lui la Puissance et la Grandeur. »Rapporté par At-Tirmidhî (625)3 - Le jeûne qu'Allah, Éxalté soit-Il, a imposé aux musulmans tout comme Il l'a imposé aux précédents Prophètes et Envoyés (sur eux la paix). Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Ô vous qui croyez ! Le jeûne vous a été prescrit comme il a été prescrit à ceux qui vous ont précédé, ainsi atteindrez-vous la piété. }[Sourate Al-Baqarah (La Vache) : 2/183].[Jeûner indique ici] le fait de s'abstenir, au cours de la journée du mois de Ramadan, de toute chose qui rompt le jeûne. Et le jeûne éduque l'âme quant à [l'acquisition de] la volonté et de la patience.Le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit :« Allah, à Lui la Puissance et la Grandeur, dit : "Le jeûne M'appartient et c'est Moi qui en rétribue [le jeûneur] ! Il délaisse son plaisir, sa nourriture et sa boisson en Ma faveur. Le jeûne est un rempart et le jeûneur a deux joies : une joie au moment où il rompt [son jeûne] et une joie au moment où il rencontrera son Seigneur." »Şaḥîḥ Al-Boukhârî (7492)4 - Le Pèlerinage qu'Allah a imposé aux musulmans tout comme Il l'a imposé aux précédents Prophètes et Envoyés (sur eux la paix et le salut). Et Allah a ordonné à Son Prophète Abraham (sur lui la paix), l'ami intime, de proclamer [l'instauration] du Pèlerinage. Il, Éxalté soit-Il, dit :{ Appelle les gens au Pèlerinage ! Ils viendront à toi à pied et sur leurs montures amaigries, des chemins les plus éloignés, }[Sourate Al-Ḥajj (Le Pèlerinage) : 22/27].Il lui a aussi ordonné de purifier la Demeure Ancienne pour les pèlerins. En effet, Allah - Éxalté soit-Il - a dit :{ Et lorsque Nous indiquâmes à Abraham le lieu de la Maison Sacrée [en lui disant] : « Ne M'associe rien et purifie Ma Maison pour ceux qui tournent autour, pour ceux qui y demeurent afin de M'adorer, pour ceux qui s'y inclinent et s'y prosternent. » }[Sourate Al-Ḥajj (Le Pèlerinage) : 22/26].Le Pèlerinage est le fait de se diriger vers la Maison Sacrée d'Allah, au sein de La Mecque Honorée, afin d'y effectuer des œuvres déterminées. Cela n'est obligatoire qu'une seule fois dans la vie pour quiconque en a la capacité et la possibilité. Allah, Éxalté soit-Il, dit :{ Et c'est un devoir envers Allah, pour les gens qui en ont les moyens, que d'accomplir le Pèlerinage à la Maison Sacrée. Et quiconque ne croit pas... Allah Se passe largement des mondes ! }[Sourate Âli 'Imrân (La Famille de 'Imrân) : 3/97].Lors du Pèlerinage, les pèlerins musulmans se réunissent en un seul et même lieu, vouant exclusivement l'adoration au Créateur, gloire et pureté à Lui ; et l'ensemble des pèlerins s'acquittent des rites du Pèlerinage d'une manière uniforme qui fait disparaître les différences d'environnement, de culture et de niveau de vie [qui les séparent habituellement].

24 - Parmi les choses les plus importantes qui distinguent les actes cultuels en Islam figure le fait que leurs modalités, leurs temps légaux et leurs conditions ont été prescrits par Allah, Gloire et Pureté à Lui et qu'Il soit Exalté, transmis par Son Messenger (sur lui la paix et le salut) et que, jusqu'à nos jours, nul homme

n'est intervenu pour leur ajouter ou en diminuer quoi que ce soit. Tous les Prophètes (sur eux la paix) ont appelé à observer ces actes culturels majeurs.

Parmi les choses les plus importantes qui distinguent les actes culturels en Islam figure le fait que leurs modalités, leurs temps légaux et leurs conditions ont été prescrits par Allah, Gloire et Pureté à Lui et qu'Il soit Éxalté, transmis par Son Messager (sur lui la paix et le salut) et que, jusqu'à nos jours, nul homme n'est intervenu pour leur ajouter ou en diminuer quoi que ce soit. Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion, J'ai accompli sur vous Mon bienfait, et J'agrée pour vous l'Islam comme religion. }[Sourate Al-Mâ'idah (La Table Servie) : 5/3].Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Tiens donc fermement à ce qui t'a été révélé car tu es sur le droit chemin. }[Sourate Az-Zouhrouf (L'Ornement) : 43/43].Allah, Éxalté soit-Il, a aussi dit concernant la prière :{ Quand vous avez accompli la Prière, [continuez à] évoquer Allah, debout, assis ou couchés sur vos côtés. Puis, lorsque vous êtes en sécurité, accomplissez la Prière [normalement], car la Prière est certes, pour les croyants, une prescription, à des temps déterminés. }[Sourate An-Nissâ` (Les femmes) : 4/103].Concernant les voies de dépense de l'aumône légale [la Zakâh], Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Les aumônes [légaux] ne sont que pour les pauvres, les indigents, ceux qui y travaillent, ceux dont les cœurs sont à gagner [à l'Islam], l'affranchissement des [esclaves], ceux qui sont lourdement endettés, dans le sentier d'Allah, et pour le voyageur [dans le besoin]. C'est là une obligation venant d'Allah ! Et Allah est Omniscient et Sage.}[Sourate At-Tawbah (Le Repentir) : 9/60].Et concernant le jeûne, Il a dit, Éxalté soit-Il :{ [Ces jours sont] le mois de Ramadan au cours duquel le Coran a été révélé comme guide pour les gens, et preuves claires de la guidée et du discernement. Donc, quiconque d'entre vous est présent en ce mois, qu'il jeûne ! Et quiconque est malade ou en voyage, alors qu'il jeûne un nombre égal d'autres jours - Allah veut pour vous la facilité non pas la difficulté - afin que vous en complétiez le nombre et que vous proclamiez la grandeur d'Allah pour vous avoir guidés, et afin que vous soyez reconnaissants ! }[Sourate Al-Baqarah (La Vache) : 2/185].Et concernant le Pèlerinage, Il a dit, Éxalté soit-Il :{ Le Pèlerinage à lieu dans des mois connus. Ainsi, pour quiconque s'est mis en état de sacralisation : point de rapport charnel, point de désobéissance [à Allah] ni de dispute pendant le Pèlerinage. Et le bien que vous faites, Allah le sait. Et prenez vos provisions [pour le voyage] ; et la meilleure des provisions est certainement la piété. Et redoutez-Moi, ô doués d'intelligence ! }[Sourate Al-Baqarah (La Vache) : 2/197].Et toutes ces adorations d'importance capitale, l'ensemble des Prophètes (sur eux la paix) y a appelé.

25 - Le Messager de l'Islam est Mouhammad, fils de 'AbdiLlah, descendant de Ismaël, fils d'Abraham. Il est né à La Mecque en l'an 571 du calendrier grégorien. C'est à La Mecque qu'il a reçu sa mission prophétique. Ensuite, il a émigré à Médine. Il n'a jamais pratiqué l'idolâtrie avec son peuple mais a participé, à ses côtés, aux œuvres respectables. Il était d'une moralité éminente, son peuple l'appelait : « le digne de confiance » [Al-Amîn]. Il a reçu la

Révélation alors qu'il était âgé de quarante ans. Allah l'a soutenu par d'immenses signes (des miracles) dont le plus important est le Noble Coran : le plus prestigieux des miracles des Prophètes et le seul qui soit encore présent de nos jours. Lorsqu'Allah a parachevé pour lui la religion et que le Messager (sur lui la paix et le salut) l'a transmise de la plus parfaite des manières, il décède à l'âge de soixante-trois ans. Il (sur lui la paix et le salut) est enterré à Médine. Le Messager Mouhammad (sur lui la paix et le salut) est le dernier des Prophètes et Messagers. Allah l'a envoyé avec la guidance et la véritable religion afin de faire sortir les gens des ténèbres de l'idolâtrie, de la mécréance et de l'ignorance vers la lumière du monothéisme et de la foi. Allah atteste qu'Il l'a envoyé pour appeler les gens à Lui, par Sa permission.

Le Messager de l'Islam est Mouhammad, fils de 'AbdiLlah descendant de Ismaël, fils d'Abraham (sur eux la paix). Il est né à La Mecque en 571 du calendrier grégorien. C'est à La Mecque qu'il a reçu sa mission prophétique. Ensuite, il a émigré à Médine. Son peuple l'appelait : « le digne de confiance » [Al-Amîn]. Il n'a jamais pratiqué l'idolâtrie avec son peuple mais a participé, à ses côtés, aux œuvres respectables. Il était d'une moralité éminente avant sa mission prophétique et son Seigneur l'a décrit comme ayant une moralité éminente. A son sujet, Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Et tu es certes, d'un comportement éminent. }[Sourate Al-Qalam (La Plume) : 68/4].Il a reçu la Révélation alors qu'il était âgé de quarante ans. Allah l'a soutenu par d'immenses signes (des miracles) dont le plus grand est le Noble Coran.Le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit :« Il n'y a pas un Prophète parmi les Prophètes sans qu'il ne lui ait été donné son équivalent pour chaque être humain qui a cru en lui. Quant à moi, ce qui m'a été donné [comme miracle], c'est une Révélation qu'Allah m'a révélée. Ainsi donc, le Jour de la Résurrection, j'espère être celui qui aura le plus d'adeptes. »Şahîḥ Al-BoukhârîEt le Coran Majestueux est la Révélation d'Allah à Son Messager (sur lui la paix et le salut). A son sujet, Allah a dit :{ Voici le Livre au sujet duquel il n'y a aucun doute, c'est un guide pour les pieux. }[Sourate Al-Baqarah (La Vache) : 2/2].Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Ne méditent-ils donc pas sur le Coran ? S'il provenait d'un autre qu'Allah, ils y trouveraient certes maintes contradictions ! }[Sourate An-Nissâ` (Les femmes) : 4/82].Allah a défié les djinns et les hommes d'apporter un Coran semblable à celui-ci. Il a dit, Éxalté soit-Il :{ Dis : « Si les hommes et les djinns s'unissaient pour produire quelque chose de

semblable à ce Coran, ils ne sauraient rien produire de semblable, même s'ils se soutenaient les uns les autres. » }[Sourate Al-Isrâ` (Le Voyage Nocturne) : 17/88].Et Il les a défiés d'apporter dix Sourates semblables à celles du Coran. Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Ou bien ils disent : « Il l'a inventé [le Coran] ! » Réponds : « Apportez donc dix Sourates semblables à ceci, inventées (par vous) ! Et appelez qui vous pourrez [afin de vous aider] en dehors d'Allah, si vous êtes véridiques ! » }[Sourate Hûd : 11/13].Bien plus, Il les a défiés d'apporter ne serait-ce qu'une seule Sourate semblable à l'une de celles du Noble Coran. Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Si vous êtes dans le doute concernant ce que Nous avons révélé à Notre Serviteur, tâchez donc de produire une Sourate semblable et appelez vos témoins en dehors d'Allah, si vous êtes véridiques. }[Sourate Al-Baqarah (La Vache) : 2/23].

[Sourate Al-Isrâ` (Le Voyage Nocturne) : 17/88].

Et Il les a défiés d'apporter dix Sourates semblables à celles du Coran. Allah, Éxalté soit-Il, a dit :

{ Ou bien ils disent : « Il l'a inventé [le Coran] ! » Réponds : « Apportez donc dix Sourates semblables à ceci, inventées (par vous) ! Et appelez qui vous pourrez [afin de vous aider] en dehors d'Allah, si vous êtes véridiques ! » }

[Sourate Hûd : 11/13].

Bien plus, Il les a défiés d'apporter ne serait-ce qu'une seule Sourate semblable à l'une de celles du Noble Coran. Allah, Éxalté soit-Il, a dit :

{ Si vous êtes dans le doute concernant ce que Nous avons révélé à Notre Serviteur, tâchez donc de produire une Sourate semblable et appelez vos témoins en dehors d'Allah, si vous êtes véridiques. }

[Sourate Al-Baqarah (La Vache) : 2/23].

De tous les miracles accordés aux Prophètes, le Coran Majestueux est le seul miracle qui soit toujours présent à ce jour. Et après qu'Allah a complété au Messenger (sur lui la paix et le salut) la religion et que ce dernier l'a transmise d'une parfaite transmission, alors le Messenger (sur lui la paix et le salut) est décédé ; Il avait alors 63 ans, et ensuite il (sur lui la paix et le salut) a été enterré à Médine.

Le Messenger Mouhammad (sur lui la paix et le salut) est le sceau des Prophètes et des Envoyés. Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Mouhammad n'a jamais été le père de l'un de vos hommes, mais il est le Messenger d'Allah et le dernier des Prophètes. Allah est Omniscient. }[Sourate Al-Ahzâb (Les Coalisés) : 33/40].D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée), le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit :« Certes, mon image et celle des Prophètes [venus] avant moi est semblable à celle d'un homme qui a construit une maison, l'a parfaite de la meilleure des manières et l'a embellie à l'exception de la place d'une seule brique. Les gens qui passaient près d'elle étaient en admiration devant elle tout en disant : "Pourquoi cette brique-là n'a-t-elle pas été posée !?" Alors, il a dit : "Je suis cette brique, et je suis le sceau des Prophètes !" »Şaḥîḥ Al-BoukhârîEt dans l'Évangile (Mathieu 21 : 42), le Messie (sur lui la paix) a dit en annonçant la bonne nouvelle du Messenger Mouhammad (sur lui la paix et le salut) :Jésus leur dit : "N'avez-vous jamais lu dans les Écritures : 'La pierre qu'ont rejetée ceux qui bâtissaient est devenue la principale pierre de l'angle ; C'est du Seigneur que cela est venu, et c'est un prodige à nos yeux.' ? " Et dans le manuscrit de la Torah, présent aujourd'hui, il y a la parole d'Allah adressée à Moïse (sur lui la paix) (Deutéronome 18 :18-19) : "Je leur susciterai du milieu de leurs frères un Prophète comme toi, je mettrai mes paroles dans sa bouche, et il leur dira tout ce que je lui commanderai."Le Messenger Mouhammad (sur lui la paix et le salut) a été envoyé par Allah avec la guidée et la religion de vérité ; Allah a témoigné en sa faveur [du fait] qu'il est bien sur la vérité et qu'Il l'a envoyé afin qu'il appelle les gens à Lui, par Sa permission. Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Mais Allah témoigne de ce qu'Il t'a révélé. Il l'a révélé de par Sa science, et les Anges en témoignent. Et Allah suffit comme témoin. }[Sourate An-Nissâ` (Les femmes) : 4/166].Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ C'est Lui qui a envoyé Son Messenger avec la guidée et la religion de vérité [l'Islam] afin qu'elle prévale sur toute autre religion. Et Allah suffit comme témoin. }[Sourate Al-Fatḥ (La Victoire) : 48/28].Allah l'a envoyé avec la guidée afin de faire sortir les gens des ténèbres de l'idolâtrie, de la mécréance et de l'ignorance vers la lumière du monothéisme et de la foi. Allah, Éxalté soit-Il, dit :{ Par ceci [le Messenger et le Coran], Allah guide aux chemins du salut ceux qui cherchent Son agrément. Il les fait sortir des ténèbres à la lumière, par Sa volonté, et Il les guide vers un chemin droit. }[Sourate

Al-Mâ'idah (La Table Servie) : 5/16].Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Alif, Lâm, Râ. Un Livre que nous t'avons révélé, afin que - par la permission de leur Seigneur - tu fasses sortir les gens des ténèbres vers la lumière, sur la voie du Tout Puissant, du Digne de louange, }[Sourate Ibrâhîm (Abraham) : 14/1].

{ Mouhammad n'a jamais été le père de l'un de vos hommes, mais il est le Messenger d'Allah et le dernier des Prophètes. Allah est Omniscient. }

[Sourate Al-Ahẓâb (Les Coalisés) : 33/40].

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée), le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit :

« Certes, mon image et celle des Prophètes [venus] avant moi est semblable à celle d'un homme qui a construit une maison, l'a parfaite de la meilleure des manières et l'a embellie à l'exception de la place d'une seule brique. Les gens qui passaient près d'elle étaient en admiration devant elle tout en disant : "Pourquoi cette brique-là n'a-t-elle pas été posée !?" Alors, il a dit : "Je suis cette brique, et je suis le sceau des Prophètes !" »

Ṣaḥîḥ Al-Boukhârî

Et dans l'Évangile (Mathieu 21 : 42), le Messie (sur lui la paix) a dit en annonçant la bonne nouvelle du Messenger Mouhammad (sur lui la paix et le salut) :

Jésus leur dit : "N'avez-vous jamais lu dans les Écritures : 'La pierre qu'ont rejetée ceux qui bâtissaient est devenue la principale pierre de l'angle ; C'est du Seigneur que cela est venu, et c'est un prodige à nos yeux.' ? " Et dans le manuscrit de la Torah, présent aujourd'hui, il y a la parole d'Allah adressée à Moïse (sur lui la paix) (Deutéronome 18 :18-19) : "Je leur susciterai du milieu de leurs frères un Prophète comme toi, je mettrai mes paroles dans sa bouche, et il leur dira tout ce que je lui commanderai."

Le Messenger Mouhammad (sur lui la paix et le salut) a été envoyé par Allah avec la guidée et la religion de vérité ; Allah a témoigné en sa faveur [du fait] qu'il est bien sur la vérité et qu'Il l'a envoyé afin qu'il appelle les gens à Lui, par Sa permission. Allah, Éxalté soit-Il, a dit :

{ Mais Allah témoigne de ce qu'Il t'a révélé. Il l'a révélé de par Sa science, et les Anges en témoignent. Et Allah suffit comme témoin. }

[Sourate An-Nissâ` (Les femmes) : 4/166].

Allah, Éxalté soit-Il, a dit :

{ C'est Lui qui a envoyé Son Messenger avec la guidée et la religion de vérité [l'Islam] afin qu'elle prévale sur toute autre religion. Et Allah suffit comme témoin. }

[Sourate Al-Faṭḥ (La Victoire) : 48/28].

Allah l'a envoyé avec la guidée afin de faire sortir les gens des ténèbres de l'idolâtrie, de la mécréance et de l'ignorance vers la lumière du monothéisme et de la foi. Allah, Éxalté soit-Il, dit :

{ Par ceci [le Messenger et le Coran], Allah guide aux chemins du salut ceux qui cherchent Son agrément. Il les fait sortir des ténèbres à la lumière, par Sa volonté, et Il les guide vers un chemin droit. }

[Sourate Al-Mâ'idah (La Table Servie) : 5/16].

Allah, Éxalté soit-Il, a dit :

{ Alif, Lâm, Râ. Un Livre que nous t'avons révélé, afin que - par la permission de leur Seigneur - tu fasses sortir les gens des ténèbres vers la lumière, sur la voie du Tout Puissant, du Digne de louange, }

[Sourate Ibrâhîm (Abraham) : 14/1].

26 - La législation de l'islam, apportée par le Messenger Mouhammad (sur lui la paix et le salut), est le dernier des messages divins et la dernière des législations divines. C'est la Loi de la perfection, dans laquelle réside le bien des gens dans leur religion et dans leur vie d'ici-bas. Elle préserve en premier lieu la religion des gens, leurs vies, leurs biens, leurs intellects et leurs progénitures. Elle abroge toute législation antérieure, tout comme chaque législation [avant elle] abrogeait toute législation précédente.

La législation de l'islam, apportée par le Messenger Mouhammad (sur lui la paix et le salut), est le dernier des messages divins et la dernière des législations divines. Par le biais de ce message et de l'envoi du Messenger Mouhammad (sur lui la paix et le salut), Allah a complété la religion et Il a parfait le bienfait sur les gens. Il a dit, Éxalté soit-Il :{ Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion, J'ai accompli sur vous Mon bienfait, et J'agrée pour vous l'islam comme religion. }[Sourate Al-Mâ'idah (La Table Servie) : 5/3].La législation de l'islam est une législation complète dans laquelle se trouvent la réforme de la religion des hommes ainsi que celle leur vie mondaine. Ceci car elle a non seulement réuni l'ensemble de ce qu'il y avait dans les législations précédentes, mais qu'elle les a aussi complétées et parachevées. Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Certes, ce Coran guide vers ce qu'il y a de plus droit, et il annonce aux croyants qui font de bonnes œuvres qu'ils auront une grande récompense }[Sourate Al-Isrâ` (Le Voyage Nocturne : 17/9)].En outre, la législation de l'islam a ôté des hommes les fardeaux qui pesaient sur les communautés précédentes. Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Ceux qui suivent le Messenger, le Prophète illettré qu'ils trouvent mentionné chez eux dans la Thora et l'Évangile. Il leur ordonne le bien, leur interdit le mal, leur rend licites les bonnes choses, leur interdit les mauvaises, et leur ôte la charge et les carcans qui pesaient sur eux. Ceux qui croiront en lui, le vénèreront, lui porteront secours et suivront la lumière descendue avec lui ; ceux-là seront les gagnants. }[Sourate Al-A'râf (Les parties hautes [de la Muraille]) : 7/157].La législation de l'islam abroge toute législation précédente. Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Nous t'avons révélé le Livre [Le Coran] en toute vérité, pour confirmer les livres révélés avant lui et prévaloir sur eux. Juge donc entre eux d'après ce qu'Allah a révélé et ne suis pas leurs passions loin de la vérité qui t'es venue. À chacun d'entre vous Nous avons assigné une législation et une voie à suivre. Et si Allah l'avait voulu, Il aurait fait de vous une seule communauté. Mais Il a voulu vous éprouver par les dons qu'Il vous a prodigués. Rivalisez donc dans les bonnes œuvres. C'est vers Allah que sera votre retour à tous, Il vous informera alors de ce à propos de quoi vous divergiez. }[Sourate Al-Mâ'idah (La Table Servie) : 5/48]Le Noble Coran, qui contient la Législation, vient confirmer ce qui l'a précédé des Livres divins antérieurs, de même qu'il tranche entre eux et les abroge.

{ Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion, J'ai accompli sur vous Mon bienfait, et J'agrée pour vous l'islam comme religion. }

[Sourate Al-Mâ'idah (La Table Servie) : 5/3].

La législation de l'islam est une législation complète dans laquelle se trouvent la réforme de la religion des hommes ainsi que celle leur vie mondaine. Ceci car elle a non seulement réuni l'ensemble de ce qu'il y avait dans les législations précédentes, mais qu'elle les a aussi complétées et parachevées. Allah, Éxalté soit-Il, a dit :

{ Certes, ce Coran guide vers ce qu'il y a de plus droit, et il annonce aux croyants qui font de bonnes œuvres qu'ils auront une grande récompense }

[Sourate Al-Isrâ` (Le Voyage Nocturne : 17/9).

En outre, la législation de l'islam a ôté des hommes les fardeaux qui pesaient sur les communautés précédentes. Allah, Éxalté soit-Il, a dit :

{ Ceux qui suivent le Messager, le Prophète illettré qu'ils trouvent mentionné chez eux dans la Thora et l'Évangile. Il leur ordonne le bien, leur interdit le mal, leur rend licites les bonnes choses, leur interdit les mauvaises, et leur ôte la charge et les carcans qui pesaient sur eux. Ceux qui croiront en lui, le vénèreront, lui porteront secours et suivront la lumière descendue avec lui ; ceux-là seront les gagnants. }

[Sourate Al-A'râf (Les parties hautes [de la Muraille]) : 7/157].

La législation de l'islam abroge toute législation précédente. Allah, Éxalté soit-Il, a dit :

{ Nous t'avons révélé le Livre [Le Coran] en toute vérité, pour confirmer les livres révélés avant lui et prévaloir sur eux. Juge donc entre eux d'après ce qu'Allah a révélé et ne suis pas leurs passions loin de la vérité qui t'es venue. À chacun d'entre vous Nous avons assigné une législation et une voie à suivre. Et si Allah l'avait voulu, Il aurait fait de vous une seule communauté. Mais Il a voulu vous éprouver par les dons qu'Il vous a prodigués. Rivalisez donc dans les bonnes œuvres. C'est vers Allah que sera votre retour à tous, Il vous informera alors de ce à propos de quoi vous divergiez. }

[Sourate Al-Mâ'idah (La Table Servie) : 5/48]

Le Noble Coran, qui contient la Législation, vient confirmer ce qui l'a précédé des Livres divins antérieurs, de même qu'il tranche entre eux et les abroge.

27 - La seule religion acceptée par Allah, Gloire et Pureté à Lui et qu'Il soit Exalté, est l'islam apporté par le Messager Mouhammad (sur lui la paix et le salut). Quiconque embrasse une religion autre que l'islam, alors cela ne sera pas accepté de lui.

Allah, Gloire et Pureté à Lui et qu'Il soit Éxalté, après qu'Il ait envoyé Mouhammad (sur lui la paix et le salut), n'accepte pas d'autre religion que l'islam, celle avec laquelle le Messager Mouhammad (sur lui la paix et le salut) est venu. Quiconque recherche une religion autre que l'islam, cela ne sera pas accepté de lui. Allah, Éxalté soit-Il, a dit : { Quiconque désire une religion autre que l'islam ne sera pas agréé, et il sera, dans l'au-delà, parmi les perdants. } [Sourate Âli 'Imrân (La Famille de 'Imrân) : 3/85]. Allah, Éxalté soit-Il, a dit : { Certes, la religion acceptée d'Allah, c'est l'islam. Ceux auxquels le Livre a été donné ne se sont disputés, par jalousie entre eux, qu'après avoir reçu la science. Et quiconque ne croit pas aux signes d'Allah... alors Allah est prompt à demander compte ! } [Sourate Âli 'Imrân (La Famille de 'Imrân) : 3/19]. Et cet islam, c'est la religion d'Abraham, le bien aimé singulier (sur lui la paix). Allah, Éxalté soit-Il, a dit : { Et qui donc a de l'aversion pour la religion d'Abraham à part quelqu'un qui s'égare lui-même ? Nous l'avons certainement élu en ce bas monde, et, dans l'au-delà, il est certes du nombre des gens de bien. } [Sourate Al-Baqarah (La Vache) : 2/130]. Allah, Éxalté soit-Il, a dit : { Qui est meilleur en religion que celui qui se soumet entièrement à Allah, tout en se

conformant à la Loi révélée, et suit la religion d'Abraham, en pur monothéiste ? Et Allah a certes pris Abraham comme ami singulier. }[Sourate An-Nissâ` (Les femmes) : 4/125].Allah a également ordonné à Son Messenger Mouhammad (sur lui la paix et le salut) de dire aux gens :{ Dis : « Mon Seigneur m'a certes guidé vers un chemin droit, une religion de droiture, la religion d'Abraham, qui vouait un culte exclusif à Allah et n'était point du nombre des associateurs. » }[Sourate Al-An'âm (Les Bestiaux) : 6/161].

Allah, Éxalté soit-Il, a dit :

{ Quiconque désire une religion autre que l'Islam ne sera pas agréé, et il sera, dans l'au-delà, parmi les perdants. }

[Sourate Âli 'Imrân (La Famille de 'Imrân) : 3/85].

Allah, Éxalté soit-Il, a dit :

{ Certes, la religion acceptée d'Allah, c'est l'Islam. Ceux auxquels le Livre a été donné ne se sont disputés, par jalousie entre eux, qu'après avoir reçu la science. Et quiconque ne croit pas aux signes d'Allah... alors Allah est prompt à demander compte ! }

[Sourate Âli 'Imrân (La Famille de 'Imrân) : 3/19].

Et cet Islam, c'est la religion d'Abraham, le bien aimé singulier (sur lui la paix). Allah, Éxalté soit-Il, a dit :

{ Et qui donc a de l'aversion pour la religion d'Abraham à part quelqu'un qui s'égare lui-même ? Nous l'avons certainement élu en ce bas monde, et, dans l'au-delà, il est certes du nombre des gens de bien. }

[Sourate Al-Baqarah (La Vache) : 2/130].

Allah, Éxalté soit-Il, a dit :

{ Qui est meilleur en religion que celui qui se soumet entièrement à Allah, tout en se conformant à la Loi révélée, et suit la religion d'Abraham, en pur monothéiste ? Et Allah a certes pris Abraham comme ami singulier. }

[Sourate An-Nissâ` (Les femmes) : 4/125].

Allah a également ordonné à Son Messenger Mouhammad (sur lui la paix et le salut) de dire aux gens :

{ Dis : « Mon Seigneur m'a certes guidé vers un chemin droit, une religion de droiture, la religion d'Abraham, qui vouait un culte exclusif à Allah et n'était point du nombre des associateurs. » }

[Sourate Al-An'âm (Les Bestiaux) : 6/161].

28 - Le Noble Coran est le Livre qu'Allah a révélé au Messenger Mouhammad (sur lui la paix et le salut). C'est la parole du Seigneur de l'Univers par le biais de laquelle Il a défié les humains et les djinns [en leur demandant] de produire un livre semblable, n'en serait-ce même qu'une sourate. Ce défi persiste jusqu'à aujourd'hui. Le Noble Coran répond à de

nombreuses questions essentielles qui perturbent des millions de gens. Le majestueux Coran est préservé jusqu'au Jour de la Résurrection, en langue arabe, la langue dans laquelle il a été révélé. Aucune lettre ne lui manque. Il est imprimé et répandu. C'est un Livre majestueux, miraculeux qui mérite d'être lu ou dont la traduction de ses significations mérite d'être lue. De même, la Tradition prophétique du Messenger Mouhammad (sur lui la paix et le salut), ses enseignements, sa vie et ses œuvres sont préservés et transmis d'après une chaîne de transmetteurs fiables. La Tradition prophétique est imprimée en arabe, la langue maternelle du Messenger (sur lui la paix et le salut), traduite en plusieurs langues. Le Noble Coran et la Tradition du Messenger (sur lui la paix et le salut) sont les deux uniques sources scripturaires d'où sont tirés les décrets de L'Islam et ses prescriptions. Ainsi, on ne prend pas l'Islam en se contentant d'observer les agissements des individus qui s'en réclament ; on ne prend l'Islam que de la Révélation divine : Le majestueux Coran et la Tradition prophétique.

Le Noble Coran est le Livre qu'Allah a révélé au Messenger arabe, Mouhammad (sur lui la paix et le salut), en langue arabe. Il est la Parole du Seigneur de l'Univers. Allah, Éxalté soit-Il, dit :{ [Ce Coran] est certes une Révélation du Seigneur de l'univers, descendu par L'Esprit fidèle [L'Ange Gabriel], sur ton cœur, afin que tu sois du nombre des avertisseurs, en une langue arabe claire. }[Sourate Ach-Chu'arâ` (Les Poètes) : 26/192 à 195].Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Et tu reçois certes le Coran, de la part d'un Sage, Omniscient.}[Sourate An-Naml (Les Fourmis) : 27/6]Et ce Coran est une Révélation

d'Allah, une confirmation de ce qui l'a précédé des Livres divins. Allah, Éxalté soit-Il, dit :{ Ce Coran n'est nullement à être forgé en dehors d'Allah, mais c'est la confirmation de ce qui existait déjà avant lui, et l'exposé détaillé du Livre en quoi il n'y a pas de doute, venu du Seigneur de l'Univers. }[Sourate Yûnus (Jonas) : 10/37]Le Coran majestueux tranche sur la plupart des questions au sujet desquelles les juifs et les chrétiens ont divergé dans leur religion. Allah, Éxalté soit-Il, dit :{ Ce Coran relate aux enfants d'Israël la plupart des sujets sur lesquels ils divergent, }[Sourate An-Naml (Les Fourmis) : 27/76]Le Coran majestueux contient des preuves et des évidences suffisantes concernant la connaissance des réalités liées à Allah, Gloire et Pureté à Lui et qu'Il soit Éxalté, Sa religion et Sa rétribution [dans l'au-delà]. De là, c'est un argument irréfutable contre tous les hommes [qui n'auront pas voulu en tenir compte]. Allah, Éxalté soit-Il, dit :{ Nous avons certes cité pour les gens, dans ce Coran, des exemples de toutes sortes afin qu'ils se souviennent. }[Sourate Az-Zoumar (Les Groupes) : 39/27]Et Il a dit, Éxalté soit-Il :{ Et Nous t'avons révélé le Livre comme un exposé explicite de toute chose, ainsi qu'un guide, une miséricorde et une bonne annonce aux Musulmans. }[Sourate An-Nahl (Les Abeilles) : 16/89].Le Noble Coran répond à de nombreuses questions importantes et qui laissent perplexes des millions de gens. Ainsi, le Noble Coran explique comment Allah a créé les cieux et la Terre. Allah, Éxalté soit-Il, dit :{ Ceux qui ont mécré ne savent-ils pas que les cieux et la terre formaient une masse compacte ? Ensuite, Nous les avons séparés et créé toute chose vivante à partir de l'eau. Ne croiront-ils donc pas ? }[Sourate Al-Anbiyâ` (Les Prophètes) : 21/30]De même, il explique comment Allah a créé l'Homme. Il a dit, Éxalté soit-Il :{ Ô vous les hommes ! Si vous êtes dans le doute au sujet de la Résurrection, [sachez que] Nous vous avons créés de terre, puis d'une goutte de sperme, puis d'un caillot de sang, puis d'un morceau de chair, [complètement] formé ou non, afin de vous exposer clairement [Notre Toute Puissance]. Nous laissons dans les matrices ce que Nous voulons, jusqu'à un terme déterminé, puis Nous vous faisons sortir [sous la forme d'un] enfant, pour que, par la suite, vous atteigniez la force de l'âge. Certains parmi vous meurent jeunes tandis que d'autres atteignent l'extrême vieillesse, si bien qu'ils ne savent plus rien de ce qu'ils connaissaient auparavant. De même, tu vois la terre desséchée et inerte : dès que Nous y faisons descendre l'eau, elle remue, se gonfle et fait pousser toutes sortes de splendides couples de végétaux. }[Sourate Al-Hajj (Le Pèlerinage) : 22/5] Il explique aussi ce qu'il va advenir de l'homme et quelle sera la rétribution du bienfaisant et du malfaisant après cette vie d'ici-bas. Et des preuves concernant ce sujet ont déjà été mentionnées dans le paragraphe (n°20). [Aussi, il répond à quiconque se demande si] cette existence est le fruit du hasard ou apparue pour un noble dessein ?Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ N'ont-ils pas médité sur le royaume des cieux et de la terre, sur toute chose qu'Allah a créée, et sur leur terme qui est peut-être déjà proche ? En quelle parole croiront-ils après cela ? }[Sourate Al-A'râf (Les parties hautes [de la Muraille]) : 7/185].Et Il a dit, Éxalté soit-Il :{ Pensez-vous que Nous vous avons créés sans but et que vous ne seriez pas ramenés vers Nous ? }[Sourate Al-Mou'minoûn (Les Croyants) : 23/115].Le Coran majestueux a été préservé jusqu'à aujourd'hui, dans la langue où il a été révélé. Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Certes, c'est Nous qui avons révélé le Coran, et c'est Nous qui le préservons [de toute altération]. }[Sourate Al-Hijr : 15/9].Il n'en manque pas une lettre et il est impossible que s'y trouve une contradiction, un manquement quelconque ou une modification. Allah, Éxalté soit-Il, dit :{ Ne méditent-ils donc pas sur le Coran? S'il provenait d'un autre qu'Allah, ils y trouveraient certes maintes contradictions ! }[Sourate An-Nissâ` (Les femmes) : 4/82].Il est imprimé et propagé ; c'est un Livre majestueux, un miracle qui mérite d'être lu ou entendu ou que la traduction de ses sens soit lue. Il en est de même concernant la Tradition du Messager Mouḥammad (sur lui la paix et le salut), ses enseignements et sa vie ont été préservés et transmis selon une chaîne de transmetteurs dignes de confiance ; celle-ci est imprimée en langue arabe, langue que parlait le Messager (sur lui la paix et le salut) ; et [de nos jours], elle est traduite en de nombreuses langues. Ainsi donc, le Noble Coran et la Tradition du Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) sont la source unique des décrets de l'Islam et de sa législation. Par conséquent, l'Islam n'est pas pris ni tiré des agissements des individus qui s'affilient à lui. Plutôt, il est pris de la Révélation divine infaillible : le majestueux Coran et la Tradition prophétique. Concernant le Coran, Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Ceux qui ne croient pas au Rappel [le Coran] lorsqu'il leur parvient... alors que c'est un Livre inattaquable. Le faux ne l'atteint [d'aucune part], ni par devant, ni par derrière, c'est une Révélation émanant d'un Sage, Digne de louange. }[Sourate Fouṣṣilat (Les versets détaillés) : 41/41-42].Concernant la Tradition prophétique, et le fait qu'elle soit une Révélation de la part d'Allah, Il a dit, Éxalté soit-Il :{ Ce que le Messager vous donne, prenez-le ; ce qu'il vous interdit, abstenez-vous en. Et craignez Allah, car Allah est certes dur en punition. }[Sourate Al-Ḥaḥr (Le Rassemblement) : 59/7].

{ [Ce Coran] est certes une Révélation du Seigneur de l'univers,
descendu par L'Esprit fidèle [L'Ange Gabriel],
sur ton cœur, afin que tu sois du nombre des avertisseurs,
en une langue arabe claire. }

[Sourate Ach-Chu'arâ` (Les Poètes) : 26/192 à 195].

Allah, Éxalté soit-Il, a dit :

{ Et tu reçois certes le Coran, de la part d'un Sage, Omniscient. }

[Sourate An-Naml (Les Fourmis) : 27/6]

Et ce Coran est une Révélation d'Allah, une confirmation de ce qui l'a précédé des Livres divins.
Allah, Éxalté soit-Il, dit :

{ Ce Coran n'est nullement à être forgé en dehors d'Allah, mais c'est la confirmation de ce qui existait déjà avant lui, et l'exposé détaillé du Livre en quoi il n'y a pas de doute, venu du Seigneur de l'Univers. }

[Sourate Yûnus (Jonas) : 10/37]

Le Coran majestueux tranche sur la plupart des questions au sujet desquelles les juifs et les chrétiens ont divergé dans leur religion. Allah, Éxalté soit-Il, dit :

{ Ce Coran relate aux enfants d'Israël la plupart des sujets sur lesquels ils divergent, }

[Sourate An-Naml (Les Fourmis) : 27/76]

Le Coran majestueux contient des preuves et des évidences suffisantes concernant la connaissance des réalités liées à Allah, Gloire et Pureté à Lui et qu'Il soit Éxalté, Sa religion et Sa rétribution [dans l'au-delà]. De là, c'est un argument irréfutable contre tous les hommes [qui n'auront pas voulu en tenir compte]. Allah, Éxalté soit-Il, dit :

{ Nous avons certes cité pour les gens, dans ce Coran, des exemples de toutes sortes afin qu'ils se souviennent. }

[Sourate Az-Zoumar (Les Groupes) : 39/27]

Et Il a dit, Éxalté soit-Il :

{ Et Nous t'avons révélé le Livre comme un exposé explicite de toute chose, ainsi qu'un guide, une miséricorde et une bonne annonce aux Musulmans. }

[Sourate An-Nahl (Les Abeilles) : 16/89].

Le Noble Coran répond à de nombreuses questions importantes et qui laissent perplexes des millions de gens. Ainsi, le Noble Coran explique comment Allah a créé les cieux et la Terre. Allah, Éxalté soit-Il, dit :

{ Ceux qui ont mécré ne savent-ils pas que les cieux et la terre formaient une masse compacte ? Ensuite, Nous les avons séparés et créé toute chose vivante à partir de l'eau. Ne croiront-ils donc pas ? }

[Sourate Al-Anbiyâ` (Les Prophètes) : 21/30]

De même, il explique comment Allah a créé l'Homme. Il a dit, Éxalté soit-Il :

{ Ô vous les hommes ! Si vous êtes dans le doute au sujet de la Résurrection, [sachez que] Nous vous avons créés de terre, puis d'une goutte de sperme, puis d'un caillot de sang, puis d'un morceau de chair, [complètement] formé ou non, afin de vous exposer clairement [Notre Toute Puissance]. Nous laissons dans les matrices ce que Nous voulons, jusqu'à un terme déterminé, puis Nous vous faisons sortir [sous la forme d'un] enfant, pour que, par la suite, vous atteigniez la force de l'âge.

Certains parmi vous meurent jeunes tandis que d'autres atteignent l'extrême vieillesse, si bien qu'ils ne savent plus rien de ce qu'ils connaissaient auparavant. De même, tu vois la terre desséchée et inerte : dès que Nous y faisons descendre l'eau, elle remue, se gonfle et fait pousser toutes sortes de splendides couples de végétaux. }

[Sourate Al-Ḥajj (Le Pèlerinage) : 22/5] Il explique aussi ce qu'il va advenir de l'homme et quelle sera la rétribution du bienfaisant et du malfaisant après cette vie d'ici-bas. Et des preuves concernant ce sujet ont déjà été mentionnées dans le paragraphe (n°20). [Aussi, il répond à quiconque se demande si] cette existence est le fruit du hasard ou apparue pour un noble dessein ?

Allah, Éxalté soit-Il, a dit :

{ N'ont-ils pas médité sur le royaume des cieux et de la terre, sur toute chose qu'Allah a créée, et sur leur terme qui est peut-être déjà proche ? En quelle parole croiront-ils après cela ? }

[Sourate Al-A'râf (Les parties hautes [de la Muraille]) : 7/185].

Et Il a dit, Éxalté soit-Il :

{ Pensiez-vous que Nous vous avons créés sans but et que vous ne seriez pas ramenés vers Nous ? }

[Sourate Al-Mou'minoûn (Les Croyants) : 23/115].

Le Coran majestueux a été préservé jusqu'à aujourd'hui, dans la langue où il a été révélé. Allah, Éxalté soit-Il, a dit :

{ Certes, c'est Nous qui avons révélé le Coran, et c'est Nous qui le préservons [de toute altération]. }

[Sourate Al-Hijr : 15/9].

Il n'en manque pas une lettre et il est impossible que s'y trouve une contradiction, un manquement quelconque ou une modification. Allah, Éxalté soit-Il, dit :

{ Ne méditent-ils donc pas sur le Coran? S'il provenait d'un autre qu'Allah, ils y trouveraient certes maintes contradictions ! }

[Sourate An-Nissâ` (Les femmes) : 4/82].

Il est imprimé et propagé ; c'est un Livre majestueux, un miracle qui mérite d'être lu ou entendu ou que la traduction de ses sens soit lue. Il en est de même concernant la Tradition du Messager Mouḥammad (sur lui la paix et le salut), ses enseignements et sa vie ont été préservés et transmis selon une chaîne de transmetteurs dignes de confiance ; celle-ci est imprimée en langue arabe, langue que parlait le Messager (sur lui la paix et le salut) ; et [de nos jours], elle est traduite en de nombreuses langues. Ainsi donc, le Noble Coran et la Tradition du Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) sont la source unique des décrets de l'Islam et de sa législation. Par conséquent, l'Islam n'est pas pris ni tiré des agissements des individus qui s'affilient à lui. Plutôt, il est pris de la Révélation divine infaillible : le majestueux Coran et la Tradition prophétique. Concernant le Coran, Allah, Éxalté soit-Il, a dit :

{ Ceux qui ne croient pas au Rappel [le Coran] lorsqu'il leur parvient... alors que c'est un Livre inattaquable. Le faux ne l'atteint [d'aucune part], ni par devant, ni par derrière, c'est une Révélation émanant d'un Sage, Digne de louange. }

[Sourate Fouṣṣilat (Les versets détaillés) : 41/41-42].

Concernant la Tradition prophétique, et le fait qu'elle soit une Révélation de la part d'Allah, Il a dit, Éxalté soit-Il :

{ Ce que le Messager vous donne, prenez-le ; ce qu'il vous interdit, abstenez-vous en. Et craignez Allah, car Allah est certes dur en punition. }

[Sourate Al-Ḥachr (Le Rassemblement) : 59/7].

29 - L'islam ordonne la bienfaisance envers les parents, musulmans ou non-musulmans ainsi que le bon conseil à l'égard des enfants.

L'islam ordonne la bienfaisance envers les parents. Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Ton Seigneur a décrété que vous n'adoriez que Lui et [que vous fassiez preuve] de bonté envers les père et mère. Si l'un d'eux ou tous deux atteignent l'âge de la vieillesse auprès de toi, ne leur dis point : « Fi ! ». Ne les brusque pas, mais adresse-leur des paroles respectueuses. }[Sourate Al-Isrâ` (Le Voyage Nocturne : 17/23).Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Nous avons commandé à l'homme [la bienveillance envers] ses père et mère ; sa mère l'a porté [et allaité, subissant pour lui] peine sur peine. Son sevrage a lieu à deux ans. « Sois reconnaissant envers Moi ainsi qu'envers tes parents. Vers Moi est la destination. }[Sourate Louqmân : 31/14].Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Et Nous avons enjoint à l'homme la bonté envers ses père et mère. Sa mère l'a porté avec peine et en a accouché avec peine. Sa gestation et son sevrage durent trente mois. Puis, lorsqu'il parvient à la force de l'âge et atteint quarante ans, il dit : « Mon Seigneur ! Inspire-moi que je [Te] rende grâce pour le bienfait dont Tu m'as comblé, ainsi qu'à mes père et mère, et pour que j'accomplisse une œuvre de bien que Tu agrées. Et fais que ma descendance soit de bonne moralité. Je me repens à Toi et je suis du nombre des soumis. » }[Sourate Al-Ahqâf (Les Dunes) : 46/15].Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) relate : « Un homme est venu au Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) et a demandé : "Ô Messager d'Allah ! Quelle personne est la plus en droit de ma bonne compagnie ? - Il a répondu : Ta mère ! - Il continua : Ensuite qui ? - Il répondit : Ta mère ! - Il poursuivit : Puis qui ? - Il répondit encore : Ta mère ! Il questionna de nouveau : Puis qui ? - Il répondit alors : Ton père !" »Şaḥîḥ Mouslim.Et cet ordre, la recommandation à l'égard les parents, [reste valable] qu'ils soient musulmans ou non-musulmans.Asmâ' bint Abî Bakr (qu'Allah l'agrée, elle et son père) relate : « Ma mère est venue [me visiter] avec son fils, alors qu'elle était polythéiste, à l'époque où [les gens de] Qouraych s'étaient engagés dans une trêve avec le Prophète (sur lui la paix et le salut). J'ai alors interrogé le Prophète (sur lui la paix et le salut) et lui ai demandé : " Certes, ma mère est venue et elle est désireuse [de me voir]. Dois-je établir le lien [de parenté] avec elle ? - Il a répondu : Oui ! Préserve le lien [de parenté] avec ta mère ! »Şaḥîḥ Al-BoukhârîBien plus, si les parents essaient et s'efforcent de détourner l'enfant de l'islam vers la mécréance, alors - dans cette situation-là - l'islam ordonne de ne pas leur obéir ; [cependant] la personne doit rester croyante en Allah tout en se montrant bienfaisante à leur égard et en les accompagnant de manière convenable. Allah, Éxalté soit-Il, dit :{ Et si tous deux te forcent à M'associer ce dont tu n'as aucune connaissance, alors ne leur obéis pas ; mais reste avec eux ici-bas de façon convenable. Et suis le sentier de celui qui revient vers Moi repentant. Ensuite, c'est vers Moi que se fera votre retour, et alors Je vous informerai de ce que vous faisiez. » }[Sourate Louqmân : 31/15].L'islam n'interdit pas au musulman d'être bienfaisant envers les polythéistes, qu'ils fassent partie de ses proches parents ou pas, dès lors où ceux-ci ne le combattent pas ouvertement. Allah, Éxalté soit-Il, dit :{ Allah ne vous défend pas d'être bienfaisants et équitables envers ceux qui ne vous ont pas combattus pour la religion et ne vous ont pas chassés de vos demeures. Certes, Allah aime ceux qui sont équitables. }[Sourate Al-Moumtaḥanah (L'Éprouvée) : 60/8].L'islam ordonne le bon conseil à l'égard des enfants, et la chose la plus importante que l'islam ordonne au père est d'enseigner à ses enfants les droits de leur Seigneur sur eux. Comme le Prophète (sur lui la paix et le salut) a dit au fils de son oncle 'Abdollah ibn 'Abbâs (qu'Allah l'agrée, lui et son père).« Ô jeune homme ! ou Ô petit jeune homme ! Ne t'enseignerais-je pas quelques paroles dont Allah te fera profiter ? - J'ai dit : Mais si ! - Alors, il a dit : Sois attentif à l'égard d'Allah, Il sera attentif à ton égard. Sois attentif à l'égard d'Allah, tu Le trouveras devant toi ! Sois reconnaissant envers Lui dans l'aisance et Il sera reconnaissant envers toi dans l'adversité. Lorsque tu demandes, demande à Allah ! Et lorsque tu cherches assistance, cherche assistance auprès d'Allah ! »Rapporté par Aḥmad (4/287).Allah a ordonné aux parents d'enseigner à leurs enfants ce qui leur est bénéfique dans leur vie religieuse et mondaine. Il a dit, Éxalté soit-Il :{ Ô vous qui croyez ! Préservez vos personnes et vos familles d'un Feu dont le combustible sera les gens et les pierres, surveillé par des Anges rudes, durs, ne désobéissant jamais à Allah en ce qu'Il leur commande, et faisant strictement ce qu'on leur ordonne. }[Sourate At-Taḥrîm (L'Interdiction) : 66/6].Et 'Alî (qu'Allah l'agrée), concernant la parole d'Allah, Éxalté soit-Il :{ Préservez vos personnes et vos familles d'un Feu. }Il dit : « Éduquez-les et

enseignez-leur ! » Et le Prophète (sur lui la paix et le salut) a ordonné au père d'enseigner à son enfant la prière afin qu'il s'éduque dessus. Il a dit (sur lui la paix et le salut) : « Ordonnez la prière à vos enfants alors qu'ils ont sept ans ! » Rapporté par Abû Dâwud. Il a dit (sur lui la paix et le salut) : « Chacun d'entre vous est un berger et chacun d'entre vous est responsable de son troupeau. L'imam est un berger et responsable de son troupeau. L'homme est un berger dans sa famille et responsable de son troupeau. La femme est une bergère dans la maison de son mari et responsable de son troupeau. Le serviteur est un berger quant aux biens de son maître et responsable de son troupeau. Ainsi, chacun d'entre vous est un berger et responsable de son troupeau. » Şaḥîḥ Ibn Ḥibbân (4490) L'Islam a ordonné au père de dépenser pour ses enfants et les gens de sa maisonnée, on a déjà mentionné cela précédemment dans le paragraphe (n°18). Et le Prophète (sur lui la paix et le salut) a clairement montré le mérite qu'il y avait à dépenser pour les enfants [et la famille]. Il a dit : « Le meilleur dinar que l'homme dépense est un dinar qu'il dépense pour les gens de sa famille, un dinar que l'homme dépense pour sa monture dans le sentier d'Allah et un dinar qu'il dépense pour ses compagnons dans le sentier d'Allah. » Abou Qilâbah a dit : « Il a d'abord commencé par la famille. » Ensuite, Abou Qilâbah a dit : « Quel homme a une meilleure récompense que celui qui dépense pour les gens de sa famille, des enfants qu'il préserve ou à qui Allah le rend utile et les enrichit [ou les rend autonomes] ? » Şaḥîḥ Mouslim (994)

{ Ton Seigneur a décrété que vous n'adoriez que Lui et [que vous fassiez preuve] de bonté envers les père et mère. Si l'un d'eux ou tous deux atteignent l'âge de la vieillesse auprès de toi, ne leur dis point : « Fi ! ». Ne les brusque pas, mais adresse-leur des paroles respectueuses. }

[Sourate Al-Isrâ` (Le Voyage Nocturne : 17/23)].

Allah, Éxalté soit-Il, a dit :

{ Nous avons commandé à l'homme [la bienveillance envers] ses père et mère ; sa mère l'a porté [et allaité, subissant pour lui] peine sur peine. Son sevrage a lieu à deux ans. « Sois reconnaissant envers Moi ainsi qu'envers tes parents. Vers Moi est la destination. }

[Sourate Louqmân : 31/14].

Allah, Éxalté soit-Il, a dit :

{ Et Nous avons enjoint à l'homme la bonté envers ses père et mère. Sa mère l'a porté avec peine et en a accouché avec peine. Sa gestation et son sevrage durent trente mois. Puis, lorsqu'il parvient à la force de l'âge et atteint quarante ans, il dit : « Mon Seigneur ! Inspire-moi que je [Te] rende grâce pour le bienfait dont Tu m'as comblé, ainsi qu'à mes père et mère, et pour que j'accomplisse une œuvre de bien que Tu agrées. Et fais que ma descendance soit de bonne moralité. Je me repens à Toi et je suis du nombre des soumis. » }

[Sourate Al-Aḥqâf (Les Dunes) : 46/15].

Abou Hourayrah (qu'Allah l'agrée) relate : « Un homme est venu au Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) et a demandé : "Ô Messager d'Allah ! Quelle personne est la plus en droit de ma bonne compagnie ? - Il a répondu : Ta mère ! - Il continua : Ensuite qui ? - Il répondit : Ta mère ! - Il poursuivit : Puis qui ? - Il répondit encore : Ta mère ! Il questionna de nouveau : Puis qui ? - Il répondit alors : Ton père !" »

Şaḥîḥ Mouslim.

Et cet ordre, la recommandation à l'égard les parents, [reste valable] qu'ils soient musulmans ou non-musulmans.

Asmâ' bint Abî Bakr (qu'Allah l'agrée, elle et son père) relate : « Ma mère est venue [me visiter] avec son fils, alors qu'elle était polythéiste, à l'époque où [les gens de] Quraych s'étaient engagés dans une trêve avec le Prophète (sur lui la paix et le salut). J'ai alors interrogé le Prophète (sur lui la paix et le salut) et lui ai demandé : " Certes, ma mère est venue et elle est désireuse [de me voir]. Dois-je établir le lien [de parenté] avec elle ? - Il a répondu : Oui ! Préserve le lien [de parenté] avec ta mère ! »

Şaḥîḥ Al-Boukhârî

Bien plus, si les parents essaient et s'efforcent de détourner l'enfant de l'Islam vers la mécréance, alors - dans cette situation-là - l'Islam ordonne de ne pas leur obéir ; [cependant] la personne doit rester croyante en Allah tout en se montrant bienfaitante à leur égard et en les accompagnant de manière convenable. Allah, Éxalté soit-Il, dit :

{ Et si tous deux te forcent à M'associer ce dont tu n'as aucune connaissance, alors ne leur obéis pas ; mais reste avec eux ici-bas de façon convenable. Et suis le sentier de celui qui revient vers Moi repentant. Ensuite, c'est vers Moi que se fera votre retour, et alors Je vous informerai de ce que vous faisiez. » }

[Sourate Louqmân : 31/15].

L'Islam n'interdit pas au musulman d'être bienfaisant envers les polythéistes, qu'ils fassent partie de ses proches parents ou pas, dès lors où ceux-ci ne le combattent pas ouvertement. Allah, Éxalté soit-Il, dit :

{ Allah ne vous défend pas d'être bienfaisants et équitables envers ceux qui ne vous ont pas combattus pour la religion et ne vous ont pas chassés de vos demeures. Certes, Allah aime ceux qui sont équitables. }

[Sourate Al-Moumtaḥanah (L'Éprouvée) : 60/8].

L'Islam ordonne le bon conseil à l'égard des enfants, et la chose la plus importante que l'Islam ordonne au père est d'enseigner à ses enfants les droits de leur Seigneur sur eux. Comme le Prophète (sur lui la paix et le salut) a dit au fils de son oncle 'Abdoullah ibn 'Abbâs (qu'Allah l'agrée, lui et son père).

« Ô jeune homme ! ou Ô petit jeune homme ! Ne t'enseignerais-je pas quelques paroles dont Allah te fera profiter ? - J'ai dit : Mais si ! - Alors, il a dit : Sois attentif à l'égard d'Allah, Il sera attentif à ton égard. Sois attentif à l'égard d'Allah, tu Le trouveras devant toi ! Sois reconnaissant envers Lui dans l'aisance et Il sera reconnaissant envers toi dans l'adversité. Lorsque tu demandes, demande à Allah ! Et lorsque tu cherches assistance, cherche assistance auprès d'Allah ! »

Rapporté par Aḥmad (4/287).

Allah a ordonné aux parents d'enseigner à leurs enfants ce qui leur est bénéfique dans leur vie religieuse et mondaine. Il a dit, Éxalté soit-Il :

{ Ô vous qui croyez ! Préservez vos personnes et vos familles d'un Feu dont le combustible sera les gens et les pierres, surveillé par des Anges rudes, durs, ne désobéissant jamais à Allah en ce qu'Il leur commande, et faisant strictement ce qu'on leur ordonne. }

[Sourate At-Taḥrīm (L'Interdiction) : 66/6].

Et 'Alî (qu'Allah l'agrée), concernant la parole d'Allah, Éxalté soit-Il :

{ Préservez vos personnes et vos familles d'un Feu. }

Il dit : « Éduquez-les et enseignez-leur ! »

Et le Prophète (sur lui la paix et le salut) a ordonné au père d'enseigner à son enfant la prière afin qu'il s'éduque dessus. Il a dit (sur lui la paix et le salut) :

« Ordonnez la prière à vos enfants alors qu'ils ont sept ans ! »

Rapporté par Abû Dâwud.

Il a dit (sur lui la paix et le salut) :

« Chacun d'entre vous est un berger et chacun d'entre vous est responsable de son troupeau. L'imam est un berger et responsable de son troupeau. L'homme est un berger dans sa famille et responsable de son troupeau. La femme est une bergère dans la maison de son mari et responsable de son troupeau. Le serviteur est un berger quant aux biens de son maître et responsable de son troupeau. Ainsi, chacun d'entre vous est un berger et responsable de son troupeau. »

Ṣaḥīḥ Ibn Ḥibbân (4490)

L'Islam a ordonné au père de dépenser pour ses enfants et les gens de sa maisonnée, on a déjà mentionné cela précédemment dans le paragraphe (n°18). Et le Prophète (sur lui la paix et le salut) a clairement montré le mérite qu'il y avait à dépenser pour les enfants [et la famille]. Il a dit :

« Le meilleur dinar que l'homme dépense est un dinar qu'il dépense pour les gens de sa famille, un dinar que l'homme dépense pour sa monture dans le sentier d'Allah et un dinar qu'il dépense pour ses compagnons dans le sentier d'Allah. » Aboû Qilâbah a dit : « Il a d'abord commencé par la famille. » Ensuite, Aboû Qilâbah a dit : « Quel homme a une meilleure récompense que celui qui dépense pour les gens de sa famille, des enfants qu'il préserve ou à qui Allah le rend utile et les enrichit [ou les rend autonomes] ? »

Ṣaḥīḥ Mouslim (994)

30 - L'Islam ordonne la justice en parole et en acte, même envers l'ennemi.

Allah, Gloire et Pureté à Lui et qu'Il soit Éxalté, est décrit par la justice et l'équité dans Ses actes et Sa gestion des affaires entre Ses serviteurs. Il est sur un droit chemin dans ce qu'Il ordonne et ce qu'Il interdit, mais aussi dans ce qu'Il a créé et ce qu'Il a décrété. Allah, Éxalté soit-Il, dit :{ Allah atteste, ainsi que les Anges et les gens de science, qu'il n'est de divinité [digne d'adoration] à part Lui, Celui qui maintient la justice. Il n'est de divinité [digne d'adoration] à part Lui, le Puissant, le Sage ! }[Sourate Âli 'Imrân (La Famille de 'Imrân) : 3/18].Allah a ordonné l'équité. Allah, Éxalté soit-Il, dit :{ Dis : « Mon Seigneur a commandé l'équité ! }[Sourate Al-A'râf (Les parties hautes [de la Muraille]) : 7/29].Et tous les Messagers et les Prophètes (sur eux la paix) sont venus avec la justice. Allah, Éxalté soit-Il, dit :{ Nous avons effectivement envoyé Nos Messagers avec des preuves manifestes, et fait descendre avec eux le Livre et la balance, afin que les gens établissent la justice. }[Sourate Al-Ḥadîd (Le Fer) : 57/25].« la Balance » est la justice dans les paroles et les actes.Et l'Islam ordonne la justice, en parole et en acte, même avec les ennemis. Allah, Éxalté soit-Il, dit :{ Ô vous qui croyez ! Observez strictement la justice et soyez des témoins [véridiques] comme Allah l'ordonne, fût-ce contre vous-mêmes, contre vos père et mère ou proches parents. Qu'il s'agisse d'un riche ou d'un pauvre, Allah sait mieux ce qu'il en est eux. Ne suivez pas vos passions, afin de ne pas dévier de la justice. Si vous portez un faux témoignage ou si vous refusez de témoigner [sachez qu'] Allah est Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites. }[Sourate An-Nissâ` (Les femmes) : 4/135].Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Et ne laissez pas la haine pour un peuple qui vous a obstrué la route vers la Mosquée sacrée vous inciter à transgresser. Entraidez-vous dans l'accomplissement des bonnes œuvres et à la piété et ne vous entraidez pas dans le péché et la transgression. Et craignez Allah, car Allah est, certes, dur en punition ! }[Sourate Al-Mâ'idah (La Table Servie) : 5/2].Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Ô vous qui croyez ! Soyez stricts [dans vos devoirs] envers Allah et [soyez] des témoins équitables. Et que la haine pour un peuple ne vous incite pas à être injuste. Pratiquez l'équité, c'est plus proche de la piété. }[Sourate Al-Mâ'idah (La Table Servie) : 5/8].Trouves-tu, dans les lois des nations d'aujourd'hui ou dans les religions que suivent les hommes, une telle injonction d'attester de la vérité ? D'être véridique jusqu'à contre soi-même, les parents et les proches ? Ou encore, d'être aussi juste avec son ennemi qu'avec son ami ?Le Prophète (sur lui la paix et le salut) a aussi ordonné d'être juste entre les enfants.Âmir relate : « Pendant qu'il était sur le minbar, j'ai entendu An-Nou'mân ibn Bachîr (qu'Allah l'agrée, lui et son père) dire : "Mon père m'a fait un don, 'Amrah bint Rawâḥah a alors dit : 'Je n'agrée pas cela jusqu'à ce que le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) soit présent et atteste !' Il alla alors voir le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) et lui dit : 'J'ai certes fait un don à mon fils et 'Amrah bint Rawâḥah m'a alors ordonné de te prendre à témoin, ô Messenger d'Allah ! - Il a dit : As-tu fait un don similaire au reste de tes enfants ? - Il a répondu : Non ! - Alors, il a dit : Craignez Allah et soyez juste entre vos enfants !' Il a dit : Il est alors revenu et a récupéré son don." »Ṣaḥīḥ Al-Boukhârî (2587)

{ Allah atteste, ainsi que les Anges et les gens de science, qu'il n'est de divinité [digne d'adoration] à part Lui, Celui qui maintient la justice. Il n'est de divinité [digne d'adoration] à part Lui, le Puissant, le Sage ! }

[Sourate Âli 'Imrân (La Famille de 'Imrân) : 3/18].

Allah a ordonné l'équité. Allah, Éxalté soit-Il, dit :

{ Dis : « Mon Seigneur a commandé l'équité ! }

[Sourate Al-A'râf (Les parties hautes [de la Muraille]) : 7/29].

Et tous les Messagers et les Prophètes (sur eux la paix) sont venus avec la justice. Allah, Éxalté soit-Il, dit :

{ Nous avons effectivement envoyé Nos Messagers avec des preuves manifestes, et fait descendre avec eux le Livre et la balance, afin que les gens établissent la justice. }

[Sourate Al-Ĥadîd (Le Fer) : 57/25].

« la Balance » est la justice dans les paroles et les actes.

Et l'Islam ordonne la justice, en parole et en acte, même avec les ennemis. Allah, Éxalté soit-Il, dit :

{ Ô vous qui croyez ! Observez strictement la justice et soyez des témoins [véridiques] comme Allah l'ordonne, fût-ce contre vous-mêmes, contre vos père et mère ou proches parents. Qu'il s'agisse d'un riche ou d'un pauvre, Allah sait mieux ce qu'il en est eux. Ne suivez pas vos passions, afin de ne pas dévier de la justice. Si vous portez un faux témoignage ou si vous refusez de témoigner [sachez qu'] Allah est Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites. }

[Sourate An-Nissâ` (Les femmes) : 4/135].

Allah, Éxalté soit-Il, a dit :

{ Et ne laissez pas la haine pour un peuple qui vous a obstrué la route vers la Mosquée sacrée vous inciter à transgresser. Entraidez-vous dans l'accomplissement des bonnes œuvres et à la piété et ne vous entraidez pas dans le péché et la transgression. Et craignez Allah, car Allah est, certes, dur en punition ! }

[Sourate Al-Mâ'idah (La Table Servie) : 5/2].

Allah, Éxalté soit-Il, a dit :

{ Ô vous qui croyez ! Soyez stricts [dans vos devoirs] envers Allah et [soyez] des témoins équitables. Et que la haine pour un peuple ne vous incite pas à être injuste. Pratiquez l'équité, c'est plus proche de la piété. }

[Sourate Al-Mâ'idah (La Table Servie) : 5/8].

Trouves-tu, dans les lois des nations d'aujourd'hui ou dans les religions que suivent les hommes, une telle injonction d'attester de la vérité ? D'être véridique jusqu'à contre soi-même, les parents et les proches ? Ou encore, d'être aussi juste avec son ennemi qu'avec son ami ?

Le Prophète (sur lui la paix et le salut) a aussi ordonné d'être juste entre les enfants.

Âmir relate : « Pendant qu'il était sur le minbar, j'ai entendu An-Nou'mân ibn Bachîr (qu'Allah l'agrée, lui et son père) dire : "Mon père m'a fait un don, 'Amrah bint Rawâḥah a alors dit : 'Je n'agrée pas cela jusqu'à ce que le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) soit présent et atteste !' Il alla alors voir le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) et lui dit : 'J'ai certes fait un don à mon fils et 'Amrah bint Rawâḥah m'a alors ordonné de te prendre à témoin, ô Messenger d'Allah ! - Il a dit : As-tu fait un don similaire au reste de tes enfants ? - Il a répondu : Non ! - Alors, il a dit : Craignez Allah et soyez juste entre vos enfants !' Il a dit : Il est alors revenu et a récupéré son don." »

Ṣaḥîḥ Al-Boukhârî (2587)

En effet, l'affaire des gens et de l'État ne peut s'établir sans la justice ; les gens ne peuvent être en sécurité dans leur religion, leur personne, leur progéniture, leur honneur, leurs biens et leur pays que par le biais de la justice. C'est pourquoi nous voyons que lorsque le Prophète (sur lui la paix et le salut) vit que les mécréants de La Mecque se mirent à opprimer les musulmans à La Mecque, il leur

ordonna (sur lui la paix et le salut) d'émigrer en Abyssinie. Et le motif justifiant [l'endroit choisi pour] cette émigration était qu'il s'y trouvait un roi juste auprès duquel personne ne subissait d'injustice.

31 - L'islam ordonne la bienfaisance envers toutes les créatures. Il appelle aux nobles caractères et aux bonnes œuvres.

L'islam ordonne la bienfaisance envers toutes les créatures. Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Certes, Allah ordonne l'équité, la bienfaisance et l'assistance aux proches. }[Sourate An-Naḥl (Les Abeilles) : 16/90].Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ [Ceux] qui dépensent dans l'aisance et dans l'adversité, qui dominent leur rage et pardonnent à autrui - car Allah aime les bienfaisants... }[Sourate Âli 'Imrân (La Famille de 'Imrân) : 3/134].Le Messenger d'Allah Mouḥammad (sur lui la paix et le salut) a dit :« Certes, Allah a prescrit la bienfaisance en toute chose ! Lorsque vous tuez, faites-le avec bienfaisance, et lorsque vous sacrifiez une bête, égorgez-la avec bienfaisance. Que l'un de vous aigüise sa lame et qu'il apaise l'animal ! »Şaḥîḥ Mouslim (1955)L'islam appelle aux nobles caractères et aux belles œuvres. Allah, Éxalté soit-Il, a dit, concernant les caractéristiques du Messenger Mouḥammad (sur lui la paix et le salut) [telles que décrites] dans les précédents livres divins :{ Ceux qui suivent le Messenger, le Prophète illettré qu'ils trouvent mentionné chez eux dans la Thora et l'Évangile. Il leur ordonne le bien, leur interdit le mal, leur rend licites les bonnes choses, leur interdit les mauvaises et leur ôte la charge et les carcans qui pesaient sur eux. Ceux qui croiront en lui, le vénéreront, lui porteront secours et suivront la lumière descendue avec lui ; ceux-là seront les gagnants. }[Sourate Al-A'râf (Les parties hautes [de la Muraille]) : 7/157].Et le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit :« Ô 'Â'ichah ! Certes, Allah est Doux, Il aime la douceur ; Il donne par le biais de la douceur ce qu'Il ne donne ni par le biais de la rudesse, ni par le biais de quoi que ce soit d'autre ! »Şaḥîḥ Mouslim (2593)Et le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit :« Certes, Allah vous a interdit : La désobéissance aux mères, d'enterrer les filles [vivantes] et de priver les gens [de leurs droits]. Et Il a répugné les "on-dit", le fait de poser trop de questions et la dilapidation de l'argent. »Şaḥîḥ Al-Boukhârî (2408).Et le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit :« [Par Celui qui détient mon âme en Sa Main !] Vous n'entrerez pas au Paradis tant que vous ne croirez pas ; et vous ne croirez pas tant que vous ne vous aimerez pas mutuellement ! Ne vous indiquerais-je pas une chose qui, si vous l'accomplissez, fera que vous vous aimiez mutuellement ? Répandez le salut entre vous ! »Şaḥîḥ Mouslim (54)

{ Certes, Allah ordonne l'équité, la bienfaisance et l'assistance aux proches. }

[Sourate An-Naḥl (Les Abeilles) : 16/90].

Allah, Éxalté soit-Il, a dit :

{ [Ceux] qui dépensent dans l'aisance et dans l'adversité, qui dominent leur rage et pardonnent à autrui - car Allah aime les bienfaisants... }

[Sourate Âli 'Imrân (La Famille de 'Imrân) : 3/134].

Le Messenger d'Allah Mouḥammad (sur lui la paix et le salut) a dit :

« Certes, Allah a prescrit la bienfaisance en toute chose ! Lorsque vous tuez, faites-le avec bienfaisance, et lorsque vous sacrifiez une bête, égorgez-la avec bienfaisance. Que l'un de vous aigüise sa lame et qu'il apaise l'animal ! »

Şaḥîḥ Mouslim (1955)

L'islam appelle aux nobles caractères et aux belles œuvres. Allah, Éxalté soit-Il, a dit, concernant les caractéristiques du Messenger Mouḥammad (sur lui la paix et le salut) [telles que décrites] dans les précédents livres divins :

{ Ceux qui suivent le Messenger, le Prophète illettré qu'ils trouvent mentionné chez eux dans la Thora et l'Évangile. Il leur ordonne le bien, leur interdit le mal, leur rend licites les bonnes choses, leur

interdit les mauvaises et leur ôte la charge et les carcans qui pesaient sur eux. Ceux qui croiront en lui, le vénéreront, lui porteront secours et suivront la lumière descendue avec lui ; ceux-là seront les gagnants. }

[Sourate Al-A'râf (Les parties hautes [de la Muraille]) : 7/157].

Et le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit :

« Ô 'Â'ichah ! Certes, Allah est Doux, Il aime la douceur ; Il donne par le biais de la douceur ce qu'Il ne donne ni par le biais de la rudesse, ni par le biais de quoi que ce soit d'autre ! »

Şahîh Mouslim (2593)

Et le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit :

« Certes, Allah vous a interdit : La désobéissance aux mères, d'enterrer les filles [vivantes] et de priver les gens [de leurs droits]. Et Il a répugné les "on-dit", le fait de poser trop de questions et la dilapidation de l'argent. »

Şahîh Al-Boukhârî (2408).

Et le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit :

« [Par Celui qui détient mon âme en Sa Main !] Vous n'entrerez pas au Paradis tant que vous ne croirez pas ; et vous ne croirez pas tant que vous ne vous aimerez pas mutuellement ! Ne vous indiquerais-je pas une chose qui, si vous l'accomplissez, fera que vous vous aimiez mutuellement ? Répandez le salut entre vous ! »

Şahîh Mouslim (54)

32 - L'islam ordonne les caractères louables comme la véracité, le respect du dépôt, la chasteté, la pudeur, le courage, le don, la générosité, l'assistance aux nécessiteux, le secours à l'affligé, le fait de nourrir ceux qui ont faim, le bon voisinage, le maintien du lien de parenté et la douceur envers les animaux.

L'islam ordonne les comportements louables. Le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Je n'ai été envoyé que pour parfaire les nobles caractères. » Şahîh Adab Al-Moufrad (207) Et le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Ceux d'entre vous que j'aime le plus et qui seront les plus proches de moi le Jour de la Résurrection sont ceux qui, parmi vous, auront eu les meilleurs caractères. Et ceux d'entre vous que je déteste le plus et qui seront les plus éloignés de moi le Jour de la Résurrection sont les bavards, les vantards et "Al-Mutafayhiquûn". - Les Compagnons dirent : Ô Messenger d'Allah ! Nous connaissons les deux premières catégories : les bavards et les vantards, mais que veut dire : "Al-Mutafayhiquûn" ? - Il leur répondit : Les orgueilleux ! » Silsilah As-Şahîhah (791). Abdoullah ibn 'Amr ibn Al-'Âş (qu'Allah l'agrée, lui et son père) relate : « Le Prophète (sur lui la paix et le salut) n'était pas grossier et ne tenait pas non plus de propos déplacés. Il disait : "Parmi les meilleurs d'entre vous, il y a certes ceux qui sont dotés des meilleurs caractères." » Şahîh Al-Boukhârî (3559). Ainsi que d'autres versets et hadiths qui indiquent que l'islam incite aux nobles caractères et aux œuvres vertueuses de manière générale. Parmi ce que l'islam ordonne, il y a la véracité. Le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Soyez véridiques car la véracité mène à la bonté et la bonté mène au Paradis. Et l'homme ne cesse d'être véridique et de chercher la véracité jusqu'à ce qu'il soit inscrit auprès d'Allah comme un véridique. » Şahîh Mouslim (2607). Parmi ce que l'islam

ordonne, il y a le fait de s'acquitter du dépôt et d'être loyal. Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Certes, Allah vous ordonne de rendre les dépôts à leurs ayants droit. }[Sourate An-Nissâ` (Les femmes) : 4/58]. Parmi ce que l'Islam ordonne, il y a la chasteté. Le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Il y a trois types de personnes qu'Allah s'est imposé d'aider... », et il mentionna parmi elles : « le prétendant au mariage qui veut préserver sa chasteté ! »Sunan At-At-Tirmidhî (1655). Et parmi ses invocations, il (sur lui la paix et le salut) disait : « Ô Allah ! Je te demande [vraiment] la guidance, la piété, la chasteté et le contentement ! »Şahîh Mouslim (2721). L'Islam ordonne aussi la pudeur. Le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « La pudeur n'apporte rien que du bien. »Şahîh Al-Boukhârî (6117). Et le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Chaque religion a un comportement, et le comportement de l'Islam c'est la pudeur ! »Rapporté par Al-Bayhaqî dans : « Chou'ab Al-Îmân » (6/2619). L'Islam ordonne aussi le courage. Anas (qu'Allah l'agrée) relate : « Le Prophète (sur lui la paix et le salut) était le plus vertueux, le plus courageux et le plus généreux des hommes. Un jour, les habitants de Médine furent angoissés [suite à un immense fracas qui se produisit]. Le Prophète (sur lui la paix et le salut) les devança en prenant son cheval et en se rendant sur place. »Şahîh Al-Boukhârî (2820). Le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) avait l'habitude de chercher refuge auprès d'Allah contre la lâcheté. Il disait : « Ô Allah ! Je me réfugie auprès de Toi contre la lâcheté. »Şahîh Al-Boukhârî (6374). Et parmi ce qu'ordonne l'Islam, il y a le fait de s'acquitter du dépôt et d'être loyal. Allah, Éxalté soit-Il, dit :{ Ceux qui dépensent leurs biens dans le sentier d'Allah sont semblables à un grain d'où naissent sept épis, chaque épi contenant cent grains. Allah multiplie la récompense à qui Il veut. Allah est Immense et Omniscient. }[Sourate Al-Baqarah (La Vache) : 2/261]. Et le comportement du Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) était la générosité. D'après Ibn 'Abbâs (qu'Allah les agrée tous les deux) qui a dit : « Le Prophète (sur lui la paix et le salut) était le plus généreux des hommes dans le bien et il était encore plus généreux durant le mois de Ramadan lorsque Jibrîl le rencontrait ; et Jibrîl (sur lui la paix) le rencontrait chaque nuit de Ramadan et le Prophète (sur lui la paix et le salut) lui récitait le Coran. Ainsi, lorsque le Prophète (sur lui la paix et le salut) rencontrait Jibrîl (sur lui la paix), il était plus généreux que les vents envoyés. »Şahîh Al-Boukhârî (1902). Parmi ce qu'ordonne l'Islam, il y a aussi aider celui qui est dans le besoin, secourir celui qui est angoissé, nourrir celui qui est affamé, unir et maintenir le lien de parenté et être doux envers les animaux. Abdoullah ibn 'Amr ibn Al-Âş (qu'Allah l'agrée, lui et son père) relate : « Un homme demanda au Prophète (sur lui la paix et le salut) : "Quel est le meilleur Islam ? - Il lui répondit : Tu nourris les gens et tu salues ceux que tu connais, ainsi que ceux que tu ne connais pas." »Şahîh Al-Boukhârî (12). Et le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Alors qu'un homme étant en chemin, voilà qu'il ressentit une grande soif. Il trouva alors un puits, y descendit et en but. Une fois sorti du puits, un chien se présenta haletant et léchant la terre humide tellement il avait soif. L'homme se dit : "Ce chien souffre de la soif autant que j'en souffrais moi-même !" Alors, il redescendit dans le puits, remplit d'eau sa chaussure, la tint avec ses dents et remonta. Il en abreuva le chien et Allah loua son acte et lui pardonna [ses péchés] ». [Les Compagnons] demandèrent : « Ô Messenger d'Allah ! Aurons-nous une récompense pour nos bonnes actions envers les animaux ? - Il répondit : Pour toute créature vivante [à qui l'on fait du bien], il y a une récompense. »Şahîh Ibn Hibbân (544). Et le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Celui qui prend en charge la veuve et le pauvre est comme le combattant dans le sentier d'Allah ou comme celui qui se lève la nuit [pour prier] et jeûne le jour. »Şahîh Al-Boukhârî (5353). L'Islam insiste sur les devoirs envers les proches et rend obligatoire le lien avec toute personne de parenté. Allah, Éxalté soit-Il :{ Le Prophète a plus de droit sur les croyants qu'ils n'en ont sur eux-mêmes ; et ses épouses sont leurs mères. Les liens de consanguinité ont [dans les successions] la priorité [sur les liens] unissant les croyants [de Médine] et les émigrés [de la Mecque] selon le livre d'Allah. Toutefois, il vous appartient d'agir convenablement à l'égard de vos frères en religion. Et cela est inscrit dans le Livre. }[Sourate Al-Ahzâb (Les Coalisés) : 33/6]. Et il a mis en garde contre toute rupture du lien de parenté, liant cela à la corruption sur la Terre. Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Si vous vous détournez, ne risquez-vous pas de semer la corruption sur terre et de rompre vos liens de parenté ? Ce sont ceux-là qu'Allah a maudits. Il les a alors rendus sourds et aveugles [à la vérité]. }[Sourate Mouhammad : 47/ 22-23]. Le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Celui qui rompt le lien de parenté n'entrera pas au Paradis. »Şahîh Mouslim (2556). Les proches parents sont ceux avec qui le lien de parenté est obligatoire, c'est-à-dire : les parents, les frères, les sœurs, les oncles maternels et paternels ainsi que les tantes maternelles et paternelles. L'Islam insiste aussi sur le droit du voisin, même s'il est non musulman. Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Adorez Allah et ne Lui donnez aucun associé. Agissez avec bonté envers (vos) père et mère, les proches, les orphelins, les pauvres, le voisin proche, le voisin éloigné, le compagnon, le

voyageur, et les esclaves en votre possession. Allah n'aime certes pas le présomptueux, arrogant. }[Sourate An-Nissâ` (Les femmes) : 4/36].Et le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit :« Jibrîl (sur lui la paix) n'a cessé de me recommander le voisin, à tel point que j'ai cru qu'il allait avoir droit à l'héritage. »Şahîh Abou Dâwoud (5152).

« Je n'ai été envoyé que pour parfaire les nobles caractères. »

Şahîh Adab Al-Moufrad (207)

Et le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit :

« Ceux d'entre vous que j'aime le plus et qui seront les plus proches de moi le Jour de la Résurrection sont ceux qui, parmi vous, auront eu les meilleurs caractères. Et ceux d'entre vous que je déteste le plus et qui seront les plus éloignés de moi le Jour de la Résurrection sont les bavards, les vantards et "Al-Mutafayhiqûn". - Les Compagnons dirent : Ô Messenger d'Allah ! Nous connaissons les deux premières catégories : les bavards et les vantards, mais que veut dire : "Al-Mutafayhiqûn" ? - Il leur répondit : Les orgueilleux !" »

Silsilah As-Şahîhah (791).

Abdoullah ibn 'Amr ibn Al-'Âş (qu'Allah l'agrée, lui et son père) relate : « Le Prophète (sur lui la paix et le salut) n'était pas grossier et ne tenait pas non plus de propos déplacés. Il disait : "Parmi les meilleurs d'entre vous, il y a certes ceux qui sont dotés des meilleurs caractères." »

Şahîh Al-Boukhârî (3559).

Ainsi que d'autres versets et hadiths qui indiquent que l'Islam incite aux nobles caractères et aux œuvres vertueuses de manière générale.

Parmi ce que l'Islam ordonne, il y a la véracité. Le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit :

« Soyez véridiques car la véracité mène à la bonté et la bonté mène au Paradis. Et l'homme ne cesse d'être véridique et de chercher la véracité jusqu'à ce qu'il soit inscrit auprès d'Allah comme un véridique. »

Şahîh Mouslim (2607).

Parmi ce que l'Islam ordonne, il y a le fait de s'acquitter du dépôt et d'être loyal. Allah, Éxalté soit-Il, a dit :

{ Certes, Allah vous ordonne de rendre les dépôts à leurs ayants droit. }

[Sourate An-Nissâ` (Les femmes) : 4/58].

Parmi ce que l'Islam ordonne, il y a la chasteté. Le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit :

« Il y a trois types de personnes qu'Allah s'est imposé d'aider... », et il mentionna parmi elles : « le prétendant au mariage qui veut préserver sa chasteté ! »

Sunan At-At-Tirmidhî (1655).

Et parmi ses invocations, il (sur lui la paix et le salut) disait :

« Ô Allah ! Je te demande [vraiment] la guidance, la piété, la chasteté et le contentement ! »

Şahîh Mouslim (2721).

L'Islam ordonne aussi la pudeur. Le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit :

« La pudeur n'apporte rien que du bien. »

Şahîh Al-Boukhârî (6117).

Et le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit :

« Chaque religion a un comportement, et le comportement de l'Islam c'est la pudeur ! »

Rapporté par Al-Bayhaqî dans : « Chou'ab Al-Îmân » (6/2619)

L'Islam ordonne aussi le courage. Anas (qu'Allah l'agrée) relate :

« Le Prophète (sur lui la paix et le salut) était le plus vertueux, le plus courageux et le plus généreux des hommes. Un jour, les habitants de Médine furent angoissés [suite à un immense fracas qui se produisit]. Le Prophète (sur lui la paix et le salut) les devança en prenant son cheval et en se rendant sur place. »

Şahîh Al-Boukhârî (2820).

Le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) avait l'habitude de chercher refuge auprès d'Allah contre la lâcheté. Il disait :

« Ô Allah ! Je me réfugie auprès de Toi contre la lâcheté. »

Şahîh Al-Boukhârî (6374).

Et parmi ce qu'ordonne l'Islam, il y a le fait de s'acquitter du dépôt et d'être loyal. Allah, Éxalté soit-Il, dit :

{ Ceux qui dépensent leurs biens dans le sentier d'Allah sont semblables à un grain d'où naissent sept épis, chaque épi contenant cent grains. Allah multiplie la récompense à qui Il veut. Allah est Immense et Omniscient. }

[Sourate Al-Baqarah (La Vache) : 2/261].

Et le comportement du Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) était la générosité. D'après Ibn 'Abbâs (qu'Allah les agrée tous les deux) qui a dit :

« Le Prophète (sur lui la paix et le salut) était le plus généreux des hommes dans le bien et il était encore plus généreux durant le mois de Ramadan lorsque Jibrîl le rencontrait ; et Jibrîl (sur lui la paix) le rencontrait chaque nuit de Ramadan et le Prophète (sur lui la paix et le salut) lui récitait le Coran. Ainsi, lorsque le Prophète (sur lui la paix et le salut) rencontrait Jibrîl (sur lui la paix), il était plus généreux que les vents envoyés. »

Şahîh Al-Boukhârî (1902).

Parmi ce qu'ordonne l'Islam, il y a aussi aider celui qui est dans le besoin, secourir celui qui est angoissé, nourrir celui qui est affamé, unir et maintenir le lien de parenté et être doux envers les animaux.

Abdoullah ibn 'Amr ibn Al-'Âş (qu'Allah l'agrée, lui et son père) relate : « Un homme demanda au Prophète (sur lui la paix et le salut) : "Quel est le meilleur Islam ? - Il lui répondit : Tu nourris les gens et tu salues ceux que tu connais, ainsi que ceux que tu ne connais pas." »

Şahîh Al-Boukhârî (12).

Et le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit :

« Alors qu'un homme étant en chemin, voilà qu'il ressentit une grande soif. Il trouva alors un puits, y descendit et en but. Une fois sorti du puits, un chien se présenta haletant et léchant la terre humide tellement il avait soif. L'homme se dit : "Ce chien souffre de la soif autant que j'en souffrais moi-même !" Alors, il redescendit dans le puits, remplit d'eau sa chaussure, la tint avec ses dents et remonta. Il en abreuva le chien et Allah loua son acte et lui pardonna [ses péchés] ». [Les Compagnons] demandèrent : « Ô Messenger d'Allah ! Aurons-nous une récompense pour nos bonnes actions envers les animaux ? - Il répondit : Pour toute créature vivante [à qui l'on fait du bien], il y a une récompense. »

Şahîh Ibn Hibbân (544).

Et le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit :

« Celui qui prend en charge la veuve et le pauvre est comme le combattant dans le sentier d'Allah ou comme celui qui se lève la nuit [pour prier] et jeûne le jour. »

Ṣaḥīḥ Al-Boukhârî (5353).

L'Islam insiste sur les devoirs envers les proches et rend obligatoire le lien avec toute personne de parenté. Allah, Éxalté soit-Il :

{ Le Prophète a plus de droit sur les croyants qu'ils n'en ont sur eux-mêmes ; et ses épouses sont leurs mères. Les liens de consanguinité ont [dans les successions] la priorité [sur les liens] unissant les croyants [de Médine] et les émigrés [de la Mecque] selon le livre d'Allah. Toutefois, il vous appartient d'agir convenablement à l'égard de vos frères en religion. Et cela est inscrit dans le Livre. }

[Sourate Al-Aḥzâb (Les Coalisés) : 33/6].

Et il a mis en garde contre toute rupture du lien de parenté, liant cela à la corruption sur la Terre. Allah, Éxalté soit-Il, a dit :

{ Si vous vous détournez, ne risquez-vous pas de semer la corruption sur terre et de rompre vos liens de parenté ?

Ce sont ceux-là qu'Allah a maudits. Il les a alors rendus sourds et aveugles [à la vérité]. }

[Sourate Mouḥammad : 47/ 22-23].

Le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Celui qui rompt le lien de parenté n'entrera pas au Paradis. »

Ṣaḥīḥ Mouslim (2556).

Les proches parents sont ceux avec qui le lien de parenté est obligatoire, c'est-à-dire : les parents, les frères, les sœurs, les oncles maternels et paternels ainsi que les tantes maternelles et paternelles.

L'Islam insiste aussi sur le droit du voisin, même s'il est non musulman. Allah, Éxalté soit-Il, a dit :

{ Adorez Allah et ne Lui donnez aucun associé. Agissez avec bonté envers (vos) père et mère, les proches, les orphelins, les pauvres, le voisin proche, le voisin éloigné, le compagnon, le voyageur, et les esclaves en votre possession. Allah n'aime certes pas le présomptueux, arrogant. }

[Sourate An-Nissâ` (Les femmes) : 4/36].

Et le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit :

« Jibrîl (sur lui la paix) n'a cessé de me recommander le voisin, à tel point que j'ai cru qu'il allait avoir droit à l'héritage. »

Ṣaḥīḥ Aboû Dâwoud (5152).

33 - L'Islam a permis la consommation des bonnes choses, tant les aliments que les boissons. Il ordonne la pureté du cœur, du corps et du foyer, c'est pourquoi il enjoint au mariage. C'est ce que les Prophètes (sur eux la paix) ont aussi ordonné, ainsi ils ont ordonné tout ce qui est bon.

L'Islam a rendu licite [de consommer] les bonnes choses, autant les aliments que les boissons. Le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Ô gens ! Certes, Allah est Bon et n'accepte que ce qui est bon. Et certes, Allah a ordonné aux croyants ce qu'Il a ordonné aux Envoyés : { Ô vous les Messagers ! Mangez de ce qui est licite et bon et faites le bien. Car Je sais parfaitement ce que vous faites. } [23/51] Il a également dit : { Ô vous qui croyez ! Mangez des (nourritures) licites que Nous vous avons attribuées. Et remerciez Allah, si c'est vraiment Lui que vous adorez. } [2/172]. » Ensuite, il mentionna (sur lui la paix et le salut) un homme effectuant un long voyage, tout ébouriffé et couvert de poussière, il lève les mains au ciel et dit : « Ô Seigneur ! Ô Seigneur ! » Tandis que son alimentation est illicite, son vêtement est illicite, sa boisson est illicite et il a été nourri de l'illicite. Comment celui-ci pourrait-il être exaucé ? » Şaḥīḥ Mouslim (1015). Allah, Éxalté soit-Il, a dit : { Dis : « Qui a interdit la parure d'Allah, qu'Il a produite pour Ses serviteurs, ainsi que les bonnes nourritures ? » Dis : « Elles sont [aussi] destinées à ceux qui ont la foi, dans cette vie, et exclusivement à eux au Jour de la Résurrection. » Ainsi exposons-Nous clairement les versets pour les gens qui savent. } [Sourate Al-A'râf (Les parties hautes [de la Muraille]) : 7/32]. L'Islam a ordonné la purification du cœur, du corps et de la maison ; c'est pourquoi, il a autorisé le mariage tout comme les Prophètes et les Envoyés (sur eux la paix) l'ont ordonné. En fait, ils ont ordonné tout ce qui est bon et licite. Allah, Éxalté soit-Il, dit : { Allah vous a fait, à partir de vous-mêmes, des épouses ; et de vos épouses, Il vous a donné enfants et petits-enfants ; et Il vous a attribué des biens licites et bons. Est-ce donc au faux qu'ils croient tandis qu'ils nient les bienfaits d'Allah ? } [Sourate An-Naḥl (Les Abeilles) : 16/72]. Allah, Éxalté soit-Il, a dit : { Et tes vêtements, purifie-les ! Et des idoles, écarte-toi ! } [Sourate Al-Muddathir (Le Revêtu d'un manteau) : 74/4-5]. Et le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Quiconque a, dans son cœur, le poids d'une minuscule petite fourmi d'orgueil n'entrera pas au Paradis ! » Un homme a dit : « Pourtant, l'homme aime que son habit soit beau et ses sandales soient belles. » Alors, il a dit : " Certes, Allah est Beau et Il aime la beauté. " L'orgueil est le rejet de la vérité et le mépris des gens. " Şaḥīḥ Mouslim (91).

« Ô gens ! Certes, Allah est Bon et n'accepte que ce qui est bon. Et certes, Allah a ordonné aux croyants ce qu'Il a ordonné aux Envoyés : { Ô vous les Messagers ! Mangez de ce qui est licite et bon et faites le bien. Car Je sais parfaitement ce que vous faites. } [23/51] Il a également dit : { Ô vous qui croyez ! Mangez des (nourritures) licites que Nous vous avons attribuées. Et remerciez Allah, si c'est vraiment Lui que vous adorez. } [2/172]. » Ensuite, il mentionna (sur lui la paix et le salut) un homme effectuant un long voyage, tout ébouriffé et couvert de poussière, il lève les mains au ciel et dit : « Ô Seigneur ! Ô Seigneur ! » Tandis que son alimentation est illicite, son vêtement est illicite, sa boisson est illicite et il a été nourri de l'illicite. Comment celui-ci pourrait-il être exaucé ? »

Şaḥīḥ Mouslim (1015).

Allah, Éxalté soit-Il, a dit :

{ Dis : « Qui a interdit la parure d'Allah, qu'Il a produite pour Ses serviteurs, ainsi que les bonnes nourritures ? » Dis : « Elles sont [aussi] destinées à ceux qui ont la foi, dans cette vie, et exclusivement à eux au Jour de la Résurrection. » Ainsi exposons-Nous clairement les versets pour les gens qui savent. }

[Sourate Al-A'râf (Les parties hautes [de la Muraille]) : 7/32].

L'Islam a ordonné la purification du cœur, du corps et de la maison ; c'est pourquoi, il a autorisé le mariage tout comme les Prophètes et les Envoyés (sur eux la paix) l'ont ordonné. En fait, ils ont ordonné tout ce qui est bon et licite. Allah, Éxalté soit-Il, dit :

{ Allah vous a fait, à partir de vous-mêmes, des épouses ; et de vos épouses, Il vous a donné enfants et petits-enfants ; et Il vous a attribué des biens licites et bons. Est-ce donc au faux qu'ils croient tandis qu'ils nient les bienfaits d'Allah ? }

[Sourate An-Naḥl (Les Abeilles) : 16/72].

Allah, Éxalté soit-Il, a dit :

{ Et tes vêtements, purifie-les !

Et des idoles, écarte-toi !

[Sourate Al-Muddathir (Le Revêtu d'un manteau) : 74/4-5].

Et le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit :

« Quiconque a, dans son cœur, le poids d'une minuscule petite fourmi d'orgueil n'entrera pas au Paradis ! » Un homme a dit : « Pourtant, l'homme aime que son habit soit beau et ses sandales soient belles. » Alors, il a dit : « Certes, Allah est Beau et Il aime la beauté. » L'orgueil est le rejet de la vérité et le mépris des gens. »

Ṣaḥīḥ Mouslim (91).

34 - L'Islam a interdit les racines du mal que sont le polythéisme, la mécréance, l'adoration des statues, le fait de dire à propos d'Allah ce qu'on ne sait pas, le meurtre des enfants, tuer l'âme qu'Allah a rendue sacrée, la corruption sur terre, la sorcellerie, les turpitudes apparentes et cachées, la fornication, l'homosexualité, les intérêts usuraires, la consommation de la bête morte (non égorgée) et de ce qui a été immolé pour les statues et les idoles, la chair de porc, les impuretés et les souillures, disposer illégalement des biens de l'orphelin, la fraude dans la mesure et le poids ainsi que la rupture des liens de parenté. Tous les Prophètes (sur eux la paix) s'accordent à déclarer illicites tous ces interdits.

L'Islam a interdit les racines du mal que sont le polythéisme, la mécréance, l'adoration des statues, le fait de dire à propos d'Allah ce qu'on ne sait pas ainsi que le meurtre des enfants. Allah, Éxalté soit-Il, dit : { Dis : « Venez que je vous récite ce que votre Seigneur vous a interdit : ne Lui associez rien et soyez bienfaisants envers vos père et mère ; ne tuez pas vos enfants pour cause de pauvreté, Nous pourvoyons à votre subsistance tout comme à la leur ; n'approchez pas des turpitudes, ouvertement ou en cachette ; n'ôtez pas la vie qu'Allah a rendue sacrée, si ce n'est de plein droit. Voilà ce qu'Il vous a ordonné de faire, peut-être comprendrez-vous. Et ne vous approchez des biens de l'orphelin que de la meilleure manière, jusqu'à ce qu'il ait atteint sa maturité ; donnez la juste mesure et le bon poids, en toute justice. Nous n'imposons à une âme que selon sa capacité. Et lorsque vous parlez, soyez équitables, même s'il s'agit d'un proche parent. Et tenez votre engagement envers Allah. Voilà ce qu'Il vous a ordonné de faire ; peut-être vous rappellerez-vous. } [Sourate Al-An'âm (Les Bestiaux) : 6/151-152]. Allah, Éxalté soit-Il, a dit : { Dis : « Mon Seigneur n'a interdit que les turpitudes (les grands péchés), apparentes et cachées, de même que les péchés, de porter atteinte à autrui sans droit et d'associer à Allah ce au sujet de quoi Il n'a révélé aucune preuve, et de dire sur Allah ce que vous ne savez pas. » } [Sourate Al-A'râf (Les parties hautes [de la Muraille]) : 7/33]. Et l'Islam a interdit d'ôter la

vie qu'Allah a rendue sacrée. Allah, Éxalté soit-Il, dit :{ Et n'ôtez pas la vie qu'Allah a rendu sacrée, sauf de plein droit. Quiconque est tué injustement, Nous avons donné pouvoir à son proche [de réclamer justice]. Que celui-ci ne commette pas d'excès dans le meurtre, car il est déjà assisté [par la loi]. }[Sourate Al-Isrâ` (Le Voyage Nocturne : 17/33).Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Et ceux qui n'invoquent pas d'autre divinité en dehors d'Allah, qui n'ôtent pas la vie qu'Allah a rendu sacrée, sauf de plein droit, et qui ne s'adonnent pas à la fornication ; et quiconque commet cela encourt une punition. }[Sourate Al-Furqân (Le Critère) : 25/68].Et l'Islam a interdit de semer la corruption sur Terre. Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Et ne semez pas la corruption sur la terre après qu'elle ait été réformée. }[Sourate Al-A'râf (Les parties hautes [de la Muraille]) : 7/56].Et Allah, Éxalté soit-Il, a dit, informant au sujet du Prophète Chou'ayb (sur lui la paix), qu'il a dit à son peuple :{« Ô mon peuple ! Adorez Allah ! Vous n'avez d'autre divinité que Lui. Une preuve manifeste vous est venue de la part de votre Seigneur. Donnez donc la pleine mesure et le poids exact et ne restituez pas aux gens moins que ce qui leur est dû. Ne semez pas la corruption sur terre après qu'elle ait été réformée. Cela est meilleur pour vous, si vous êtes croyants. » }[Sourate Al-A'râf (Les parties hautes [de la Muraille]) : 7/85].L'Islam a interdit la sorcellerie. Le [Seul Dieu] Véritable, Gloire et Pureté à Lui et qu'Il soit Éxalté, a dit :{ « Jette ce [bâton] qu'il y a dans ta main droite ! Il dévorera ce qu'ils ont fabriqué. Ce qu'ils ont fabriqué n'est qu'une ruse de magicien. Et le magicien ne réussit jamais, où qu'il soit ! » }[Sourate Ta-Ha : 20/69].Et le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit :« Évitez les sept péchés destructeurs ! » Les Compagnons (qu'Allah les agréés tous) demandèrent : « Ô Messenger d'Allah ! Quels sont-ils ? - Il répondit : Donner un associé à Allah, pratiquer la sorcellerie, ôter la vie qu'Allah a rendue sacrée, sauf de plein droit, prendre des intérêts, spolier le bien de l'orphelin, fuir le jour de la bataille et lancer de [fausses] accusations contre les croyantes chastes et insouciantes. »[Sahîh Al-Boukhârî (6857)].L'Islam a interdit les turpitudes, apparentes et cachées, la fornication ainsi que l'homosexualité. Précédemment, au début de ce paragraphe, des versets indiquant cela ont été mentionnés. L'Islam a aussi interdit l'intérêt usuraire. Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Ô vous qui croyez ! Craignez Allah et renoncez à ce qui reste des gains usuraires, si vous êtes croyants.Si vous ne le faites pas, soyez certains d'une guerre de la part d'Allah et de Son Messenger. Et si vous vous repentez, vos capitaux [initiaux] vous reviennent. Ainsi, vous ne léserez personne, et vous ne serez point lésés. }[Sourate Al-Baqarah (La Vache) : 2/278-279].Et Allah n'a pas proféré une menace de guerre à l'encontre d'une personne désobéissante comme Il l'a proférée à l'encontre de celui qui pratique l'intérêt usuraire ; en effet, dans l'intérêt usuraire, il y a la ruine des religions, des nations, des biens et des personnes.L'Islam a interdit la consommation de la viande d'une bête trouvée morte et de tout ce qui a été égorgé pour des statues et des idoles. Et il a interdit la viande de porc. Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Il vous est interdit de consommer la bête trouvée morte, le sang, la viande de porc, [les animaux sacrifiés] sur lesquels a été invoqué un autre nom que celui d'Allah, la bête morte étouffée ou assommée, ou morte suite à une chute ou un coup de corne, et celle qu'une bête féroce a dévorée - sauf si vous l'égorgez avant qu'elle ne soit morte -. [Vous sont interdits aussi la bête] immolée sur les autels [des polythéistes] ainsi que de consulter le sort au moyen de flèches (divinatoires). Ceci n'est que perversité. }[Sourate Al-Mâ'idah (La Table Servie) : 5/3].L'Islam a interdit la consommation d'alcool et le reste des impuretés et des souillures. Allah, Éxalté soit-Il, dit :{ Ô vous qui croyez ! Le vin, les jeux de hasard, les pierres dressées et les flèches de divination ne sont qu'une impureté, œuvre du Diable. Écartez-vous-en, afin que vous réussissiez.Le Diable ne veut que jeter entre vous, à travers le vin et le jeu de hasard, l'inimitié et la haine, et vous détourner de l'évocation d'Allah et de la Prière. Allez-vous donc y mettre fin? }[Sourate Al-Mâ'idah (La Table Servie) : 5/90-91].Il a préalablement été cité, dans le paragraphe (n°31), que parmi les caractéristiques du Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) mentionnées dans la Torah et dont Allah, Éxalté soit-Il, nous a informés, il y a le fait qu'il leur interdisait les souillures. Allah, Éxalté soit-Il, dit :{ Ceux qui suivent le Messenger, le Prophète illettré qu'ils trouvent mentionné chez eux dans la Thora et l'Évangile. Il leur ordonne le bien, leur interdit le mal, leur rend licites les bonnes choses, leur interdit les mauvaises et leur ôte la charge et les carcans qui pesaient sur eux. Ceux qui croiront en lui, le vénèreront, lui porteront secours et suivront la lumière descendue avec lui ; ceux-là seront les gagnants. }[Sourate Al-A'râf (Les parties hautes [de la Muraille]) : 7/157].L'Islam a interdit de consommer [et de spolier] le bien de l'orphelin. Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Et donnez aux orphelins leurs biens. Et n'y substituez pas le mauvais au bon. Et ne mangez pas leurs biens avec les vôtres ; car c'est certes vraiment un grand péché. }[Sourate An-Nissâ` (Les femmes) : 4/2].Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Ceux qui mangent injustement des biens des orphelins ne font que remplir leurs ventres de feu. Ils brûleront bientôt dans les flammes de l'Enfer. }[Sourate An-Nissâ` (Les femmes) :

4/10].L'Islam a interdit de frauder dans la mesure et la pesée. Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Malheur aux fraudeurs,ceux qui, lorsqu'ils font mesurer pour eux-mêmes exigent la pleine mesure,mais qui, lorsqu'ils mesurent ou pèsent pour les autres, trichent !Ne pensent-ils pas qu'ils seront ressuscités ? }[Sourate Al-Mu'afaffin (Les Fraudeurs) : 83/1 à 4]

{ Dis : « Venez que je vous récite ce que votre Seigneur vous a interdit : ne Lui associez rien et soyez bienfaisants envers vos père et mère ; ne tuez pas vos enfants pour cause de pauvreté, Nous pourvoyons à votre subsistance tout comme à la leur ; n'approchez pas des turpitudes, ouvertement ou en cachette ; n'ôtez pas la vie qu'Allah a rendue sacrée, si ce n'est de plein droit. Voilà ce qu'Il vous a ordonné de faire, peut-être comprendrez-vous. }

Et ne vous approchez des biens de l'orphelin que de la meilleure manière, jusqu'à ce qu'il ait atteint sa maturité ; donnez la juste mesure et le bon poids, en toute justice. Nous n'imposons à une âme que selon sa capacité. Et lorsque vous parlez, soyez équitables, même s'il s'agit d'un proche parent. Et tenez votre engagement envers Allah. Voilà ce qu'Il vous a ordonné de faire ; peut-être vous rappellerez-vous. }

[Sourate Al-An'âm (Les Bestiaux) : 6/151-152].

Allah, Éxalté soit-Il, a dit :

{ Dis : « Mon Seigneur n'a interdit que les turpitudes (les grands péchés), apparentes et cachées, de même que les péchés, de porter atteinte à autrui sans droit et d'associer à Allah ce au sujet de quoi Il n'a révélé aucune preuve, et de dire sur Allah ce que vous ne savez pas. » }

[Sourate Al-A'râf (Les parties hautes [de la Muraille]) : 7/33].

Et l'Islam a interdit d'ôter la vie qu'Allah a rendue sacrée. Allah, Éxalté soit-Il, dit :

{ Et n'ôtez pas la vie qu'Allah a rendu sacrée, sauf de plein droit. Quiconque est tué injustement, Nous avons donné pouvoir à son proche [de réclamer justice]. Que celui-ci ne commette pas d'excès dans le meurtre, car il est déjà assisté [par la loi]. }

[Sourate Al-Isrâ` (Le Voyage Nocturne : 17/33].

Allah, Éxalté soit-Il, a dit :

{ Et ceux qui n'invoquent pas d'autre divinité en dehors d'Allah, qui n'ôtent pas la vie qu'Allah a rendu sacrée, sauf de plein droit, et qui ne s'adonnent pas à la fornication ; et quiconque commet cela encourt une punition. }

[Sourate Al-Furqân (Le Critère) : 25/68].

Et l'Islam a interdit de semer la corruption sur Terre. Allah, Éxalté soit-Il, a dit :

{ Et ne semez pas la corruption sur la terre après qu'elle ait été réformée. }

[Sourate Al-A'râf (Les parties hautes [de la Muraille]) : 7/56].

Et Allah, Éxalté soit-Il, a dit, informant au sujet du Prophète Chou'ayb (sur lui la paix), qu'il a dit à son peuple :

{« Ô mon peuple ! Adorez Allah ! Vous n'avez d'autre divinité que Lui. Une preuve manifeste vous est venue de la part de votre Seigneur. Donnez donc la pleine mesure et le poids exact et ne restituez pas aux gens moins que ce qui leur est dû. Ne semez pas la corruption sur terre après qu'elle ait été réformée. Cela est meilleur pour vous, si vous êtes croyants. » }

[Sourate Al-A'râf (Les parties hautes [de la Muraille]) : 7/85].

L'Islam a interdit la sorcellerie. Le [Seul Dieu] Véritable, Gloire et Pureté à Lui et qu'Il soit Éxalté, a dit :

{ « Jette ce [bâton] qu'il y a dans ta main droite ! Il dévorera ce qu'ils ont fabriqué. Ce qu'ils ont fabriqué n'est qu'une ruse de magicien. Et le magicien ne réussit jamais, où qu'il soit ! » }

[Sourate Ṭa-Ha : 20/69].

Et le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit :

« Évitez les sept péchés destructeurs ! » Les Compagnons (qu'Allah les agréés tous) demandèrent :
« Ô Messager d'Allah ! Quels sont-ils ? - Il répondit : Donner un associé à Allah, pratiquer la sorcellerie, ôter la vie qu'Allah a rendue sacrée, sauf de plein droit, prendre des intérêts, spolier le bien de l'orphelin, fuir le jour de la bataille et lancer de [fausses] accusations contre les croyantes chastes et insouciantes. »

Ṣaḥīḥ Al-Boukhârī (6857).

L'Islam a interdit les turpitudes, apparentes et cachées, la fornication ainsi que l'homosexualité. Précédemment, au début de ce paragraphe, des versets indiquant cela ont été mentionnés. L'Islam a aussi interdit l'intérêt usuraire. Allah, Éxalté soit-Il, a dit :

{ Ô vous qui croyez ! Craignez Allah et renoncez à ce qui reste des gains usuraires, si vous êtes croyants.

Si vous ne le faites pas, soyez certains d'une guerre de la part d'Allah et de Son Messager. Et si vous vous repentez, vos capitaux [initiaux] vous reviennent. Ainsi, vous ne lésez personne, et vous ne serez point lésés. }

[Sourate Al-Baqarah (La Vache) : 2/278-279].

Et Allah n'a pas proféré une menace de guerre à l'encontre d'une personne désobéissante comme Il l'a proférée à l'encontre de celui qui pratique l'intérêt usuraire ; en effet, dans l'intérêt usuraire, il y a la ruine des religions, des nations, des biens et des personnes.

L'Islam a interdit la consommation de la viande d'une bête trouvée morte et de tout ce qui a été égorgé pour des statues et des idoles. Et il a interdit la viande de porc. Allah, Éxalté soit-Il, a dit :

{ Il vous est interdit de consommer la bête trouvée morte, le sang, la viande de porc, [les animaux sacrifiés] sur lesquels a été invoqué un autre nom que celui d'Allah, la bête morte étouffée ou assommée, ou morte suite à une chute ou un coup de corne, et celle qu'une bête féroce a dévorée - sauf si vous l'égorgez avant qu'elle ne soit morte -. [Vous sont interdits aussi la bête] immolée sur les autels [des polythéistes] ainsi que de consulter le sort au moyen de flèches (divinatoires). Ceci n'est que perversité. }

[Sourate Al-Mâ'idah (La Table Servie) : 5/3].

L'Islam a interdit la consommation d'alcool et le reste des impuretés et des souillures. Allah, Éxalté soit-Il, dit :

{ Ô vous qui croyez ! Le vin, les jeux de hasard, les pierres dressées et les flèches de divination ne sont qu'une impureté, œuvre du Diable. Écartez-vous-en, afin que vous réussissiez.

Le Diable ne veut que jeter entre vous, à travers le vin et le jeu de hasard, l'inimitié et la haine, et vous détourner de l'évocation d'Allah et de la Prière. Allez-vous donc y mettre fin? }

[Sourate Al-Mâ'idah (La Table Servie) : 5/90-91].

Il a préalablement été cité, dans le paragraphe (n°31), que parmi les caractéristiques du Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) mentionnées dans la Torah et dont Allah, Éxalté soit-Il, nous a informés, il y a le fait qu'il leur interdisait les souillures. Allah, Éxalté soit-Il, dit :

{ Ceux qui suivent le Messager, le Prophète illettré qu'ils trouvent mentionné chez eux dans la Thora et l'Évangile. Il leur ordonne le bien, leur interdit le mal, leur rend licites les bonnes choses, leur interdit les mauvaises et leur ôte la charge et les carcans qui pesaient sur eux. Ceux qui croiront en lui, le vénéreront, lui porteront secours et suivront la lumière descendue avec lui ; ceux-là seront les gagnants. }

[Sourate Al-A'râf (Les parties hautes [de la Muraille]) : 7/157].

: Elle a été atteinte par la pluie ! Ô Messenger d'Allah ! - Le Prophète lui a alors dit : Pourquoi n'as-tu pas placé la partie trempée de la pile au-dessus afin que les gens puissent le voir ? Quiconque [nous] trompe, alors il n'est pas de moi ! »Şahîh Mouslim (102)L'Islam interdit la déloyauté, la trahison et la tromperie. Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Ô vous qui croyez ! Ne trahissez pas Allah et le Messenger, sinon vous trahiriez sciemment les dépôts qui vont ont été confiés. }[Sourate Al-Anfâl (Les Prises de Guerre) : 8/27].Et Il a dit, Éxalté soit-Il :{ Ceux qui remplissent leur engagement envers Allah et ne violent pas le pacte, }[Sourate Ar-Ra'd (Le Tonnerre) : 13/20]Le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) disait à ses armées, lorsqu'elles sortaient en expédition :« Partez en expédition et ne commettez pas d'excès, ne trahissez pas, ne mutiliez pas et ne tuez pas d'enfants ! »Şahîh Mouslim (1731)Le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit :« Quiconque possède les quatre (caractéristiques) suivantes est un pur hypocrite, et quiconque possède l'une d'entre elles possède une bribe de l'hypocrisie, jusqu'à ce qu'il l'abandonne : lorsqu'on lui confie une chose, il trahit ; lorsqu'il parle, il ment ; lorsqu'il s'engage, il trompe ; et lorsqu'il se dispute, il est grossier. »Şahîh Al-Boukhârî (34)L'Islam interdit l'envie. Allah, Éxalté soit-Il, dit :{ Envient-ils les gens pour ce qu'Allah leur a accordé comme grâce ? Or, Nous avons donné à la famille d'Abraham le Livre et la Sagesse ; et Nous leur avons accordé un immense royaume. }[Sourate An-Nissâ` (Les femmes) : 4/54]Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Beaucoup de Gens du Livre aimeraient, par jalousie de leur part, vous voir retourner à la mécréance après que vous ayez cru et après que la vérité se soit manifestée à eux. Pardonnez et oubliez jusqu'à ce qu'Allah fasse venir Son commandement. Allah est très certainement Omnipotent ! }[Sourate Al-Baqarah (La Vache) : 2/109]Le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit :« Un mal des communautés vous ayant précédés rampe vers vous : l'envie et la haine, c'est celle qui rase tout. Je ne parle pas de ce qui rase les cheveux, mais de ce qui rase la religion. Par Celui qui détient mon âme entre Ses mains ! Vous n'entrerez pas au Paradis tant que vous n'aurez pas cru ; et vous ne croirez pas tant que vous ne vous aimerez pas les uns les autres. Voulez-vous que je vous informe de ce qui établit cela pour vous ? Répandez le salut entre vous ! »Sunan At-At-Tirmidhî (2510)L'Islam interdit la ruse. Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Ainsi, Nous avons placé dans chaque cité de grands criminels qui y trament leurs ruses. Or, ils ne rusent que contre eux-mêmes, mais ils n'en sont pas conscients. }[Sourate Al-An'âm (Les Bestiaux) : 6/123]Allah, Éxalté soit-Il, a informé dufait que les juifs ont essayé de tuer le Messie (sur lui la paix) et ont rusé [contre lui], mais Allah a rusé contre eux et Il a montré que la ruse perfide se retournait [toujours] contre ceux qui l'ont initiée. Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Puis, lorsque Jésus ressentit leur mécréance, il dit : « Qui sont mes alliés dans la voie d'Allah ? » Les apôtres dirent : « Nous sommes les alliés d'Allah ! Nous croyons en Allah et sois témoin que nous Lui sommes soumis. Notre Seigneur! Nous avons cru à ce que Tu as révélé et suivi le Messenger. Inscris-nous donc parmi ceux qui témoignent [de la véracité des Prophètes]. »Et les autres se mirent à ruser. Allah rusa alors contre eux. Et Allah est le meilleur de ceux qui rusent !Lorsqu'Allah dit : « Ô Jésus ! Je vais certes mettre fin à ta vie terrestre t'élever vers Moi, te débarrasser de ceux qui n'ont pas cru et mettre, jusqu'au Jour de la Résurrection, ceux qui te suivent au-dessus de ceux qui ne croient pas. Puis, c'est vers Moi que sera votre retour, et Je jugerai, entre vous, ce au sujet de quoi vous divergiez. » }[Sourate Âli 'Imrân (La Famille de 'Imrân) : 3/52 à 55]Allah, Éxalté soit-Il, a informé du fait que le peuple du Prophète Sâlih (sur lui la paix) voulurent le tuer en rusant. Ils se mirent donc à ruser, mais Allah rusa alors contre eux et les détruisit ainsi que l'ensemble de leur peuple. Allah, Éxalté soit-Il, dit :{ Ils dirent : « Jurons par Allah que nous le tuerons de nuit, lui et sa famille. Ensuite, nous dirons à celui qui est chargé de le venger : "Nous n'avons pas assisté à l'assassinat de sa famille, et nous sommes sincères !" »Ils se mirent à ruser et Nous rusâmes alors [Nous aussi], sans qu'ils ne s'en rendent compte.Vois donc quelle fût la conséquence de leur stratagème : Nous les fîmes périr, eux et tout leur peuple. }[Sourate An-Naml (Les Fourmis) : 27/49 à 51]L'Islam interdit le vol. Le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit :« Le fornicateur qui commet la fornication n'est pas un croyant au moment où il la commet ; le voleur qui commet un vol n'est pas un croyant au moment de son vol ; le buveur d'alcool n'est pas un croyant au moment de boire. Et la repentance est ouverte par la suite. »Şahîh Al-Boukhârî (6810)L'Islam interdit l'abus. Allah, Éxalté soit-Il, dit :{ Certes, Allah ordonne l'équité, la bienfaisance et l'assistance aux proches. Et Il interdit la turpitude, l'acte répréhensible et la transgression. Il vous exhorte afin que vous vous souveniez. }[Sourate An-Nahl (Les Abeilles) : 16/90].Le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit :« Certes, Allah m'a révélé que vous deviez faire preuve d'humilité de sorte que nul ne transgresse vis-à-vis d'autrui et que nul ne se pavane vis-à-vis d'un autre. »Şahîh Abû Dâwud (4895)L'Islam interdit l'injustice. Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Et Allah n'aime pas les injustes. }[Sourate Âli 'Imrân (La Famille de 'Imrân) : 3/ 57].Et Il a dit, Éxalté soit-Il :{ Certes, les injustes ne réussiront jamais !

{[Sourate Al-An'âm (Les Bestiaux) : 6/21]Et Il a dit, Éxalté soit-Il :{ Et quant aux injustes, Il leur a préparé un châtiment douloureux. }[Sourate Al-Insân (L'homme) : 76/31].Le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit :« Il existe trois personnes dont l'invocation n'est pas rejetée : le dirigeant juste, le jeûneur au moment où il rompt son jeûne et l'invocation de l'opprimé. Elle est portée au-dessus des nuées, les portes des cieus lui sont ouvertes et le Seigneur, à Lui la Puissance et la Grandeur, dit : "Je jure par ma Puissance que je vais certainement te secourir ! Même si c'est après un moment." »Rapporté par Mouslim (2749), de manière résumée avec une légère différence ; At-At-Tirmidhî (2526), avec une légère différence ; Aḥmad (8043), et l'expression est de lui.Et lorsque le Messenger Mouḥammad (sur lui la paix et le salut) envoya Mou'âdh (qu'Allah l'agrée) au Yémen, parmi ce qu'il lui a dit, il y avait :« Et crains l'invocation de l'opprimé ! Car entre lui et Allah, il n'y a pas de voile. »Ṣaḥîḥ Al-Boukhârî (1496)Le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit :« Attention, quiconque cause du tort à une personne ayant un engagement [avec nous], diminue son droit, le charge au-delà de sa capacité ou lui prend quoi que ce soit sans son consentement, je plaiderai contre lui au Jour de la Résurrection. »Sounan Abî Dâwoud (3052)Ainsi donc, comme vous l'avez vu, l'Islam interdit tout comportement vil ou toute relation injuste ou inique.

{ Ne détourne pas ton visage des hommes par mépris et ne foule pas la terre avec orgueil. Certes, Allah n'aime pas le prétentieux, plein de vanité. }

[Sourate Luqmân : 31/18].

Le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit :

« Parmi ceux d'entre vous que j'aime le plus et qui seront les plus proches de moi au Jour de la Résurrection, il y a ceux qui sont dotés des meilleurs caractères. Et ceux d'entre vous que je déteste le plus et qui seront les plus éloignés de moi au Jour de la Résurrection sont les bavards, les vantards et « Al-Mutafayhiqûn ». » Les Compagnons (qu'Allah les agrée) demandèrent : « Ô Messenger d'Allah ! Nous connaissons les deux premières catégories : les bavards et les vantards, mais que veut dire : "Al-Mutafayhiqûn" ? - Il leur répondit : Les orgueilleux !" »

As-Silsilah As-Ṣaḥîḥah (791)

L'Islam interdit le mensonge. Allah, Éxalté soit-Il, a dit :

{ Certes, Allah ne guide pas celui qui est transgresseur et menteur ! }

[Sourate Ghâfir (Le Pardonneur) : 40/28].

Le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit :

« Et prenez garde au mensonge ! Car le mensonge mène à la perversion et la perversion mène en Enfer. Et l'homme ne cesse de mentir et de chercher à mentir jusqu'à ce qu'il soit inscrit auprès d'Allah comme un menteur. »

Ṣaḥîḥ Mouslim (2607).

Le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit :

« Les signes de l'hypocrite sont au nombre de trois : lorsqu'il parle, il ment ; lorsqu'il promet, il trompe ; et lorsqu'on lui fait confiance, il trahit. »

Ṣaḥîḥ Al-Boukhârî (6095)

L'Islam interdit la tricherie :

Il est rapporté dans un hadith que le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) est passé à côté d'une pile de nourriture. Il y a enfoncé sa main et ses doigts ont été humidifiés. Il a alors demandé : « Qu'est-ce donc cela ? Ô propriétaire de la nourriture ! - Il a répondu : Elle a été atteinte par la pluie ! Ô Messenger d'Allah ! - Le Prophète lui a alors dit : Pourquoi n'as-tu pas placé la partie trempée de la pile au-dessus afin que les gens puissent le voir ? Quiconque [nous] trompe, alors il n'est pas de moi ! »

Ṣaḥîḥ Mouslim (102)

L'Islam interdit la déloyauté, la trahison et la tromperie. Allah, Éxalté soit-Il, a dit :

{ Ô vous qui croyez ! Ne trahissez pas Allah et le Messager, sinon vous trahiriez sciemment les dépôts qui vont ont été confiés. }

[Sourate Al-Anfâl (Les Prises de Guerre) : 8/27].

Et Il a dit, Éxalté soit-Il :

{ Ceux qui remplissent leur engagement envers Allah et ne violent pas le pacte, }

[Sourate Ar-Ra'd (Le Tonnerre) : 13/20]

Le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) disait à ses armées, lorsqu'elles sortaient en expédition :

« Partez en expédition et ne commettez pas d'excès, ne trahissez pas, ne mutiliez pas et ne tuez pas d'enfants ! »

Şahîh Mouslim (1731)

Le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit :

« Quiconque possède les quatre (caractéristiques) suivantes est un pur hypocrite, et quiconque possède l'une d'entre elles possède une bribe de l'hypocrisie, jusqu'à ce qu'il l'abandonne : lorsqu'on lui confie une chose, il trahit ; lorsqu'il parle, il ment ; lorsqu'il s'engage, il trompe ; et lorsqu'il se dispute, il est grossier. »

Şahîh Al-Boukhârî (34)

L'Islam interdit l'envie. Allah, Éxalté soit-Il, dit :

{ Envient-ils les gens pour ce qu'Allah leur a accordé comme grâce ? Or, Nous avons donné à la famille d'Abraham le Livre et la Sagesse ; et Nous leur avons accordé un immense royaume. }

[Sourate An-Nissâ` (Les femmes) : 4/54]

Allah, Éxalté soit-Il, a dit :

{ Beaucoup de Gens du Livre aimeraient, par jalousie de leur part, vous voir retourner à la mécréance après que vous ayez cru et après que la vérité se soit manifestée à eux. Pardonnez et oubliez jusqu'à ce qu'Allah fasse venir Son commandement. Allah est très certainement Omnipotent ! }

[Sourate Al-Baqarah (La Vache) : 2/109]

Le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit :

« Un mal des communautés vous ayant précédés rampe vers vous : l'envie et la haine, c'est celle qui rase tout. Je ne parle pas de ce qui rase les cheveux, mais de ce qui rase la religion. Par Celui qui détient mon âme entre Ses mains ! Vous n'entrerez pas au Paradis tant que vous n'aurez pas cru ; et vous ne croirez pas tant que vous ne vous aimerez pas les uns les autres. Voulez-vous que je vous informe de ce qui établit cela pour vous ? Répandez le salut entre vous ! »

Sunan At-At-Tirmidhî (2510)

L'Islam interdit la ruse. Allah, Éxalté soit-Il, a dit :

{ Ainsi, Nous avons placé dans chaque cité de grands criminels qui y trament leurs ruses. Or, ils ne rusent que contre eux-mêmes, mais ils n'en sont pas conscients. }

[Sourate Al-An'âm (Les Bestiaux) : 6/123]

Allah, Éxalté soit-Il, a informé dufait que les juifs ont essayé de tuer le Messie (sur lui la paix) et ont rusé [contre lui], mais Allah a rusé contre eux et Il a montré que la ruse perfide se retournait [toujours] contre ceux qui l'ont initiée. Allah, Éxalté soit-Il, a dit :

{ Puis, lorsque Jésus ressentit leur mécréance, il dit : « Qui sont mes alliés dans la voie d'Allah ? »
Les apôtres dirent : « Nous sommes les alliés d'Allah ! Nous croyons en Allah et sois témoin que nous Lui sommes soumis.

Notre Seigneur! Nous avons cru à ce que Tu as révélé et suivi le Messenger. Inscris-nous donc parmi ceux qui témoignent [de la véracité des Prophètes]. »

Et les autres se mirent à ruser. Allah rusa alors contre eux. Et Allah est le meilleur de ceux qui rusent !

Lorsqu'Allah dit : « Ô Jésus ! Je vais certes mettre fin à ta vie terrestre t'élever vers Moi, te débarrasser de ceux qui n'ont pas cru et mettre, jusqu'au Jour de la Résurrection, ceux qui te suivent au-dessus de ceux qui ne croient pas. Puis, c'est vers Moi que sera votre retour, et Je jugerai, entre vous, ce au sujet de quoi vous divergiez. » }

[Sourate Âli 'Imrân (La Famille de 'Imrân) : 3/52 à 55]

Allah, Éxalté soit-Il, a informé du fait que le peuple du Prophète Sâlih (sur lui la paix) voulurent le tuer en rusant. Ils se mirent donc à ruser, mais Allah rusa alors contre eux et les détruisit ainsi que l'ensemble de leur peuple. Allah, Éxalté soit-Il, dit :

{ Ils dirent : « Jurons par Allah que nous le tuerons de nuit, lui et sa famille. Ensuite, nous dirons à celui qui est chargé de le venger : "Nous n'avons pas assisté à l'assassinat de sa famille, et nous sommes sincères !" »

Ils se mirent à ruser et Nous rusâmes alors [Nous aussi], sans qu'ils ne s'en rendent compte.

Vois donc quelle fût la conséquence de leur stratagème : Nous les fîmes périr, eux et tout leur peuple. }

[Sourate An-Naml (Les Fourmis) : 27/49 à 51]

L'Islam interdit le vol. Le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit :

« Le fornicateur qui commet la fornication n'est pas un croyant au moment où il la commet ; le voleur qui commet un vol n'est pas un croyant au moment de son vol ; le buveur d'alcool n'est pas un croyant au moment de boire. Et la repentance est ouverte par la suite. »

Şahîh Al-Boukhârî (6810)

L'Islam interdit l'abus. Allah, Éxalté soit-Il, dit :

{ Certes, Allah ordonne l'équité, la bienfaisance et l'assistance aux proches. Et Il interdit la turpitude, l'acte répréhensible et la transgression. Il vous exhorte afin que vous vous souveniez. }

[Sourate An-Nahl (Les Abeilles) : 16/90].

Le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit :

« Certes, Allah m'a révélé que vous deviez faire preuve d'humilité de sorte que nul ne transgresse vis-à-vis d'autrui et que nul ne se pavane vis-à-vis d'un autre. »

Şahîh Abû Dâwud (4895)

L'Islam interdit l'injustice. Allah, Éxalté soit-Il, a dit :

{ Et Allah n'aime pas les injustes. }

[Sourate Âli 'Imrân (La Famille de 'Imrân) : 3/ 57].

Et Il a dit, Éxalté soit-Il :

{ Certes, les injustes ne réussiront jamais ! }

[Sourate Al-An'âm (Les Bestiaux) : 6/21]

Et Il a dit, Éxalté soit-Il :

{ Et quant aux injustes, Il leur a préparé un châtement douloureux. }

[Sourate Al-Insân (L'homme) : 76/31].

Le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit :

« Il existe trois personnes dont l'invocation n'est pas rejetée : le dirigeant juste, le jeûneur au moment où il rompt son jeûne et l'invocation de l'opprimé. Elle est portée au-dessus des nuées, les portes des cieux lui sont ouvertes et le Seigneur, à Lui la Puissance et la Grandeur, dit : "Je jure par ma Puissance que je vais certainement te secourir ! Même si c'est après un moment." »

Rapporté par Mouslim (2749), de manière résumée avec une légère différence ; At-At-Tirmidhî (2526), avec une légère différence ; Aḥmad (8043), et l'expression est de lui.

Et lorsque le Messenger Mouḥammad (sur lui la paix et le salut) envoya Mou'âdh (qu'Allah l'agrée) au Yémen, parmi ce qu'il lui a dit, il y avait :

« Et crains l'invocation de l'opprimé ! Car entre lui et Allah, il n'y a pas de voile. »

Ṣaḥīḥ Al-Boukhârî (1496)

Le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit :

« Attention, quiconque cause du tort à une personne ayant un engagement [avec nous], diminue son droit, le charge au-delà de sa capacité ou lui prend quoi que ce soit sans son consentement, je plaiderai contre lui au Jour de la Résurrection. »

Souan Abî Dâwoud (3052)

Ainsi donc, comme vous l'avez vu, l'Islam interdit tout comportement vil ou toute relation injuste ou inique.

36 - L'Islam interdit toute transaction financière contenant de l'usure, une nuisance, un aléa, une injustice, une tromperie ou quoi que ce soit qui conduise à un fléau et un préjudice général touchant les sociétés, les peuples et les individus.

L'Islam interdit toute transaction financière contenant de l'usure, une nuisance, un aléa, une injustice, une tromperie ou quoi que ce soit qui conduit à un fléau et un préjudice général touchant les sociétés, les peuples et les individus. Et précédemment, au début de ce paragraphe, des versets et des hadiths ont été mentionnés qui interdisent l'intérêt usuraire, l'injustice, la tricherie et [de semer] la corruption sur la Terre. Allah, Éxalté soit-Il, a dit : { Et ceux qui offensent les croyants et les croyantes pour une chose qu'ils n'ont pas commise se chargent d'une calomnie et d'un péché manifeste. } [Sourate Al-Aḥzâb (Les Coalisés) : 33/58] Allah, Éxalté soit-Il, a dit : { Quiconque fait une bonne œuvre, c'est pour son bien. Et quiconque fait le mal, il le fait à ses dépens. Ton Seigneur, cependant, n'est point injuste envers les serviteurs. } [Sourate Fuṣṣilat (Les versets détaillés) : 41/46] Il est rapporté dans la Tradition prophétique que le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) a décrété qu'en Islam on ne nuisait pas et qu'on ne portait pas préjudice. Souan Abî Dâwoud. Le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Quiconque croit en Allah et au Jour Dernier, qu'il ne nuise pas à son voisin. Quiconque croit en Allah et au Jour Dernier, qu'il honore son invité. Quiconque croit en Allah et au Jour Dernier, qu'il dise du bien ou qu'il se taise. » Et dans une version : « Quiconque croit en Allah et au Jour Dernier, qu'il soit bienfaisant envers son voisin. » Ṣaḥīḥ Mouslim (47) Le Messenger d'Allah (sur lui la

paix et le salut) a dit : « Une femme a été châtiée pour avoir emprisonné une chatte jusqu'à ce qu'elle meure. Pour cela, elle est entrée en Enfer. Elle ne l'a ni nourrie, ni abreuvée lorsqu'elle l'a enfermée et elle ne l'a pas non plus laissé se nourrir des bestioles de la terre. »Şaḥīḥ Al-Boukhârî (3482)Ceci concerne quiconque nuit à un animal, ici une chatte, que dire alors de quiconque nuit aux gens ! En effet, Ibn 'Oumar (qu'Allah l'agrée, lui et son père) relate : « Le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) est monté sur le minbar et, à haute voix, il s'est adressée aux gens et a dit : « Ô gens ! Vous qui vous êtes soumis avec la langue tandis que la foi n'a pas atteint vos cœurs ! Ne nuisez pas aux musulmans, ne les insultez pas et ne les épiez pas dans leur intimité ! En effet, quiconque épie l'intimité de son frère musulman, Allah épie la sienne ; et quiconque dont Allah épie l'intimité sera humilié, même si c'est au fond de son lit ! » [Le rapporteur : Nâfi' a dit :] « Un jour, Ibn 'Oumar regarda la Maison [Sacrée] ou vers Al Ka'bah et a dit : "Combien l'estime dont tu jouis est grande, et quelle immense sacralité est la tienne ! Cependant, le croyant bénéficie d'une sacralité encore plus immense que la tienne auprès d'Allah ! »Rapporté par At-At-Tirmidhî (2032) et Ibn Ḥibbân (5763).Le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit :« Quiconque croit en Allah et au Jour Dernier, qu'il ne nuise pas à son voisin. Quiconque croit en Allah et au Jour Dernier, qu'il honore son invité. Quiconque croit en Allah et au Jour Dernier, qu'il dise du bien ou qu'il se taise. »Şaḥīḥ Al-Boukhârî (6018)D'après Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée), le Prophète (sur lui la paix et le salut) demanda : « Savez-vous qui est le ruiné ? - Ils répondirent : Ô Messenger d'Allah ! Le ruiné, pour nous, est celui qui n'a ni argent, ni biens ! - Il a alors dit : Certes, le ruiné de ma communauté est celui qui, le Jour de la Résurrection, viendra avec des [jours de] jeûnes, des prières et des aumônes légales, mais il aura insulté untel, calomnié untel et spolié le bien d'untel [et aussi frappé untel ou fait couler le sang d'untel]. Alors, on l'assoira et on procédera au talion : on donnera de ses bonnes actions à celui-ci, on donnera à celui-là, et si ses bonnes actions s'épuisent avant que l'on ait réglé les comptes qu'il doit, on prendra une partie de leurs péchés et on l'en chargera. Ensuite, on le jettera en Enfer ! »Rapporté par Mouslim (2581) ; At-At-Tirmidhî (2418) ; et Aḥmad (8029) dont l'expression est de lui.Le Messenger d'Allah a dit :« Il y avait une branche d'arbre sur le chemin qui nuisait aux gens. Un homme la déplaça et l'ôta du chemin et, pour cela, il fut introduit au Paradis. »Rapporté par Al-Boukhârî (652) selon son sens ; Mouslim (1914), de manière à peu près similaire ; Ibn Mâjah (3682) ; Aḥmad (10432) ; et l'expression du hadith est de ces deux derniers. Ainsi, ôter la nuisance du chemin des gens fait entrer au Paradis. Par conséquent, que dire de celui qui nuit aux gens et leur pourrit la vie.

Et précédemment, au début de ce paragraphe, des versets et des hadiths ont été mentionnés qui interdisent l'intérêt usuraire, l'injustice, la tricherie et [de semer] la corruption sur la Terre. Allah, Éxalté soit-Il, a dit :

{ Et ceux qui offensent les croyants et les croyantes pour une chose qu'ils n'ont pas commise se chargent d'une calomnie et d'un péché manifeste. }

[Sourate Al-Aḥzâb (Les Coalisés) : 33/58]

Allah, Éxalté soit-Il, a dit :

{ Quiconque fait une bonne œuvre, c'est pour son bien. Et quiconque fait le mal, il le fait à ses dépens. Ton Seigneur, cependant, n'est point injuste envers les serviteurs. }

[Sourate Fuṣṣilat (Les versets détaillés) : 41/46]

Il est rapporté dans la Tradition prophétique que le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) a décrété qu'en Islam on ne nuisait pas et qu'on ne portait pas préjudice.

Souan Abî Dâwud.

Le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit :

« Quiconque croit en Allah et au Jour Dernier, qu'il ne nuise pas à son voisin. Quiconque croit en Allah et au Jour Dernier, qu'il honore son invité. Quiconque croit en Allah et au Jour Dernier, qu'il dise du bien ou qu'il se taise. » Et dans une version : « Quiconque croit en Allah et au Jour Dernier, qu'il soit bienfaisant envers son voisin. »

Şaḥīḥ Mouslim (47)

Le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit :

« Une femme a été châtiée pour avoir emprisonné une chatte jusqu'à ce qu'elle meure. Pour cela, elle est entrée en Enfer. Elle ne l'a ni nourrie, ni abreuvée lorsqu'elle l'a enfermée et elle ne l'a pas non plus laissé se nourrir des bestioles de la terre. »

Ṣaḥīḥ Al-Boukhârî (3482)

Ceci concerne quiconque nuit à un animal, ici une chatte, que dire alors de quiconque nuit aux gens ! En effet, Ibn 'Oumar (qu'Allah l'agrée, lui et son père) relate : « Le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) est monté sur le minbar et, à haute voix, il s'est adressée aux gens et a dit :

« Ô gens ! Vous qui vous êtes soumis avec la langue tandis que la foi n'a pas atteint vos cœurs ! Ne nuisez pas aux musulmans, ne les insultez pas et ne les épiez pas dans leur intimité ! En effet, quiconque épie l'intimité de son frère musulman, Allah épie la sienne ; et quiconque dont Allah épie l'intimité sera humilié, même si c'est au fond de son lit ! » [Le rapporteur : Nâfi' a dit :] « Un jour, Ibn 'Oumar regarda la Maison [Sacrée] ou vers Al Ka'bah et a dit : "Combien l'estime dont tu jouis est grande, et quelle immense sacralité est la tienne ! Cependant, le croyant bénéficie d'une sacralité encore plus immense que la tienne auprès d'Allah ! »

Rapporté par At-At-Tirmidhî (2032) et Ibn Ḥibbân (5763).

Le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit :

« Quiconque croit en Allah et au Jour Dernier, qu'il ne nuise pas à son voisin. Quiconque croit en Allah et au Jour Dernier, qu'il honore son invité. Quiconque croit en Allah et au Jour Dernier, qu'il dise du bien ou qu'il se taise. »

Ṣaḥīḥ Al-Boukhârî (6018)

D'après Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée), le Prophète (sur lui la paix et le salut) demanda : « Savez-vous qui est le ruiné ? - Ils répondirent : Ô Messager d'Allah ! Le ruiné, pour nous, est celui qui n'a ni argent, ni biens ! - Il a alors dit : Certes, le ruiné de ma communauté est celui qui, le Jour de la Résurrection, viendra avec des [jours de] jeûnes, des prières et des aumônes légales, mais il aura insulté untel, calomnié untel et spolié le bien d'untel [et aussi frappé untel ou fait couler le sang d'untel]. Alors, on l'assoira et on procédera au talion : on donnera de ses bonnes actions à celui-ci, on donnera à celui-là, et si ses bonnes actions s'épuisent avant que l'on ait réglé les comptes qu'il doit, on prendra une partie de leurs péchés et on l'en chargera. Ensuite, on le jettera en Enfer ! »

Rapporté par Mouslim (2581) ; At-At-Tirmidhî (2418) ; et Aḥmad (8029) dont l'expression est de lui.

Le Messager d'Allah a dit :

« Il y avait une branche d'arbre sur le chemin qui nuisait aux gens. Un homme la déplaça et l'ôta du chemin et, pour cela, il fut introduit au Paradis. »

Rapporté par Al-Boukhârî (652) selon son sens ; Mouslim (1914), de manière à peu près similaire ; Ibn Mâjah (3682) ; Aḥmad (10432) ; et l'expression du hadith est de ces deux derniers. Ainsi, ôter la nuisance du chemin des gens fait entrer au Paradis. Par conséquent, que dire de celui qui nuit aux gens et leur pourrit la vie.

37 - L'Islam est venu préserver l'intellect et interdire tout ce qui pourrait l'altérer comme la consommation de l'alcool. Il a élevé le rang de l'intellect et en a fait la raison d'être de la responsabilité. Il l'a libéré des carcans des

mythes et de l'idolâtrie. L'Islam ne contient pas de secrets ou de décrets qui seraient spécifiques à un groupe d'individus en dehors d'un autre. Tous les décrets et les prescriptions de l'Islam correspondent parfaitement aux raisons saines. Elles sont conformes à la justice et à la sagesse.

L'Islam est venu préserver la raison et élever son rang. Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ L'ouïe, la vue et le cœur : sur tout cela, en vérité, [l'homme] sera interrogé. }[Sourate Al-Isrâ` (Le Voyage Nocturne : 17/36)]Ainsi donc, il incombe à la personne de préserver sa raison ; c'est pourquoi l'Islam a interdit l'alcool et les stupéfiants. L'interdiction de l'alcool a été mentionnée dans le paragraphe (n°34) et beaucoup de versets du Noble Coran se terminent par Sa parole, Éxalté soit-Il :{ Afin que vous raisonnez. }[Sourate Al-Baqarah (La Vache) : 2/242]Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ La vie présente n'est que jeu et amusement. Et la demeure de l'au-delà sera meilleure pour ceux qui sont pieux. Ne raisonnez-vous pas ? }[Sourate Al-An'âm (Les Bestiaux) : 6/32]Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Nous avons certes révélé ce Coran en langue arabe, afin que vous raisonnez. }[Sourate Yoûsuf (Joseph) : 12/2].Allah, Éxalté soit-Il, a clairement exposé que seuls les doués de raison tirent bénéfice de la guidée et la sagesse, et que ces gens-là sont les personnes dotées d'intelligence. Allah, Éxalté soit-Il, dit :{ Il accorde la sagesse à qui Il veut. Et celui à qui la sagesse a été accordée a certes été doté d'un bien immense. Mais seuls les doués d'intelligence s'en souviennent. }[Sourate Al-Baqarah (La Vache) : 2/269].C'est pourquoi l'Islam a fait de la raison l'élément essentiel impliquant la responsabilité. Le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit :« La plume a été levée pour trois personnes : le dormeur, jusqu'à ce qu'il se réveille ; l'enfant, jusqu'à ce qu'il devienne pubère ; et le fou, jusqu'à ce qu'il retrouve la raison. »Rapporté par Al-Boukhârî, en annotation, avec une formulation catégorique avant le hadith (5269), de manière à peu près similaire. Rapporté aussi par Aboû Dâwud, en définition, dans le hadith (4402), et l'expression est de lui ; At-At-Tirmidhî (1423) ; An-Nassâî dans : As-Sounan Al-Kubrâ (7436) ; Aḥmad (956), avec une légère différence ; et Ibn Mâjah (2042), de manière résumée.Et c'est pourquoi l'Islam l'a libérée [la raison] des chaînes de la superstition et de l'idolâtrie. Allah, Éxalté soit-Il, a dit, informant de l'état des communautés et de comment elles s'attachaient à leurs superstitions ainsi qu'à réfuter la vérité venue de Lui :{ Ainsi, Nous n'avons pas envoyé avant toi d'avertisseur dans une cité sans que ses gens aisés n'aient dit : « Nous avons trouvé nos ancêtres sur une religion, et c'est leurs traces que nous suivons ! » }[Sourate Az-Zuḥruf (L'Ornement) : 43/23].Et Allah, Éxalté soit-Il, a informé du fait qu'Abraham, le bien aimé singulier (sur lui la paix), a dit à son peuple :{ « Que sont ces statues auxquelles vous vous attachez ? »Ils répondirent : « Nous avons trouvé nos ancêtres les adorant ! » }[Sourate Al-Anbiyâ` (Les Prophètes) : 21/52-53].Ainsi, l'Islam est venu et a ordonné aux hommes de délaisser l'adoration des statues et de se départir des superstitions, héritées des pères et des aïeuls, pour suivre la voie des Envoyés (sur eux la paix et le salut).Et il n'y a pas, en l'Islam, de secrets ou de décrets qui soient réservés à une catégorie [qui serait : « élue »] en dehors d'une autre.On interrogea 'Alî Ibn Abî Tâlib (qu'Allah l'agrée), qui était le fils de l'oncle du Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) et le mari de sa fille : « Est-ce que le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) vous a spécifié quelque chose de particulier ? - Il a répondu : Le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) ne nous a rien spécifié de particulier sans qu'il ne l'ait généralisé à tous les gens, à l'exception de ce qui se trouve dans ce fourreau-ci de mon sabre ! » Il a alors tiré le document écrit qu'il contenait et sur lequel il était mentionné : « Allah a maudit quiconque a sacrifié pour autre qu'Allah ; Allah a maudit quiconque a volé les panneaux indicateurs [délimitant les limites de la terre] ; Allah a maudit quiconque a maudit son père ; et Allah a maudit quiconque a accueilli et donné refuge à un innovateur [en religion] ! »Şaḥîḥ Mouslim (1978)Et tous les décrets de l'Islam ainsi que ses préceptes sont conformes aux raisons saines, de même qu'elles sont en accord avec ce qu'impliquent la justice et la sagesse.

{ L'ouïe, la vue et le cœur : sur tout cela, en vérité, [l'homme] sera interrogé. }

[Sourate Al-Isrâ` (Le Voyage Nocturne : 17/36)]

Ainsi donc, il incombe à la personne de préserver sa raison ; c'est pourquoi l'Islam a interdit l'alcool et les stupéfiants. L'interdiction de l'alcool a été mentionnée dans le paragraphe (n°34) et beaucoup de versets du Noble Coran se terminent par Sa parole, Éxalté soit-Il :

{ Afin que vous raisonnez. }

[Sourate Al-Baqarah (La Vache) : 2/242]

Allah, Éxalté soit-Il, a dit :

{ La vie présente n'est que jeu et amusement. Et la demeure de l'au-delà sera meilleure pour ceux qui sont pieux. Ne raisonnez-vous pas ? }

[Sourate Al-An'âm (Les Bestiaux) : 6/32]

Allah, Éxalté soit-Il, a dit :

{ Nous avons certes révélé ce Coran en langue arabe, afin que vous raisonnez. }

[Sourate Yoûsuf (Joseph) : 12/2].

Allah, Éxalté soit-Il, a clairement exposé que seuls les doués de raison tirent bénéfice de la guidée et la sagesse, et que ces gens-là sont les personnes dotées d'intelligence. Allah, Éxalté soit-Il, dit :

{ Il accorde la sagesse à qui Il veut. Et celui à qui la sagesse a été accordée a certes été doté d'un bien immense. Mais seuls les doués d'intelligence s'en souviennent. }

[Sourate Al-Baqarah (La Vache) : 2/269].

C'est pourquoi l'Islam a fait de la raison l'élément essentiel impliquant la responsabilité. Le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit :

« La plume a été levée pour trois personnes : le dormeur, jusqu'à ce qu'il se réveille ; l'enfant, jusqu'à ce qu'il devienne pubère ; et le fou, jusqu'à ce qu'il retrouve la raison. »

Rapporté par Al-Boukhârî, en annotation, avec une formulation catégorique avant le hadith (5269), de manière à peu près similaire. Rapporté aussi par Aboû Dâwud, en définition, dans le hadith (4402), et l'expression est de lui ; At-At-Tirmidhî (1423) ; An-Nassâ'î dans : As-Sounan Al-Kubrâ (7436) ; Aḥmad (956), avec une légère différence ; et Ibn Mâjah (2042), de manière résumée.

Et c'est pourquoi l'Islam l'a libérée [la raison] des chaînes de la superstition et de l'idolâtrie. Allah, Éxalté soit-Il, a dit, informant de l'état des communautés et de comment elles s'attachaient à leurs superstitions ainsi qu'à réfuter la vérité venue de Lui :

{ Ainsi, Nous n'avons pas envoyé avant toi d'avertisseur dans une cité sans que ses gens aisés n'aient dit : « Nous avons trouvé nos ancêtres sur une religion, et c'est leurs traces que nous suivons ! » }

[Sourate Az-Zuḥruf (L'Ornement) : 43/23].

Et Allah, Éxalté soit-Il, a informé du fait qu'Abraham, le bien aimé singulier (sur lui la paix), a dit à son peuple :

{ « Que sont ces statues auxquelles vous vous attachez ? »

Ils répondirent : « Nous avons trouvé nos ancêtres les adorant ! » }

[Sourate Al-Anbiyâ` (Les Prophètes) : 21/52-53].

Ainsi, l'Islam est venu et a ordonné aux hommes de délaisser l'adoration des statues et de se départir des superstitions, héritées des pères et des aïeux, pour suivre la voie des Envoyés (sur eux la paix et le salut).

Et il n'y a pas, en l'Islam, de secrets ou de décrets qui soient réservés à une catégorie [qui serait : « élue »] en dehors d'une autre.

On interrogea 'Alî Ibn Abî Tâlib (qu'Allah l'agrée), qui était le fils de l'oncle du Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) et le mari de sa fille : « Est-ce que le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) vous a spécifié quelque chose de particulier ? - Il a répondu : Le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) ne nous a rien spécifié de particulier sans qu'il ne l'ait généralisé à tous les gens, à l'exception de ce qui se trouve dans ce fourreau-ci de mon sabre ! » Il a alors tiré le document écrit qu'il contenait et sur lequel il était mentionné : « Allah a maudit quiconque a sacrifié pour autre qu'Allah ; Allah a maudit quiconque a volé les panneaux indicateurs [délimitant les limites de la terre] ; Allah a maudit quiconque a maudit son père ; et Allah a maudit quiconque a accueilli et donné refuge à un innovateur [en religion] ! »

Ṣaḥīḥ Mouslim (1978)

Et tous les décrets de l'Islam ainsi que ses préceptes sont conformes aux raisons saines, de même qu'elles sont en accord avec ce qu'impliquent la justice et la sagesse.

38 - Quant aux fausses religions, lorsque leurs adeptes ne parviennent pas à saisir les contradictions qu'elles contiennent et les affaires que la raison n'accepte pas, les dignitaires religieux leur font croire que la foi transcende la raison et que la raison n'a pas sa place dans la compréhension de la religion et sa justification. L'Islam, quant à lui, considère que la religion est une lumière qui illumine la raison dans son chemin. Les représentants des fausses religions veulent que les gens les suivent en renonçant à leur raison alors que l'Islam invite l'homme à éveiller sa raison afin de saisir les réalités des choses telles qu'elles sont réellement.

Les fausses religions, lorsque leurs adeptes ne parviennent pas à saisir les contradictions qu'elles contiennent et les affaires que la raison n'accepte pas, les dignitaires religieux leur font croire que la foi transcende la raison et que la raison n'a pas sa place dans la compréhension de la religion et sa justification. L'Islam, quant à lui, considère que la religion est une lumière qui illumine la raison dans son chemin. Les représentants des fausses religions veulent que les gens les suivent en renonçant à leur raison alors que l'Islam invite l'homme à éveiller sa raison afin de saisir les réalités des choses telles qu'elles sont réellement. Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Et c'est ainsi que Nous t'avons révélé, ce qui fait vivre [les cœurs] par Notre ordre. Tu ne savais pas ce qu'est le Livre, ni la foi ; mais Nous en avons fait une lumière par laquelle Nous guidons qui Nous voulons parmi Nos serviteurs. Et tu guides certes vers un chemin droit, }[Sourate Ach-Chûrà (La consultation) : 42/ 52].Ainsi, la Révélation divine

englobe des preuves évidentes et des arguments qui guident les raisons saines vers les réalités au sujet desquelles il convient de s'informer, qu'il faut connaître et auxquelles il faut croire. Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Ô vous les gens ! Une preuve manifeste vous est certes venue de la part de votre Seigneur. Et Nous avons fait descendre sur vous une lumière éclatante. }[Sourate An-Nissâ` (Les femmes) : 4/174].Ainsi, Allah - Gloire et Pureté à Lui et qu'Il soit Éxalté - veut que l'homme vive dans la lumière de la guidée, de la science et de la réalité ; tandis que les démons et les rebelles veulent que l'homme reste dans les ténèbres de la mécréance, de l'ignorance et de l'égarement. Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Allah est l'allié de ceux qui ont la foi, Il les fait sortir des ténèbres vers la lumière. Quant à ceux qui ne croient pas, leurs alliés sont ceux qu'ils adorent en dehors d'Allah [et qui sont satisfaits de l'être], ils les font sortir de la lumière vers les ténèbres. }[Sourate Al-Baqarah (La Vache) : 2/257].

{ Et c'est ainsi que Nous t'avons révélé, ce qui fait vivre [les cœurs] par Notre ordre. Tu ne savais pas ce qu'est le Livre, ni la foi ; mais Nous en avons fait une lumière par laquelle Nous guidons qui Nous voulons parmi Nos serviteurs. Et tu guides certes vers un chemin droit, }

[Sourate Ach-Chûrâ (La consultation) : 42/ 52].

Ainsi, la Révélation divine englobe des preuves évidentes et des arguments qui guident les raisons saines vers les réalités au sujet desquelles il convient de s'informer, qu'il faut connaître et auxquelles il faut croire. Allah, Éxalté soit-Il, a dit :

{ Ô vous les gens ! Une preuve manifeste vous est certes venue de la part de votre Seigneur. Et Nous avons fait descendre sur vous une lumière éclatante. }

[Sourate An-Nissâ` (Les femmes) : 4/174].

Ainsi, Allah - Gloire et Pureté à Lui et qu'Il soit Éxalté - veut que l'homme vive dans la lumière de la guidée, de la science et de la réalité ; tandis que les démons et les rebelles veulent que l'homme reste dans les ténèbres de la mécréance, de l'ignorance et de l'égarement. Allah, Éxalté soit-Il, a dit :

{ Allah est l'allié de ceux qui ont la foi, Il les fait sortir des ténèbres vers la lumière. Quant à ceux qui ne croient pas, leurs alliés sont ceux qu'ils adorent en dehors d'Allah [et qui sont satisfaits de l'être], ils les font sortir de la lumière vers les ténèbres. }

[Sourate Al-Baqarah (La Vache) : 2/257].

39 - L'Islam accorde une grande importance à la science authentique. Il incite à la recherche scientifique objective affranchie de la passion. Il nous appelle à regarder et à réfléchir sur nous-mêmes ainsi que sur l'univers qui nous entoure. Les résultats scientifiques formellement établis par la science ne s'opposent pas à L'Islam.

L'Islam accorde une grande importance à la science authentique. Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Allah élèvera en degrés ceux d'entre vous qui auront cru et ceux qui auront reçu le savoir. Allah est parfaitement Connaisseur de ce que vous faites. }[Sourate Al-Mujâdah (La Discussion) : 58/11].Et Allah a lié le témoignage des savants à Son témoignage et à celui de Ses Anges concernant la plus immense des affaires qui soient. Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Allah atteste, ainsi que les Anges et les gens de science, qu'il n'est de divinité [digne d'adoration] à part Lui, Celui qui maintient la justice. Il n'est de divinité [digne d'adoration] à part Lui, le Puissant, le Sage ! }[Sourate Âli 'Imrân (La Famille de 'Imrân) : 3/18].Ceci montre la position des gens de science dans l'Islam. Et Allah n'a rien ordonné

à Son Prophète Mouḥammad (sur lui la paix et le salut) de demander qu'il lui soit ajouté, à l'exception de la science. Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Et dis : « Ô mon Seigneur, augmente ma science ! » }[Sourate Ṭa-Ha : 20/114].Le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit :« Quiconque emprunte une voie à la recherche d'un savoir, Allah lui fera emprunter une voie vers le Paradis. Certes, les Anges recouvrent de leurs ailes celui qui recherche le savoir en signe de satisfaction pour ce qu'il fait. Quiconque se trouve dans le ciel et sur la Terre jusqu'aux poissons dans l'eau implore le pardon en faveur de celui qui recherche la science. Et le mérite du savant sur le dévot est comparable au mérite de la lune par rapport aux autres astres [lors d'une nuit de pleine lune]. Les savants sont les héritiers des Prophètes. Or, les Prophètes n'ont laissé en héritage ni dinar, ni dirham ; en fait, ils n'ont légué que la science. Par conséquent, quiconque s'empare de cet héritage a certes prit une part considérable [du bien]. »Rapporté par Abû Dâwud (3641) ; At-Tirmidhî (2682) ; Ibn Mâjah (223), dont l'expression est de lui ; et Aḥmad (21715).L'Islam incite à la recherche scientifique dénuée de toute passion et il appelle à observer et réfléchir, en nous-mêmes et dans l'univers qui nous entoure. Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Nous leur montrerons Nos signes dans l'univers et en eux-mêmes, jusqu'à ce qu'il leur apparaisse clairement que [le Coran] est la Vérité indéniable. Ne suffit-il pas que ton Seigneur soit témoin de toute-chose? }[Sourate Fuṣṣilat (Les versets détaillés) : 41/53]Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ N'ont-ils pas médité sur le royaume des cieus et de la terre, sur toute chose qu'Allah a créée, et sur leur terme qui est peut-être déjà proche ? En quelle parole croiront-ils après cela ? }[Sourate Al-A'râf (Les parties hautes [de la Muraille]) : 7/185].Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ N'ont-ils pas parcouru la terre afin de voir ce qu'il est advenu de ceux qui ont vécu avant eux ? Ils les surpassaient en puissance et avaient labouré et peuplé la terre bien plus qu'ils ne l'ont fait eux-mêmes. Leurs Messagers leur vinrent avec des preuves manifestes. Allah ne leur fit aucun tort ; mais c'est eux qui se firent du tort à eux-mêmes. }[Sourate Ar-Rûm (Les Byzantins) : 30/9]Les résultats scientifiques formellement établis par la science ne sont pas en opposition avec l'Islam. Nous n'évoquerons ici qu'un seul exemple cité dans le Coran, en détails et d'une façon minutieuse, plus de mille quatre cent ans avant d'être connu par la science moderne contemporaine. Et les résultats de la science sont venus confirmer exactement ce qu'il y a dans le Coran Majestueux concernant la création du fœtus dans le ventre de sa mère. Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Nous avons certes créé l'homme d'un extrait d'argile,Puis, Nous avons fait de lui une goutte, dans un réceptacle solide.Puis, Nous avons fait de la goutte un caillot de sang dont Nous avons créé un embryon ; puis, de cet embryon Nous avons créé des os et Nous avons revêtu les os de chair. Ensuite, Nous l'avons transformé en une toute autre création. Béni soit Allah le Meilleur des créateurs ! }[Sourate Al-Mu`minûn (Les Croyants) : 23/12 à 14]

{ Allah élèvera en degrés ceux d'entre vous qui auront cru et ceux qui auront reçu le savoir. Allah est parfaitement Connaisseur de ce que vous faites. }

[Sourate Al-Mujâdalah (La Discussion) : 58/11].

Et Allah a lié le témoignage des savants à Son témoignage et à celui de Ses Anges concernant la plus immense des affaires qui soient. Allah, Éxalté soit-Il, a dit :

{ Allah atteste, ainsi que les Anges et les gens de science, qu'il n'est de divinité [digne d'adoration] à part Lui, Celui qui maintient la justice. Il n'est de divinité [digne d'adoration] à part Lui, le Puissant, le Sage ! }

[Sourate Âli 'Imrân (La Famille de 'Imrân) : 3/18].

Ceci montre la position des gens de science dans l'Islam. Et Allah n'a rien ordonné à Son Prophète Mouḥammad (sur lui la paix et le salut) de demander qu'il lui soit ajouté, à l'exception de la science. Allah, Éxalté soit-Il, a dit :

{ Et dis : « Ô mon Seigneur, augmente ma science ! » }

[Sourate Ṭa-Ha : 20/114].

Le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit :

« Quiconque emprunte une voie à la recherche d'un savoir, Allah lui fera emprunter une voie vers le Paradis. Certes, les Anges recouvrent de leurs ailes celui qui recherche le savoir en signe de satisfaction pour ce qu'il fait. Quiconque se trouve dans le ciel et sur la Terre jusqu'aux poissons dans

l'eau implore le pardon en faveur de celui qui recherche la savoir. Et le mérite du savant sur le dévot est comparable au mérite de la lune par rapport aux autres astres [lors d'une nuit de pleine lune]. Les savants sont les héritiers des Prophètes. Or, les Prophètes n'ont laissé en héritage ni dinar, ni dirham ; en fait, ils n'ont légué que la science. Par conséquent, quiconque s'empare de cet héritage a certes prit une part considérable [du bien]. »

Rapporté par Abû Dâwud (3641) ; At-Tirmidhî (2682) ; Ibn Mâjah (223), dont l'expression est de lui ; et Aḥmad (21715).

L'Islam incite à la recherche scientifique dénuée de toute passion et il appelle à observer et réfléchir, en nous-mêmes et dans l'univers qui nous entoure. Allah, Éxalté soit-Il, a dit :

{ Nous leur montrerons Nos signes dans l'univers et en eux-mêmes, jusqu'à ce qu'il leur apparaisse clairement que [le Coran] est la Vérité indéniable. Ne suffit-il pas que ton Seigneur soit témoin de toute-chose? }

[Sourate Fuṣṣilat (Les versets détaillés) : 41/53]

Allah, Éxalté soit-Il, a dit :

{ N'ont-ils pas médité sur le royaume des cieus et de la terre, sur toute chose qu'Allah a créée, et sur leur terme qui est peut-être déjà proche ? En quelle parole croiront-ils après cela ? }

[Sourate Al-A'râf (Les parties hautes [de la Muraille]) : 7/185].

Allah, Éxalté soit-Il, a dit :

{ N'ont-ils pas parcouru la terre afin de voir ce qu'il est advenu de ceux qui ont vécu avant eux ? Ils les surpassaient en puissance et avaient labouré et peuplé la terre bien plus qu'ils ne l'ont fait eux-mêmes. Leurs Messagers leur vinrent avec des preuves manifestes. Allah ne leur fit aucun tort ; mais c'est eux qui se firent du tort à eux-mêmes. }

[Sourate Ar-Rûm (Les Byzantins) : 30/9]

Les résultats scientifiques formellement établis par la science ne sont pas en opposition avec l'Islam. Nous n'évoquerons ici qu'un seul exemple cité dans le Coran, en détails et d'une façon minutieuse, plus de mille quatre cent ans avant d'être connu par la science moderne contemporaine. Et les résultats de la science sont venus confirmer exactement ce qu'il y a dans le Coran Majestueux concernant la création du fœtus dans le ventre de sa mère. Allah, Éxalté soit-Il, a dit :

{ Nous avons certes créé l'homme d'un extrait d'argile,

Puis, Nous avons fait de lui une goutte, dans un réceptacle solide.

Puis, Nous avons fait de la goutte un caillot de sang dont Nous avons créé un embryon ; puis, de cet embryon Nous avons créé des os et Nous avons revêtu les os de chair. Ensuite, Nous l'avons transformé en une toute autre création. Béni soit Allah le Meilleur des créateurs ! }

[Sourate Al-Mu`minûn (Les Croyants) : 23/12 à 14]

40 - Allah n'accepte l'œuvre et ne rétribue celle-ci dans l'au-delà que si son auteur croit en Allah, Lui obéit et a foi en tous Ses Messagers (sur eux la paix et le salut). De même, en ce qui concerne les adorations, Il n'accepte que ce qu'Il a prescrit. Comment

donc quelqu'un qui mécroit en Allah peut-il espérer être rétribué ? Allah n'accepte la foi d'une personne qu'à condition qu'elle ait cru en tous les Prophètes (sur eux la paix) et qu'elle ait cru au message de Mouhammad (sur lui la paix et le salut).

Allah n'accepte l'œuvre et ne rétribue celle-ci dans l'au-delà que si son auteur croit en Allah, lui obéit et a foi en tous Ses messagers (sur eux la paix). Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Quiconque désire [la vie] immédiate, Nous accordons ici-bas ce que Nous voulons, à qui Nous le voulons. Puis, Nous lui assignons l'Enfer où il brûlera méprisé et repoussé [de la miséricorde d'Allah].Et quiconque recherche l'au-delà et fournit les efforts qui y mènent, tout en étant croyant... alors l'effort de ceux-là sera récompensé. }[Sourate Al-Isrâ` (Le Voyage Nocturne : 17/18-19).Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Quiconque fait de bonnes œuvres, tout en étant croyant, son effort ne sera pas méconnu et Nous le lui inscrivons [à son actif]. }[Sourate Al-Anbiyâ` (Les Prophètes) : 21/94].Et Allah, Éxalté soit-Il, accepte uniquement les adorations qu'Il a légiférées et prescrites. Allah, Éxalté soit-Il, dit :{ Quiconque, donc, espère rencontrer son Seigneur, qu'il fasse de bonnes actions et qu'il n'associe dans son adoration aucun autre à son Seigneur. }[Sourate Al- Kahf (La Caverne) : 18/110].Ainsi, Il a clairement montré que l'œuvre n'est vertueuse qu'à partir du moment où elle a été légiférée et prescrite par Allah, que la personne est sincère envers Lui lors de l'accomplissement de celle-ci, qu'elle croit en Allah et déclare véridiques Ses Prophètes et Ses Messagers (sur eux la paix). Et concernant quiconque dont l'œuvre est autre que cela, Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Nous avons considéré leurs œuvres et Nous les avons réduites en poussière éparpillée. }[Sourate Al-Furqân (Le Critère) : 25/23].Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Ce jour-là, il y aura des visages humiliés,préoccupés, harassés.Ils brûleront dans un Feu ardent. }[Sourate Al-Ghâchiyah (L'Enveloppante) : 88/2 à 4].Ainsi donc, ces visages seront humiliés et harassés par l'œuvre accomplie, dès lors où celle-ci l'était sans une guidée de la part d'Allah ; Il a fait de l'Enfer la destination [de cette œuvre], car elle ne s'accomplit pas autrement que selon ce qu'Allah a légiféré ; bien plus, la personne a adoré Allah par le biais d'adorations nulles et non avenues et a suivi les têtes de l'égarement, celles-là même qui inventent de fausses religions invalides [qui ne sont que mécréance]. Par conséquent, l'œuvre vertueuse acceptée auprès d'Allah est celle qui est conforme à ce que le Messenger (sur lui la paix et le salut) a apporté. En effet, comment une personne peut-elle mécroire en Allah, tout en espérant être rétribué par Lui !?Et Allah n'accepte la foi que d'une personne qui croit en l'ensemble des Prophètes (sur eux tous la paix) ainsi qu'au message de Mouhammad (sur lui la paix et le salut). Précédemment, nous avons déjà mentionné certaines preuves à ce sujet dans le paragraphe (n°20). Et Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Le Messenger a cru en ce qui lui a été révélé de son Seigneur, ainsi que les croyants ; tous ont cru en Allah, en Ses Anges, en Ses livres et en Ses Messagers. Nous ne faisons aucune distinction entre Ses Messagers. Et ils ont dit : « Nous avons entendu et obéi, nous implorons Ton pardon, ô notre Seigneur ! Et c'est à Toi que sera le retour. » }[Sourate Al-Baqarah (La Vache) : 2/285].Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Ô vous qui croyez ! Restez fermes sur votre foi en Allah, en Son Messenger, au Livre qu'Il a fait descendre sur Son Messenger et au Livre qu'il a fait descendre avant. Quiconque ne croit pas en Allah, en Ses Anges, en Ses Livres, en Ses Messagers et au Jour dernier s'est certes égaré d'un égarement profond. }[Sourate An-Nissâ` (Les femmes) : 4/136].Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Et lorsqu'Allah prit cet engagement des Prophètes : « Chaque fois que Je vous accorderai un Livre et de la Sagesse, et qu'ensuite un Messenger viendra vous confirmer ce qui est avec vous, vous devez certes croire en lui et lui porter secours. » Il leur dit : « Consentez-vous et acceptez-vous Mon pacte à cette condition ? - Nous consentons ! dirent-ils. - Soyez-en donc témoins, dit Allah. Et Me voici, avec vous, parmi les témoins. » }[Sourate Âli 'Imrân (La Famille de 'Imrân) : 3/ 81].

{ Quiconque désire [la vie] immédiate, Nous accordons ici-bas ce que Nous voulons, à qui Nous le voulons. Puis, Nous lui assignons l'Enfer où il brûlera méprisé et repoussé [de la miséricorde d'Allah].

Et quiconque recherche l'au-delà et fournit les efforts qui y mènent, tout en étant croyant... alors l'effort de ceux-là sera récompensé. }

[Sourate Al-Isrâ` (Le Voyage Nocturne : 17/18-19).

Allah, Éxalté soit-Il, a dit :

{ Quiconque fait de bonnes œuvres, tout en étant croyant, son effort ne sera pas méconnu et Nous le lui inscrivons [à son actif]. }

[Sourate Al-Anbiyâ` (Les Prophètes) : 21/94].

Et Allah, Éxalté soit-Il, accepte uniquement les adorations qu'Il a légiférées et prescrites. Allah, Éxalté soit-Il, dit :

{ Quiconque, donc, espère rencontrer son Seigneur, qu'il fasse de bonnes actions et qu'il n'associe dans son adoration aucun autre à son Seigneur. }

[Sourate Al- Kahf (La Caverne) : 18/110].

Ainsi, Il a clairement montré que l'œuvre n'est vertueuse qu'à partir du moment où elle a été légiférée et prescrite par Allah, que la personne est sincère envers Lui lors de l'accomplissement de celle-ci, qu'elle croit en Allah et déclare véridiques Ses Prophètes et Ses Messagers (sur eux la paix). Et concernant quiconque dont l'œuvre est autre que cela, Allah, Éxalté soit-Il, a dit :

{ Nous avons considéré leurs œuvres et Nous les avons réduites en poussière éparpillée. }

[Sourate Al-Furqân (Le Critère) : 25/23].

Allah, Éxalté soit-Il, a dit :

{ Ce jour-là, il y aura des visages humiliés,

préoccupés, harassés.

Ils brûleront dans un Feu ardent. }

[Sourate Al-Ghâchiyah (L'Enveloppante) : 88/2 à 4].

Ainsi donc, ces visages seront humiliés et harassés par l'œuvre accomplie, dès lors où celle-ci l'était sans une guidée de la part d'Allah ; Il a fait de l'Enfer la destination [de cette œuvre], car elle ne s'accomplit pas autrement que selon ce qu'Allah a légiféré ; bien plus, la personne a adoré Allah par le biais d'adorations nulles et non avenues et a suivi les têtes de l'égarement, celles-là même qui inventent de fausses religions invalides [qui ne sont que mécréance]. Par conséquent, l'œuvre vertueuse acceptée auprès d'Allah est celle qui est conforme à ce que le Messager (sur lui la paix et le salut) a apporté. En effet, comment une personne peut-elle mécroire en Allah, tout en espérant être rétribuée par Lui !?

Et Allah n'accepte la foi que d'une personne qui croit en l'ensemble des Prophètes (sur eux tous la paix) ainsi qu'au message de Mouhammad (sur lui la paix et le salut). Précédemment, nous avons déjà mentionné certaines preuves à ce sujet dans le paragraphe (n°20). Et Allah, Éxalté soit-Il, a dit :

{ Le Messager a cru en ce qui lui a été révélé de son Seigneur, ainsi que les croyants ; tous ont cru en Allah, en Ses Anges, en Ses livres et en Ses Messagers. Nous ne faisons aucune distinction entre Ses Messagers. Et ils ont dit : « Nous avons entendu et obéi, nous implorons Ton pardon, ô notre Seigneur ! Et c'est à Toi que sera le retour. » }

[Sourate Al-Baqarah (La Vache) : 2/285].

Allah, Éxalté soit-Il, a dit :

{ Ô vous qui croyez ! Restez fermes sur votre foi en Allah, en Son Messager, au Livre qu'Il a fait descendre sur Son Messager et au Livre qu'il a fait descendre avant. Quiconque ne croit pas en Allah, en Ses Anges, en Ses Livres, en Ses Messagers et au Jour dernier s'est certes égaré d'un égarement profond. }

[Sourate An-Nissâ` (Les femmes) : 4/136].

Allah, Éxalté soit-Il, a dit :

{ Et lorsqu'Allah prit cet engagement des Prophètes : « Chaque fois que Je vous accorderai un Livre et de la Sagesse, et qu'ensuite un Messenger viendra vous confirmer ce qui est avec vous, vous devez certes croire en lui et lui porter secours. » Il leur dit : « Consentez-vous et acceptez-vous Mon pacte à cette condition ? - Nous consentons ! dirent-ils. - Soyez-en donc témoins, dit Allah. Et Me voici, avec vous, parmi les témoins. » }

[Sourate Âli 'Imrân (La Famille de 'Imrân) : 3/ 81].

41 - Le but de tous les messages divins est d'élever l'être humain par le biais de la religion de la vérité afin qu'il soit exclusivement un serviteur d'Allah, le Seigneur de l'Univers, et de le libérer de la servitude à l'homme, à la matière ou aux mythes. Ainsi, comme vous pouvez le constater, l'Islam ne sacralise pas les personnes. Il ne les élève pas plus qu'ils ne le méritent et il ne fait pas d'elles des seigneurs et des divinités.

Le but de tous les messages divins est d'élever l'homme par le biais de la religion de la vérité afin qu'il soit exclusivement un serviteur d'Allah, le Seigneur de l'Univers ; l'Islam libère l'homme de la servitude à la matière ou aux mythes. Le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Malheur à l'esclave du dinar, du dirham, du beau tissu épais et doux et de la toge noire aux fils cousus ! Si on lui donne, il est satisfait ; et si on ne lui donne pas, il n'est pas satisfait. » Şaḥīḥ Al-Boukhârî (6435) La personne droite ne s'humilie que devant Allah et, par conséquent, elle ne se fourvoie ni pour de l'argent, ni pour une position quelconque, une fonction ou une tribu. Et cette histoire dévoile au lecteur ce sur quoi étaient les gens avant le Message et comment ils sont devenus après celui-ci ! Lorsque les premiers musulmans ont émigré en Abyssinie et que le roi d'Abyssinie, à cette époque-là : le Négus, leur a demandé : « Quelle est cette religion pour laquelle vous vous êtes séparés de votre peuple sans pour autant entrer dans ma religion où dans l'une des religions des communautés [précédentes] ? » Ja'far ibn Abî Ṭâlib lui a dit : « Ô Roi ! Nous étions un peuple vivant dans l'ignorance du paganisme. Nous adorions des statues et nous mangions la chair des cadavres d'animaux, nous commettions diverses perversités, nous rompions les liens de parenté, et nous manquions aux règles de l'hospitalité. Le plus fort d'entre nous exploitait le plus faible. Nous demeurâmes en l'état jusqu'au jour où Allah nous envoya un Messenger d'entre nous dont nous connaissions tous la lignée, la véracité, la loyauté et l'intégrité. Il nous a alors appelé à Allah afin que nous Lui vouions un culte exclusif, nous L'adorions et nous abjurions de tout ce que nous adorions, nous et nos ancêtres en dehors d'Allah, que ce soit des pierres ou des idoles. Il nous a ordonné d'être véridique dans nos propos, de nous acquitter du dépôt, de maintenir le lien de parenté, d'être de bon voisinage, de nous abstenir de tout acte illicite, de verser le sang, de commettre des perversités, de préférer de faux témoignage, de spolier le bien de l'orphelin, de calomnier les femmes croyantes et chastes. Il nous a aussi ordonné d'adorer Allah, Seul, de ne rien Lui associer. Il nous a encore ordonné [d'effectuer] la prière, [de verser] l'aumône et [d'accomplir] le jeûne. Il a dit : " Il lui a énuméré divers préceptes de l'Islam. " Alors, nous l'avons déclaré véridique, nous avons cru en lui et nous l'avons suivi pour ce qu'il avait apporté avec lui. Ainsi, nous avons adoré Allah, Seul, et nous ne Lui avons plus rien associé.

Nous avons déclaré illicite ce qu'il nous a rendu illicite et nous avons déclaré licite ce qu'il nous a rendu licite... » Rapporté par Aḥmad (1740), avec une légère différence ; Aboû Nou'aym dans : Ḥilyatou-l-Awliyâ' (1/115), de manière résumée. Ainsi, comme vous le voyez, l'Islam ne sacralise pas les personnes ; il ne les élève pas non plus au-dessus de leur position et il en fait encore moins des seigneurs et des dieux. Allah, Éxalté soit-Il, a dit : { Dis : « Ô gens du Livre ! Venez à une parole commune entre nous et vous à ce que nous n'adorions qu'Allah [Seul], et que nous ne Lui associions rien et que nous ne nous prenions pas les uns les autres comme seigneurs en dehors d'Allah. » Et s'ils se détournent, dites : « Soyez donc témoins que, nous, nous sommes [entièrement] soumis [à Allah] ! » } [Sourate Âli 'Imrân (La Famille de 'Imrân) : 3/ 64]. Allah, Éxalté soit-Il, a dit : { Et il ne vous commande pas non plus de prendre pour seigneurs Anges et Prophètes. Vous commanderait-il la mécréance après que vous soyez devenus Musulmans ? } [Sourate Âli 'Imrân (La Famille de 'Imrân) : 3/ 80]. Et le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Ne m'encensez pas comme les chrétiens l'ont fait avec le fils de Marie ! En effet, je ne suis qu'un serviteur, alors dites : Le serviteur d'Allah et Son messager. » Ṣaḥîḥ Al-Boukhârî (3445)

« Malheur à l'esclave du dinar, du dirham, du beau tissu épais et doux et de la toge noire aux fils cousus ! Si on lui donne, il est satisfait ; et si on ne lui donne pas, il n'est pas satisfait. »

Ṣaḥîḥ Al-Boukhârî (6435)

La personne droite ne s'humilie que devant Allah et, par conséquent, elle ne se fourvoie ni pour de l'argent, ni pour une position quelconque, une fonction ou une tribu. Et cette histoire dévoile au lecteur ce sur quoi étaient les gens avant le Message et comment ils sont devenus après celui-ci !

Lorsque les premiers musulmans ont émigré en Abyssinie et que le roi d'Abyssinie, à cette époque-là : le Négus, leur a demandé :

« Quelle est cette religion pour laquelle vous vous êtes séparés de votre peuple sans pour autant entrer dans ma religion où dans l'une des religions des communautés [précédentes] ? »

Ja'far ibn Abî Ṭâlib lui a dit :

« Ô Roi ! Nous étions un peuple vivant dans l'ignorance du paganisme. Nous adorions des statues et nous mangions la chair des cadavres d'animaux, nous commettions diverses perversités, nous rompions les liens de parenté, et nous manquions aux règles de l'hospitalité. Le plus fort d'entre nous exploitait le plus faible. Nous demeurâmes en l'état jusqu'au jour où Allah nous envoya un Messager d'entre nous dont nous connaissions tous la lignée, la véracité, la loyauté et l'intégrité. Il nous a alors appelé à Allah afin que nous Lui vouions un culte exclusif, nous L'adorions et nous abjurions de tout ce que nous adorions, nous et nos ancêtres en dehors d'Allah, que ce soit des pierres ou des idoles. Il nous a ordonné d'être véridique dans nos propos, de nous acquitter du dépôt, de maintenir le lien de parenté, d'être de bon voisinage, de nous abstenir de tout acte illicite, de verser le sang, de commettre des perversités, de préférer de faux témoignage, de spolier le bien de l'orphelin, de calomnier les femmes croyantes et chastes. Il nous a aussi ordonné d'adorer Allah, Seul, de ne rien Lui associer. Il nous a encore ordonné [d'effectuer] la prière, [de verser] l'aumône et [d'accomplir] le jeûne. Il a dit : " Il lui a énuméré divers préceptes de l'Islam. " Alors, nous l'avons déclaré véridique, nous avons cru en lui et nous l'avons suivi pour ce qu'il avait apporté avec lui. Ainsi, nous avons adoré Allah, Seul, et nous ne Lui avons plus rien associé. Nous avons déclaré illicite ce qu'il nous a rendu illicite et nous avons déclaré licite ce qu'il nous a rendu licite... »

Rapporté par Aḥmad (1740), avec une légère différence ; Aboû Nou'aym dans : Ḥilyatou-l-Awliyâ' (1/115), de manière résumée.

Ainsi, comme vous le voyez, l'Islam ne sacralise pas les personnes ; il ne les élève pas non plus au-dessus de leur position et il en fait encore moins des seigneurs et des dieux.

Allah, Éxalté soit-Il, a dit :

{ Dis : « Ô gens du Livre ! Venez à une parole commune entre nous et vous à ce que nous n'adorions qu'Allah [Seul], et que nous ne Lui associions rien et que nous ne nous prenions pas les uns les autres comme seigneurs en dehors d'Allah. » Et s'ils se détournent, dites : « Soyez donc témoins que, nous, nous sommes [entièrement] soumis [à Allah] ! » }

[Sourate Âli 'Imrân (La Famille de 'Imrân) : 3/ 64].

Allah, Éxalté soit-Il, a dit :

{ Et il ne vous commande pas non plus de prendre pour seigneurs Anges et Prophètes. Vous commanderait-il la mécréance après que vous soyez devenus Musulmans ? }

[Sourate Âli 'Imrân (La Famille de 'Imrân) : 3/ 80].

Et le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit :

« Ne m'encensez pas comme les chrétiens l'ont fait avec le fils de Marie ! En effet, je ne suis qu'un serviteur, alors dites : Le serviteur d'Allah et Son messager. »

Ṣaḥīḥ Al-Boukhârī (3445)

42 - Allah a instauré le repentir en Islam : c'est le retour de l'homme vers son Seigneur et l'abandon du péché. L'Islam efface les péchés commis avant la conversion, et le repentir absout les péchés passés. Personne n'a donc besoin de confesser ses péchés devant qui que ce soit.

Allah a prescrit le repentir dans l'Islam : c'est le retour de l'homme vers son Seigneur et l'abandon du péché. Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Et repentez-vous tous devant Allah, Ô croyants, afin que vous récoltiez le succès. }[Sourate An-Noûr (La Lumière) : 24/31].Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Ne savent-ils pas qu'Allah accepte le repentir de Ses serviteurs et reçoit les aumônes, et qu'Allah est Celui qui accueille le repentir, Celui qui fait Miséricorde ? }[Sourate At-Tawbah (Le Repentir) : 9/104].Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ C'est Lui qui accepte le repentir de Ses serviteurs, pardonne les méfaits et sait ce que vous faites. }[Sourate Ach-Chûrâ (La consultation) : 42/ 25]Et le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit :« Certes Allah se réjouit plus du repentir de Son serviteur croyant qu'un homme qui, se trouvant dans une terre désertique avec sa monture sur laquelle il y a sa nourriture et sa boisson, s'endort, puis se réveille et [constate que] celle-ci est partie. Il s'en va donc à sa recherche, jusqu'à en être assoiffé, et se dit alors en lui-même : "Je retourne à l'endroit où j'étais, et je m'y endors jusqu'à ce que je meures !" [Arrivé], il pose sa tête sur son bras [et s'endort] en attendant la mort. C'est alors qu'il se réveille et voit, tout près de lui, sa monture portant sur elle sa nourriture et sa boisson. Ainsi donc, Allah se réjouit plus du repentir de Son serviteur croyant que cette personne qui vient de retrouver sa monture et toutes ses provisions de voyage ! »Ṣaḥīḥ Mouslim (2744)L'Islam efface les péchés commis avant la conversion et le repentir absout les péchés passés. Allah, Éxalté soit-Il, dit :{ Dis à ceux qui ne croient pas que s'ils mettent fin [à leur mécréance], on leur pardonnera ce qui s'est passé ; et s'ils récidivent, ils subiront certes le sort des premiers qui les ont précédés. }[Sourate Al-Anfâl (Les Prises de Guerre) : 8/38].Allah a appelé les chrétiens au repentir. En effet, Il a dit, Exaltée soit Son affaire :{ Ne vont-ils donc pas se repentir à Allah et implorer Son pardon ? Allah est Pardonneur et Miséricordieux. }[Sourate Al-Mâ'idah (La Table Servie) : 5/74].Et Allah a vivement encouragé l'ensemble des personnes désobéissantes et des pécheurs au repentir. Il a dit, Éxalté soit-Il :{ Dis : « Ô Mes serviteurs qui avez commis des excès à votre propre détriment, ne désespérez pas de la miséricorde d'Allah. Certes, Allah pardonne tous les péchés. Et c'est certes, Lui, le Pardonneur, le Miséricordieux. » }[Sourate Az-Zumar (Les Groupes) : 39/53].Lorsque [le Compagnon] 'Amr ibn Al-'Âṣ (qu'Allah l'agrée, lui et son père) se décida à devenir musulman, il craignit que ses péchés commis avant l'Islam ne lui soient pas pardonnés. Relatant cet événement, il dit :« Lorsqu' Allah, à Lui la Puissance et la Grandeur, mit l'Islam dans mon cœur, je me suis rendu auprès du Prophète (sur lui la paix et le salut) afin de lui prêter serment d'allégeance. Il m'a alors tendu la main, mais j'ai dit : "Ô

Messenger d'Allah ! Je ne te prêterai serment d'allégeance que si tu me pardonnes mes péchés précédents !" Alors, le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) m'a dit : "Ô 'Amr ! N'as tu pas su que l'émigration efface tout ce qui a précédé comme péchés commis ? Ô 'Amr ! N'as tu pas su que l'Islam efface tout ce qui a précédé comme péchés commis ?" » Rapporté par Mouslim (121), de manière longue et dans des termes proches ; et par Aḥmad (17827) dont la version est celle citée ici.

{ Et repentez-vous tous devant Allah, Ô croyants, afin que vous récoltiez le succès. }

[Sourate An-Noûr (La Lumière) : 24/31].

Allah, Éxalté soit-Il, a dit :

{ Ne savent-ils pas qu'Allah accepte le repentir de Ses serviteurs et reçoit les aumônes, et qu'Allah est Celui qui accueille le repentir, Celui qui fait Miséricorde ? }

[Sourate At-Tawbah (Le Repentir) : 9/104].

Allah, Éxalté soit-Il, a dit :

{ C'est Lui qui accepte le repentir de Ses serviteurs, pardonne les méfaits et sait ce que vous faites. }

[Sourate Ach-Chûrâ (La consultation) : 42/ 25]

Et le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit :

« Certes Allah se réjouit plus du repentir de Son serviteur croyant qu'un homme qui, se trouvant dans une terre désertique avec sa monture sur laquelle il y a sa nourriture et sa boisson, s'endort, puis se réveille et [constate que] celle-ci est partie. Il s'en va donc à sa recherche, jusqu'à en être assoiffé, et se dit alors en lui-même : "Je retourne à l'endroit où j'étais, et je m'y endors jusqu'à ce que je meures !" [Arrivé], il pose sa tête sur son bras [et s'endort] en attendant la mort. C'est alors qu'il se réveille et voit, tout près de lui, sa monture portant sur elle sa nourriture et sa boisson. Ainsi donc, Allah se réjouit plus du repentir de Son serviteur croyant que cette personne qui vient de retrouver sa monture et toutes ses provisions de voyage ! »

Ṣaḥîḥ Mouslim (2744)

L'Islam efface les péchés commis avant la conversion et le repentir absout les péchés passés. Allah, Éxalté soit-Il, dit :

{ Dis à ceux qui ne croient pas que s'ils mettent fin [à leur mécréance], on leur pardonnera ce qui s'est passé ; et s'ils récidivent, ils subiront certes le sort des premiers qui les ont précédés. }

[Sourate Al-Anfâl (Les Prises de Guerre) : 8/38].

Allah a appelé les chrétiens au repentir. En effet, Il a dit, Exaltée soit Son affaire :

{ Ne vont-ils donc pas se repentir à Allah et implorer Son pardon ? Allah est Pardonneur et Miséricordieux. }

[Sourate Al-Mâ'idah (La Table Servie) : 5/74].

Et Allah a vivement encouragé l'ensemble des personnes désobéissantes et des pécheurs au repentir. Il a dit, Éxalté soit-Il :

{ Dis : « Ô Mes serviteurs qui avez commis des excès à votre propre détriment, ne désespérez pas de la miséricorde d'Allah. Certes, Allah pardonne tous les péchés. Et c'est certes, Lui, le Pardonneur, le Miséricordieux. » }

[Sourate Az-Zumar (Les Groupes) : 39/53].

Lorsque [le Compagnon] 'Amr ibn Al-Âṣ (qu'Allah l'agrée, lui et son père) se décida à devenir musulman, il craignit que ses péchés commis avant l'Islam ne lui soient pas pardonnés. Relatant cet événement, il dit :

« Lorsqu' Allah, à Lui la Puissance et la Grandeur, mit l'Islam dans mon cœur, je me suis rendu auprès du Prophète (sur lui la paix et le salut) afin de lui prêter serment d'allégeance. Il m'a alors tendu la main, mais j'ai dit : "Ô Messenger d'Allah ! Je ne te prêterai serment d'allégeance que si tu me pardonnes mes péchés précédents !" Alors, le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) m'a dit : "Ô 'Amr ! N'as tu pas su que l'émigration efface tout ce qui a précédé comme péchés commis ? Ô 'Amr ! N'as tu pas su que l'Islam efface tout ce qui a précédé comme péchés commis ?" »

Rapporté par Mouslim (121), de manière longue et dans des termes proches ; et par Ahmad (17827) dont la version est celle citée ici.

43 - En Islam, la relation entre Allah et les individus est directe. Tu n'as donc pas besoin d'un intermédiaire entre toi et Lui. Ainsi, l'Islam interdit de diviniser l'être humain ou d'en faire un associé d'Allah dans Sa seigneurie ou sa divinité.

En Islam, l'homme n'a pas à confesser ses péchés devant un autre homme. Car la relation entre l'homme et Allah est directe, sans besoin d'avoir recours à un quelconque intermédiaire entre toi et Lui. Nous avons vu, dans le paragraphe (n°36), qu'Allah, Éxalté soit-Il, a appelé l'ensemble des hommes au repentir et à revenir vers Lui ; de même, Il a interdit aux hommes de prendre les Prophètes et les Anges comme des intermédiaires entre Lui et Son adoration. Allah, Éxalté soit-Il, a dit : { Et il ne vous commande pas non plus de prendre pour seigneurs Anges et Prophètes. Vous commanderait-il la mécréance après que vous soyez devenus Musulmans ? } [Sourate Âli 'Imrân (La Famille de 'Imrân) : 3/ 80]. Par conséquent, comme tu le vois, l'Islam a interdit que l'on fasse de l'être humain une divinité ou qu'on le considère comme un associé à Allah dans Sa seigneurie ou Sa divinité. Allah, Éxalté soit-Il, a dit à propos des chrétiens : { Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines, ainsi que le Messie fils de Marie, pour Seigneurs en dehors d'Allah, alors qu'on ne leur a ordonné que d'adorer un Dieu Unique. Il n'est de divinité digne d'adoration que Lui ! Gloire à et Pureté à Lui ! Il est au-dessus de ce qu'ils [Lui] associent. } [Sourate At-Tawbah (Le Repentir) : 9/31]. Allah a réprimandé les mécréants pour avoir pris des intermédiaires entre eux et Lui. En effet, Il a dit, Éxalté soit-Il : { C'est à Allah qu'appartient la religion pure. Tandis que ceux qui prennent des protecteurs en dehors de Lui (disent) : « Nous ne les adorons que pour qu'ils nous rapprochent davantage d'Allah. » En vérité, Allah jugera entre eux ce sur quoi ils divergent. Certes, Allah ne guide pas celui qui est menteur et grand ingrat. } [Sourate Az-Zumar (Les Groupes) : 39/3]. Allah, Éxalté soit-Il, a clairement énoncé que les idolâtres, les gens de la période préislamique, prenaient des intermédiaires entre eux et Lui, prétextant qu'ils ne faisaient que les rapprocher d'Allah. Et dès lors où Allah a interdit aux hommes de prendre les Prophètes ou les Anges comme intermédiaires entre Lui et eux, autre qu'eux est encore moins à même de l'être. Comment [en serait-il ainsi] alors que les Prophètes et les Envoyés (sur eux tous la paix) s'empressaient eux-mêmes de se rapprocher d'Allah ? Concernant la situation des Prophètes et des Envoyés (sur eux la paix), Allah, Éxalté soit-Il, a dit : { Certes, ils s'empressaient de faire le bien et Nous invoquaient par espoir et par crainte. Et ils étaient humbles devant Nous. } [Sourate Al-Anbiyâ` (Les Prophètes) : 21/90]. Allah, Éxalté soit-Il, a dit : { Ceux qu'ils invoquent cherchent eux-mêmes un moyen de se rapprocher au mieux de leur Seigneur. Ils espèrent Sa miséricorde et redoutent Son châtimeur. Le châtimeur de ton Seigneur est certes redoutable ! } [Sourate Al-Isrâ` (Le Voyage Nocturne) : 17/57]. C'est-à-dire : Certes, ceux que vous invoquez en dehors d'Allah - parmi les Prophètes et les vertueux - eux-mêmes se rapprochent d'Allah, espèrent Sa miséricorde et craignent Son châtimeur. Par conséquent, comment seraient-ils invoqués eux, à la place d'Allah ?

{ Et il ne vous commande pas non plus de prendre pour seigneurs Anges et Prophètes. Vous commanderait-il la mécréance après que vous soyez devenus Musulmans ? }

[Sourate Âli 'Imrân (La Famille de 'Imrân) : 3/ 80].

Par conséquent, comme tu le vois, l'Islam a interdit que l'on fasse de l'être humain une divinité ou qu'on le considère comme un associé à Allah dans Sa seigneurie ou Sa divinité. Allah, Éxalté soit-Il, a dit à propos des chrétiens :

{ Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines, ainsi que le Messie fils de Marie, pour Seigneurs en dehors d'Allah, alors qu'on ne leur a ordonné que d'adorer un Dieu Unique. Il n'est de divinité digne d'adoration que Lui ! Gloire à et Pureté à Lui ! Il est au-dessus de ce qu'ils [Lui] associent. }

[Sourate At-Tawbah (Le Repentir) : 9/31].

Allah a réprimandé les mécréants pour avoir pris des intermédiaires entre eux et Lui. En effet, Il a dit, Éxalté soit-Il :

{ C'est à Allah qu'appartient la religion pure. Tandis que ceux qui prennent des protecteurs en dehors de Lui (disent) : « Nous ne les adorons que pour qu'ils nous rapprochent davantage d'Allah. » En vérité, Allah jugera entre eux ce sur quoi ils divergent. Certes, Allah ne guide pas celui qui est menteur et grand ingrat. }

[Sourate Az-Zumar (Les Groupes) : 39/3].

Allah, Éxalté soit-Il, a clairement énoncé que les idolâtres, les gens de la période la période préislamique, prenaient des intermédiaires entre eux et Lui, prétextant qu'ils ne faisaient que les rapprocher d'Allah.

Et dès lors où Allah a interdit aux hommes de prendre les Prophètes ou les Anges comme intermédiaires entre Lui et eux, autre qu'eux est encore moins à même de l'être. Comment [en serait-il ainsi] alors que les Prophètes et les Envoyés (sur eux tous la paix) s'empressaient eux-mêmes de se rapprocher d'Allah ? Concernant la situation des Prophètes et des Envoyés (sur eux la paix), Allah, Éxalté soit-Il, a dit :

{ Certes, ils s'empressaient de faire le bien et Nous invoquaient par espoir et par crainte. Et ils étaient humbles devant Nous. }

[Sourate Al-Anbiyâ` (Les Prophètes) : 21/90].

Allah, Éxalté soit-Il, a dit :

{ Ceux qu'ils invoquent cherchent eux-mêmes un moyen de se rapprocher au mieux de leur Seigneur. Ils espèrent Sa miséricorde et redoutent Son châtement. Le châtement de ton Seigneur est certes redoutable ! }

[Sourate Al-Isrâ` (Le Voyage Nocturne : 17/57].

C'est-à-dire : Certes, ceux que vous invoquez en dehors d'Allah - parmi les Prophètes et les vertueux - eux-mêmes se rapprochent d'Allah, espèrent Sa miséricorde et craignent Son châtement. Par conséquent, comment seraient-ils invoqués eux, à la place d'Allah ?

44 - Pour clore cette épître, rappelons nous que les gens appartenant à des époques différentes, à des nationalités différentes, à des pays différents, au sein de la société humaine toute entière, ont tous des pensées et des objectifs qui leur sont propres, de même que

leurs environnements et leurs œuvres sont divers. Ils ont donc besoin d'un guide qui les oriente, d'une organisation qui les réunisse et d'une autorité qui les protège. C'est ainsi que les nobles Messagers (sur eux la paix et le salut) ont été chargés de cette mission à travers la Révélation qu'ils ont reçue d'Allah, Gloire et Pureté à Lui : Ils guident les gens vers le chemin du bien et de la droiture, ils les réunissent autour de la Loi d'Allah et ils jugent entre eux en toute vérité. En fonction de leurs réponses à l'appel de ces Messagers et de la proximité de leur époque de [ce qu'enjoignent les] messages divins, les affaires des gens se réformeront. Allah a parachevé les messages divins par celui du Messenger Mouḥammad (sur lui la paix et le salut). Il a prescrit à ce message la pérennité et en a fait pour les gens une guidance, une miséricorde, une lumière et une orientation vers la voie menant à Lui, Glorifié soit-Il.

Lorsque l'égarement augmenta, que l'ignorance se répandit de manière générale et que les idoles furent adorées, Allah envoya son Prophète Mouḥammad (sur lui la paix et le salut) avec la guidée et la religion de vérité afin qu'il fasse sortir les gens des ténèbres de la mécréance, de l'ignorance et de l'idolâtrie vers la foi et la guidée.

45 - C'est pourquoi je t'invite - qui que tu sois - à te lever pour Allah, sincèrement, affranchi de l'imitation aveugle et des habitudes héritées, à savoir qu'après ta mort tu retourneras vers ton Seigneur, à méditer sur toi-même et sur

l'univers qui t'entoure. Sois soumis à Allah [c'est le sens de : Musulman] et tu seras heureux dans ta vie d'ici-bas et dans ton au-delà. Et si tu souhaites devenir Musulman, tu n'as qu'à attester : « Il n'est de divinité [digne d'adoration] qu'Allah et Mouhammad (sur lui la paix et le salut) est le Messager d'Allah » ; te désavouer de tout ce qu'on adore en dehors d'Allah et de croire qu'Il ressuscitera ceux qui sont dans les tombes et que le Jugement et la Rétribution sont vérités. Si tu attestes de ceci, alors assurément tu es devenu musulman. Après cela, il t'incombe d'adorer Allah à travers ce qu'Il a légiféré, notamment : la Prière, l'Aumône obligatoire, le Jeûne et le Pèlerinage si tu en as les moyens.

C'est pourquoi, je t'invite - qui que tu sois - à te lever pour Allah, sincèrement, affranchi de l'imitation aveugle et des habitudes héritées, de la même manière qu'Allah, Éxalté soit-Il, t'a appelé à travers Sa parole :{ Dis : « Je ne vous exhorte qu'à une chose : que pour Allah vous vous leviez, par deux ou isolément, et qu'ensuite vous réfléchissiez. Votre compagnon (Mouhammad) n'est nullement possédé : il n'est pour vous qu'un avertisseur annonçant un dur châtement. » }[Sourate Sabâ' : 34/46].Et que tu saches qu'après ta mort, tu reviendras vers ton Seigneur. Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Et que l'homme n'obtient rien d'autre que ce à quoi qu'il s'est efforcé ;Et que son effort, bientôt, lui sera présenté [au Jour du Jugement].Ensuite, il en sera rétribué de la rétribution la plus complète,Et que c'est à ton Seigneur que tout aboutit,[Sourate An-Najm (L'Étoile) : 53/39 à 42].Et que tu regardes en toi-même ainsi que dans l'univers autour de toi. Allah, Éxalté soit-Il, dit :{ N'ont-ils pas médité sur le royaume des cieux et de la terre, sur toute chose qu'Allah a créée, et sur leur terme qui est peut-être déjà proche ? En quelle parole croiront-ils après cela ? }[Sourate Al-A'râf (Les parties hautes [de la Muraille]) : 7/185].Accepte l'Islam et tu seras heureux dans ta vie d'ici-bas et celle de l'au-delà. Et si tu souhaites devenir musulman, tu n'as qu'à attester qu'il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah et que Mouhammad est le Messager d'Allah.Et lorsque le Messager (sur lui la paix et le salut) a envoyé Mou'adh (qu'Allah l'agrée) au Yémen en tant que prédicateur à l'Islam, il lui a dit :« Tu vas te rendre chez un peuple faisant partie des gens du Livre. Appelle-les donc à attester qu'il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah et que je suis le Messager d'Allah. S'ils t'obéissent en cela, enseigne-leur qu'Allah leur a rendu obligatoire l'accomplissement de cinq prières, de jour comme de nuit. S'ils t'obéissent en cela, enseigne-leur qu'Allah leur a rendu obligatoire [le versement d'] une aumône prélevée sur les plus riches d'entre eux et redistribuée aux plus pauvres. S'ils t'obéissent en cela, attention à ne pas prendre leurs biens les plus précieux ! »Şahîh Mouslim (19).Et à désavouer de tout ce qui est adoré en dehors d'Allah ; et le désaveu de tout ce qui est adoré en dehors d'Allah correspond au Monothéisme Pur, la religion et la voie d'Abraham (sur lui la paix).

Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Vous avez certes un bel exemple [à suivre] en Abraham et en ceux qui étaient avec lui, lorsqu'ils dirent à leur peuple : « Nous vous désavouons, vous et ce que vous adorez en dehors d'Allah. Nous vous renions. Entre vous et nous, l'inimitié et la haine sont à jamais déclarées jusqu'à ce que vous croyiez en Allah, Seul ! » }[Sourate Al-Mumtaḥanah (L'Éprouvée) : 60/4].Et croire qu'Allah ressuscitera quiconque se trouve dans les tombes. Allah, Éxalté soit-Il, a dit :{ Il en est ainsi parce qu'Allah est [l'Unique Dieu] véritable, qu'Il rend la vie aux morts et qu'Il est Omnipotent.Et que l'Heure arrivera, pas de doute à son sujet, et qu'Allah ressuscitera ceux qui sont dans les tombes. }[Sourate Al-Ḥajj (Le Pèlerinage) : 22/6-7].Et que le jugement et la rétribution sont vérité. Allah, Éxalté soit-Il, dit :{ Allah a créé les cieux et la terre en toute vérité ; afin que chaque âme soit rétribuée selon ce qu'elle a acquis. Et ils ne seront pas lésés. }[Sourate Al-Jâthiyah (L'Agenouillée) : 45/22].

{ Dis : « Je ne vous exhorte qu'à une chose : que pour Allah vous vous leviez, par deux ou isolément, et qu'ensuite vous réfléchissiez. Votre compagnon (Mouḥammad) n'est nullement possédé : il n'est pour vous qu'un avertisseur annonçant un dur châtement. » }

[Sourate Sabâ' : 34/46].

Et que tu saches qu'après ta mort, tu reviendras vers ton Seigneur. Allah, Éxalté soit-Il, a dit :

{ Et que l'homme n'obtient rien d'autre que ce à quoi qu'il s'est efforcé ;

Et que son effort, bientôt, lui sera présenté [au Jour du Jugement].

Ensuite, il en sera rétribué de la rétribution la plus complète,

Et que c'est à ton Seigneur que tout aboutit,

[Sourate An-Najm (L'Étoile) : 53/39 à 42].

Et que tu regardes en toi-même ainsi que dans l'univers autour de toi. Allah, Éxalté soit-Il, dit :

{ N'ont-ils pas médité sur le royaume des cieux et de la terre, sur toute chose qu'Allah a créée, et sur leur terme qui est peut-être déjà proche ? En quelle parole croiront-ils après cela ? }

[Sourate Al-A'râf (Les parties hautes [de la Muraille]) : 7/185].

Accepte l'Islam et tu seras heureux dans ta vie d'ici-bas et celle de l'au-delà. Et si tu souhaites devenir musulman, tu n'as qu'à attester qu'il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah et que Mouḥammad est le Messager d'Allah.

Et lorsque le Messager (sur lui la paix et le salut) a envoyé Mou'âdh (qu'Allah l'agrée) au Yémen en tant que prédicateur à l'Islam, il lui a dit :

« Tu vas te rendre chez un peuple faisant partie des gens du Livre. Appelle-les donc à attester qu'il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah et que je suis le Messager d'Allah. S'ils t'obéissent en cela, enseigne-leur qu'Allah leur a rendu obligatoire l'accomplissement de cinq prières, de jour comme de nuit. S'ils t'obéissent en cela, enseigne-leur qu'Allah leur a rendu obligatoire [le versement d'] une aumône prélevée sur les plus riches d'entre eux et redistribuée aux plus pauvres. S'ils t'obéissent en cela, attention à ne pas prendre leurs biens les plus précieux ! »

Ṣaḥîḥ Mouslim (19).

Et à désavouer de tout ce qui est adoré en dehors d'Allah ; et le désaveu de tout ce qui est adoré en dehors d'Allah correspond au Monothéisme Pur, la religion et la voie d'Abraham (sur lui la paix). Allah, Éxalté soit-Il, a dit :

{ Vous avez certes un bel exemple [à suivre] en Abraham et en ceux qui étaient avec lui, lorsqu'ils dirent à leur peuple : « Nous vous désavouons, vous et ce que vous adorez en dehors d'Allah. Nous vous renions. Entre vous et nous, l'inimitié et la haine sont à jamais déclarées jusqu'à ce que vous croyiez en Allah, Seul ! » }

[Sourate Al-Mumtaḥanah (L'Éprouvée) : 60/4].

Et croire qu'Allah ressuscitera quiconque se trouve dans les tombes. Allah, Éxalté soit-Il, a dit :

{ Il en est ainsi parce qu'Allah est [l'Unique Dieu] véritable, qu'Il rend la vie aux morts et qu'Il est Omnipotent.

Et que l'Heure arrivera, pas de doute à son sujet, et qu'Allah ressuscitera ceux qui sont dans les tombes. }

[Sourate Al-Hajj (Le Pèlerinage) : 22/6-7].

Et que le jugement et la rétribution sont vérité. Allah, Éxalté soit-Il, dit :

{ Allah a créé les cieux et la terre en toute vérité ; afin que chaque âme soit rétribuée selon ce qu'elle a acquis. Et ils ne seront pas lésés. }

[Sourate Al-Jâthiyah (L'Agenouillée) : 45/22].

Ainsi donc, si tu as témoigné de ce témoignage, alors certes, tu es devenu musulman. Par conséquent, après cela, il ne te reste plus qu'à adorer Allah de la manière dont Il l'a prescrit que cela concerne : la prière, l'aumône, le jeûne et le Pèlerinage si tu as la capacité de t'y rendre, etc.

Copie écrite le 19 Dhul Qi'dah 1441 de l'Hégire ; [correspondant au 10 juillet 2020].

Auteur : Le Professeur, Docteur. Mouḥammad ibn 'AbdiLlah As-Suḥaym.

Ancien professeur de la croyance musulmane, département des études Islamiques.

Faculté d'éducation, Université du Roi Saoud.

Riyad, Royaume d'Arabie Saoudite.

L'Islam.....	1
Description sommaire de l'Islam tel qu'il est mentionné dans le Noble Coran et la Tradition prophétique.....	1
1 - L'Islam est le message d'Allah [Dieu L'Unique] adressé à toute l'humanité, c'est le message divin éternel qui clôture tous les messages divins précédents.	2
2 - L'Islam n'est pas une religion spécifique à une ethnie ou à un peuple en particulier. Plutôt, c'est la religion qu'Allah agréé pour toute l'humanité.	2
3 - L'Islam est le message divin qui vient parachever les messages qu'ont apporté les Prophètes et les Envoyés précédents (sur eux la paix et le salut) à leurs communautés respectives.....	3
4 - Tous les Prophètes (sur eux la paix) ont la même religion, mais leurs législations sont différentes.	3
5 - A l'instar de tous les Prophètes, dont Noé, Abraham, Moïse, Salomon, David et Jésus (sur eux la paix), l'Islam appelle à croire que le Seigneur est Allah le Créateur, le Pourvoyeur, Celui qui donne la vie, Celui qui donne la mort, le Détenteur de la souveraineté, Celui qui administre l'affaire, Le Compatissant et Celui qui fait Miséricorde.....	4
6 - Allah, Gloire et Pureté à Lui et qu'Il soit Exalté, est le Créateur. Il est le Seul qui mérite d'être adoré et que rien ni personne d'autre ne soit adoré avec Lui.....	5
7 - Allah est le Créateur de l'univers et de tout ce qui s'y trouve, ce que nous voyons et ce que nous ne voyons pas. Toute chose en dehors de Lui est une créature parmi Ses créatures ; et Allah a créé les cieux et la Terre en six jours.....	7
8 - Allah, Gloire et Pureté à Lui et qu'Il soit Exalté, n'a pas d'associé dans Sa souveraineté, Sa création, Son administration ou Son adoration.	7
9 - Allah, Gloire et Pureté à Lui, n'a jamais engendré et n'a pas été engendré non plus. Rien n'est égal à Lui et rien ne Lui ressemble.....	8
10 - Allah, Gloire et Pureté à Lui et qu'Il soit Exalté, ne s'incarne et ne se matérialise dans rien parmi Sa création.	9
11 - Allah, Gloire et Pureté à Lui et qu'Il soit Exalté, est Compatissant envers Ses serviteurs et Celui qui leur fait Miséricorde. C'est pourquoi, Il a envoyé les Prophètes et révélé les Livres.....	9
12 - Allah est le Seigneur, Celui qui fait Miséricorde. C'est Lui Seul qui jugera les créatures le Jour de la Résurrection, lorsqu'Il les ressuscitera toutes de leurs tombes. Il récompensera chaque personne en fonction de ce qu'elle aura œuvré, en bien ou en mal. Quiconque aura accompli des bonnes œuvres tout en étant croyant, aura les délices éternels ; et quiconque aura mécré et commis de mauvaises actions, subira le châtement immense dans l'au-delà.	10
13 - Allah, Gloire et Pureté à Lui et qu'Il soit Exalté, a créé Adam de terre. Il a multiplié sa descendance après lui. De ce fait, dans leur origine, tous les hommes sont égaux. Nulle préférence n'est accordée à une ethnie par rapport à une autre, ni à un peuple par rapport à un autre si ce n'est en fonction de la piété.....	11
14 - Tout nouveau-né naît selon la disposition naturelle innée (Al-Fiṭrah).	12
15 - Aucun être humain ne naît fautif ou en héritant de la faute d'autrui.....	12
16 - L'objectif suprême de la création des hommes est l'adoration d'Allah, Seul.	13
17 - L'Islam a honoré l'être humain, homme et femme, et lui a garanti tous ses droits. Il a fait de lui un être responsable de ses choix, de ses actes et de ses agissements. L'être humain est par conséquent responsable de toute action portant préjudice à lui-même ou aux autres.	13
18 - L'homme et la femme sont égaux face à cette responsabilité. Ils sont égaux dans la récompense et la rétribution divines.	14

19 - L'Islam a honoré la femme et a considéré les femmes comme étant les sœurs des hommes. Il a confié la responsabilité financière du foyer à l'homme, dans le cadre de ses moyens. L'homme doit donc subvenir aux besoins de sa fille, de sa mère - s'il est père et en a les moyens - ainsi qu'à ceux de son épouse..... 15

20 - La mort n'est pas l'extinction éternelle. Il s'agit du passage de la demeure de l'action à la demeure de la rétribution et concerne le corps et l'âme. La mort de l'âme réside dans sa séparation du corps. Puis, à la Résurrection, au Jour du Jugement, elle retournera à ce corps. Après la mort, l'âme ne se réincarne pas dans un autre corps. 16

21 - L'Islam appelle à la foi et aux fondements majeurs de la foi, à savoir : la foi en Allah, en Ses Anges, aux Livres divins tels que la Torah, l'Évangile, les Psaumes - avant leur altération - et au Coran ; la foi en l'ensemble des Prophètes et Messagers (sur eux la paix) dont le dernier d'entre eux est Mouhammad, le Messenger d'Allah (sur lui la paix et salut), le sceau des Prophètes et des Envoyés ; la foi au Jour Dernier, et nous savons que si le bas monde était une fin en soi, la vie et l'existence n'auraient aucun sens ; et la foi au Destin. 16

22 - Les Prophètes (sur eux la paix) sont infaillibles dans ce qu'ils transmettent de la part d'Allah. Ils sont préservés de tout ce qui diverge de la raison saine et que la morale réprouve. Ils sont chargés de transmettre les ordres d'Allah à Ses serviteurs. Ils ne partagent aucune caractéristique parmi les caractéristiques de la Seigneurie ou de la Divinité. Plutôt, ils sont des êtres humains comme les autres, à qui Allah, Exalté soit-Il, a révélé Ses messages. 20

23 - L'Islam appelle à l'adoration d'Allah, Seul, à travers les fondements culturels majeurs que sont : La prière (Aṣ-Ṣalâh), composée de [récitation du Coran en] position debout, d'inclinaisons, de prosternations, de rappel d'Allah, d'éloges et d'invocations. Le musulman l'accomplit cinq fois par jour. Pendant la prière collective, toutes les différences entre les êtres humains s'effacent : le riche, le pauvre, le gouvernant et le gouverné, tous se tiennent dans le même rang en prière ; L'aumône obligatoire (Az-Zakâh) qui correspond à une petite part des biens des plus riches qu'Allah a ordonné de dépenser en faveur des pauvres et de ceux qui la méritent. Elle est exigée une fois par an ; Le jeûne (Aṣ-Ṣiyâm) qui consiste à s'abstenir de manger, de boire et d'avoir des rapports sexuels de l'aube au coucher du soleil, tout au long du mois de Ramadan. Le jeûne éduque l'âme en fortifiant la volonté et l'endurance ; Le Pèlerinage (Al-Ḥajj) qui consiste à se rendre à la Maison [sacrée] d'Allah, à La Mecque, afin d'y accomplir des rites spécifiques, une fois dans la vie, pour quiconque en a la capacité. Dans ce Pèlerinage se manifeste l'égalité entre tous les êtres humains qui s'orientent tous vers leur Créateur, Gloire et pureté à Lui. Toutes les différences et toutes les appartenances s'effacent..... 22

24 - Parmi les choses les plus importantes qui distinguent les actes culturels en Islam figure le fait que leurs modalités, leurs temps légaux et leurs conditions ont été prescrits par Allah, Gloire et Pureté à Lui et qu'Il soit Exalté, transmis par Son Messenger (sur lui la paix et le salut) et que, jusqu'à nos jours, nul homme n'est intervenu pour leur ajouter ou en diminuer quoi que ce soit. Tous les Prophètes (sur eux la paix) ont appelé à observer ces actes culturels majeurs..... 24

25 - Le Messenger de l'Islam est Mouhammad, fils de 'AbdiLlah, descendant de Ismaël, fils d'Abraham. Il est né à La Mecque en l'an 571 du calendrier grégorien. C'est à La Mecque qu'il a reçu sa mission prophétique. Ensuite, il a émigré à Médine. Il n'a jamais pratiqué l'idolâtrie avec son peuple mais a participé, à ses côtés, aux œuvres respectables. Il était d'une moralité éminente, son peuple l'appelait : « le digne de confiance » [Al-Amîn]. Il a reçu la Révélation alors qu'il était âgé de quarante ans. Allah l'a soutenu par d'immenses signes (des miracles) dont le plus important est le Noble Coran : le plus prestigieux des miracles des Prophètes et le seul qui soit encore présent de nos jours. Lorsqu'Allah a parachevé pour lui la religion et que le Messenger (sur lui la paix et le salut) l'a transmise de la plus parfaite des manières, il décède à l'âge de soixante-trois ans. Il (sur lui la paix et le salut) est enterré à Médine. Le Messenger Mouhammad (sur lui la paix et le salut) est le dernier des Prophètes et Messagers. Allah l'a envoyé avec la guidance et la véritable religion afin de faire sortir les gens des ténèbres de l'idolâtrie, de la mécréance et de l'ignorance vers la lumière du monothéisme et de la foi. Allah atteste qu'Il l'a envoyé pour appeler les gens à Lui, par Sa permission.25

26 - La législation de l'Islam, apportée par le Messenger Mouhammad (sur lui la paix et le salut), est le dernier des messages divins et la dernière des législations divines. C'est la Loi de la perfection, dans

laquelle réside le bien des gens dans leur religion et dans leur vie d'ici-bas. Elle préserve en premier lieu la religion des gens, leurs vies, leurs biens, leurs intellects et leurs progénitures. Elle abroge toute législation antérieure, tout comme chaque législation [avant elle] abrogeait toute législation précédente.	29
27 - La seule religion acceptée par Allah, Gloire et Pureté à Lui et qu'Il soit Exalté, est l'Islam apporté par le Messenger Mouhammad (sur lui la paix et le salut). Quiconque embrasse une religion autre que l'Islam, alors cela ne sera pas accepté de lui.....	30
28 - Le Noble Coran est le Livre qu'Allah a révélé au Messenger Mouhammad (sur lui la paix et le salut). C'est la parole du Seigneur de l'Univers par le biais de laquelle Il a défié les humains et les djinns [en leur demandant] de produire un livre semblable, n'en serait-ce même qu'une sourate. Ce défi persiste jusqu'à aujourd'hui. Le Noble Coran répond à de nombreuses questions essentielles qui perturbent des millions de gens. Le majestueux Coran est préservé jusqu'au Jour de la Résurrection, en langue arabe, la langue dans laquelle il a été révélé. Aucune lettre ne lui manque. Il est imprimé et répandu. C'est un Livre majestueux, miraculeux qui mérite d'être lu ou dont la traduction de ses significations mérite d'être lue. De même, la Tradition prophétique du Messenger Mouhammad (sur lui la paix et le salut), ses enseignements, sa vie et ses œuvres sont préservés et transmis d'après une chaîne de transmetteurs fiables. La Tradition prophétique est imprimée en arabe, la langue maternelle du Messenger (sur lui la paix et le salut), traduite en plusieurs langues. Le Noble Coran et la Tradition du Messenger (sur lui la paix et le salut) sont les deux uniques sources scripturaires d'où sont tirés les décrets de L'Islam et ses prescriptions. Ainsi, on ne prend pas l'Islam en se contentant d'observer les agissements des individus qui s'en réclament ; on ne prend l'Islam que de la Révélation divine : Le majestueux Coran et la Tradition prophétique.	31
29 - L'Islam ordonne la bienfaisance envers les parents, musulmans ou non-musulmans ainsi que le bon conseil à l'égard des enfants.	36
30 - L'Islam ordonne la justice en parole et en acte, même envers l'ennemi.	39
31 - L'Islam ordonne la bienfaisance envers toutes les créatures. Il appelle aux nobles caractères et aux bonnes œuvres.	41
32 - L'Islam ordonne les caractères louables comme la véracité, le respect du dépôt, la chasteté, la pudeur, le courage, le don, la générosité, l'assistance aux nécessiteux, le secours à l'affligé, le fait de nourrir ceux qui ont faim, le bon voisinage, le maintien du lien de parenté et la douceur envers les animaux.	42
33 - L'Islam a permis la consommation des bonnes choses, tant les aliments que les boissons. Il ordonne la pureté du cœur, du corps et du foyer, c'est pourquoi il enjoint au mariage. C'est ce que les Prophètes (sur eux la paix) ont aussi ordonné, ainsi ils ont ordonné tout ce qui est bon.	46
34 - L'Islam a interdit les racines du mal que sont le polythéisme, la mécréance, l'adoration des statues, le fait de dire à propos d'Allah ce qu'on ne sait pas, le meurtre des enfants, tuer l'âme qu'Allah a rendue sacrée, la corruption sur terre, la sorcellerie, les turpitudes apparentes et cachées, la fornication, l'homosexualité, les intérêts usuraires, la consommation de la bête morte (non égorgée) et de ce qui a été immolé pour les statues et les idoles, la chair de porc, les impuretés et les souillures, disposer illégalement des biens de l'orphelin, la fraude dans la mesure et le poids ainsi que la rupture des liens de parenté. Tous les Prophètes (sur eux la paix) s'accordent à déclarer illicites tous ces interdits.....	48
35 - L'Islam interdit les comportements blâmables tels que le mensonge, la tricherie, la trahison, la trahison, la tromperie, la jalousie, le mauvais stratagème, le vol, l'agression, l'injustice et il interdit tout mauvais comportement.	52
36 - L'Islam interdit toute transaction financière contenant de l'usure, une nuisance, un aléa, une injustice, une tromperie ou quoi que ce soit qui conduise à un fléau et un préjudice général touchant les sociétés, les peuples et les individus.	57
37 - L'Islam est venu préserver l'intellect et interdire tout ce qui pourrait l'altérer comme la consommation de l'alcool. Il a élevé le rang de l'intellect et en a fait la raison d'être de la	

responsabilité. Il l'a libéré des carcans des mythes et de l'idolâtrie. L'Islam ne contient pas de secrets ou de décrets qui seraient spécifiques à un groupe d'individus en dehors d'un autre. Tous les décrets et les prescriptions de l'Islam correspondent parfaitement aux raisons saines. Elles sont conformes à la justice et à la sagesse..... 59

38 - Quant aux fausses religions, lorsque leurs adeptes ne parviennent pas à saisir les contradictions qu'elles contiennent et les affaires que la raison n'accepte pas, les dignitaires religieux leur font croire que la foi transcende la raison et que la raison n'a pas sa place dans la compréhension de la religion et sa justification. L'Islam, quant à lui, considère que la religion est une lumière qui illumine la raison dans son chemin. Les représentants des fausses religions veulent que les gens les suivent en renonçant à leur raison alors que l'Islam invite l'homme à éveiller sa raison afin de saisir les réalités des choses telles qu'elles sont réellement..... 62

39 - L'Islam accorde une grande importance à la science authentique. Il incite à la recherche scientifique objective affranchie de la passion. Il nous appelle à regarder et à réfléchir sur nous-mêmes ainsi que sur l'univers qui nous entoure. Les résultats scientifiques formellement établis par la science ne s'opposent pas à L'Islam..... 63

40 - Allah n'accepte l'œuvre et ne rétribue celle-ci dans l'au-delà que si son auteur croit en Allah, Lui obéit et a foi en tous Ses Messagers (sur eux la paix et le salut). De même, en ce qui concerne les adorations, Il n'accepte que ce qu'Il a prescrit. Comment donc quelqu'un qui mécroit en Allah peut-il espérer être rétribué ? Allah n'accepte la foi d'une personne qu'à condition qu'elle ait cru en tous les Prophètes (sur eux la paix) et qu'elle ait cru au message de Mouhammad (sur lui la paix et le salut). 65

41 - Le but de tous les messages divins est d'élever l'être humain par le biais de la religion de la vérité afin qu'il soit exclusivement un serviteur d'Allah, le Seigneur de l'Univers, et de le libérer de la servitude à l'homme, à la matière ou aux mythes. Ainsi, comme vous pouvez le constater, l'Islam ne sacralise pas les personnes. Il ne les élève pas plus qu'ils ne le méritent et il ne fait pas d'elles des seigneurs et des divinités..... 68

42 - Allah a instauré le repentir en Islam : c'est le retour de l'homme vers son Seigneur et l'abandon du péché. L'Islam efface les péchés commis avant la conversion, et le repentir absout les péchés passés. Personne n'a donc besoin de confesser ses péchés devant qui que ce soit. 70

43 - En Islam, la relation entre Allah et les individus est directe. Tu n'as donc pas besoin d'un intermédiaire entre toi et Lui. Ainsi, l'Islam interdit de diviniser l'être humain ou d'en faire un associé d'Allah dans Sa seigneurie ou sa divinité. 72

44 - Pour clore cette épître, rappelons nous que les gens appartenant à des époques différentes, à des nationalités différentes, à des pays différents, au sein de la société humaine toute entière, ont tous des pensées et des objectifs qui leur sont propres, de même que leurs environnements et leurs œuvres sont divers. Ils ont donc besoin d'un guide qui les oriente, d'une organisation qui les réunisse et d'une autorité qui les protège. C'est ainsi que les nobles Messagers (sur eux la paix et le salut) ont été chargés de cette mission à travers la Révélation qu'ils ont reçue d'Allah, Gloire et Pureté à Lui : Ils guident les gens vers le chemin du bien et de la droiture, ils les réunissent autour de la Loi d'Allah et ils jugent entre eux en toute vérité. En fonction de leurs réponses à l'appel de ces Messagers et de la proximité de leur époque de [ce qu'enjoignent les] messages divins, les affaires des gens se réformeront. Allah a parachevé les messages divins par celui du Messager Mouhammad (sur lui la paix et le salut). Il a prescrit à ce message la pérennité et en a fait pour les gens une guidance, une miséricorde, une lumière et une orientation vers la voie menant à Lui, Glorifié soit-Il. 73

45 - C'est pourquoi je t'invite - qui que tu sois - à te lever pour Allah, sincèrement, affranchi de l'imitation aveugle et des habitudes héritées, à savoir qu'après ta mort tu retourneras vers ton Seigneur, à méditer sur toi-même et sur l'univers qui t'entoure. Sois soumis à Allah [c'est le sens de : Musulman] et tu seras heureux dans ta vie d'ici-bas et dans ton au-delà. Et si tu souhaites devenir Musulman, tu n'as qu'à attester : « Il n'est de divinité [digne d'adoration] qu'Allah et Mouhammad (sur lui la paix et le salut) est le Messager d'Allah » ; te désavouer de tout ce qu'on adore en dehors d'Allah et de croire qu'Il ressuscitera ceux qui sont dans les tombes et que le Jugement et la Rétribution sont vérités. Si tu attestes de ceci, alors assurément tu es devenu musulman. Après cela,

il t'incombe d'adorer Allah à travers ce qu'Il a légiféré, notamment : la Prière, l'Aumône obligatoire, le Jeûne et le Pèlerinage si tu en as les moyens..... 74